



HAL
open science

Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Isère

Noémie Perrigot

► **To cite this version:**

Noémie Perrigot. Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Isère. Sociologie. 2013.
dumas-00939158

HAL Id: dumas-00939158

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00939158>

Submitted on 17 Feb 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE



U.F.R. A.P.S.

Noémie PERRIGOT

MASTER 2 SSS

LOISIR, ENVIRONNEMENT, SPORT, TOURISME

**Stage à la Direction Départementale de
la Cohésion Sociale de l'Isère**

Année scolaire 2012 / 2013



PRÉFET DE L'ISÈRE

Remerciements

Il n'est jamais facile pour un étudiant de trouver un stage, c'est pourquoi je remercie la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Isère de m'avoir accueillie durant ces cinq mois. J'ai été très bien accueillie et j'ai ainsi pu développer de nombreuses compétences avec des professionnels confirmés. En effet, dès le premier jour de mon stage, j'ai découvert tous les agents de la structure qui m'ont tout de suite mise à l'aise pour ainsi pouvoir entreprendre mes cinq mois de stage dans un environnement qui me convenait parfaitement et surtout commencer ma première mission de stage d'une grande importance, qui était de rédiger une note au préfet.

Je tiens à remercier tout particulièrement madame Isabelle BECU-SALAUN, qui m'a accordé sa confiance et attribué des missions valorisantes durant ce stage, ce qui m'a permis d'acquérir des connaissances et des compétences que je n'aurais pu obtenir sans ce stage.

Je remercie également tous les membres de la structure qui m'ont consacré un peu de leur temps en répondant à mes questions pour enrichir mon analyse réflexive et qui m'ont aidé tout au long de mon stage tels que :

Mme Picot, Mme Depiesse, Mme Rucat, Mme Odille, M Precas,

Les missions que Mme Becu-Salaun m'a confiées, ont été pour moi d'un grand intérêt, en effet, j'ai pu mettre en pratique mes connaissances théoriques acquises durant ma formation mais aussi acquérir de nouvelles compétences et utiliser de nouveaux outils qui me seront d'une utilité certaine. De plus, j'ai découvert une structure publique d'Etat et son mode de fonctionnement et de management ce qui a été très enrichissant.

Je tiens également à remercier M.BOUHAOUALA, le responsable enseignant qui m'a suivi et épaulé durant ces deux mois de stage.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
I. Descriptif de la structure	1
I.1. Description de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Isère	1
I. 2. Le rôle d'une direction départementale de la cohésion sociale.....	2
I.3. Les services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Isère.....	3
I.4. Le personnel	5
I.5. Le budget.....	5
I.6. Analyse de l'environnement de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Isère	6
I.6.1.Ces principaux partenaires	6
I.6.2.Son analyse SWOT.....	7
II. Actions menées dans le cadre du stage.....	8
II.1. Réaliser une note destinée au préfet de l'Isère.....	8
II.2. Les aides à l'emploi en Isère.....	8
II.3. La politique de la ville	9
II.4. Aménagement du temps de l'enfant	11
II.5. Instruction des dossiers CNDS	12
II.6. Conférences et réunions.....	13
III. Analyse réflexive : Impact de la RGPP sur l'action de la DDJS	14
III.1. Qu'est-ce que la Réforme Générale des Politiques Publiques ?.....	15
III.1.1. L'organisation territoriale de l'Etat en France.....	15
III.1.2. La RGPP : définition.....	15
III.1.3. Jeunesse et Sports	16
III.1.4. Conclusion	17
III.2. Les réalités de la visibilité de la DDCS de l'Isère	17
III.2.1. Avant la RGPP	17
III.2.2. Depuis la mise en place de la RGPP	19
III.3. Les causes de ce manque de visibilité	21
III.3. 1. D'une Direction Départementale à un Pôle	21
III.3. 2. Le problème de la communication.....	22

PRÉFET DE L'ISÈRE

III.3. 3. Le problème du financement	23
III.4. Les conséquences de ce manque de visibilité.....	24
III.4. 1. Du point de vue des agents de la DDCS.....	24
III.4. 2. Du point de vue des acteurs sportifs (associations sportives, culturelles...).....	27
III.4.3. Du point de vue des autres personnes (visiteurs Bafa ou autres, personnes en difficultés,...).....	27
III.5. Préconisations pour développer cette visibilité	28
III.6. Conclusion	29
IV. Evaluation de la dynamique d'emplois professionnels dans le secteur	32
IV.1. au sein de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale	32
IV.1.1. la fonction publique d'Etat	32
IV.1.2. travailler à la direction départementale de la cohésion sociale de l'Isère	32
IV.2. dans le même type de structure dans un cadre plus élargi	33
IV.2.1. les directions départementales de la cohésion sociale des villes de France	33
IV.2.2. le même type de structure au sein de l'Isère.....	34
IV.2.3. le même type de structure au sein de la ville de Grenoble	35
IV.3. dans le secteur économique correspondant	36
IV.3.1.les emplois et la formation dans le secteur sportif en Isère	38
IV.3.2.le sport créateur d'emplois	38
IV.3.3. les dépenses dans le secteur du sport.....	39
V. Bilan et conclusion	41
VI. Bibliographie et Webographie	42
VII. Fiche d'évaluation	45
VIII. Justificatif des horaires effectués	47
IX. Annexes.....	48

I. Descriptif de la structure

I.1. Description de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Isère

En France, on retrouve deux niveaux de services déconcentrés de l'Etat, au niveau régional, on peut ainsi voir des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (22 DRJSCS) qui sont chargées de piloter et de coordonner la mise en œuvre des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, des sports et de la cohésion sociale. Ainsi, que les Directions départementales de la cohésion sociale (DDCS) ou Directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) qui officient auprès du préfet du département dans les domaines de la politique sociale, du logement, de la politique de la Ville, de la jeunesse (accueils collectifs de mineurs, politiques éducatives territoriales...), des sports (comité départementaux des différents sports...), de la vie associative et de la protection des populations.

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale est une direction départementale interministérielle placée sous l'autorité du préfet de département. C'est un service déconcentré qui développe les politiques publiques initiées par différents ministères (logement, sport, santé, cohésion sociale, éducation nationale, jeunesse et vie associative, ville). Ce service regroupe depuis la réforme générale des politiques publiques en 2010, des agents des anciennes directions telles que la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales et Direction Départementale de l'Équipement, ainsi que des personnels de la préfecture.

La direction départementale de la cohésion sociale de l'Isère a pour objectif de renforcer le lien social au travers d'actions spécifiques (développement de la vie associative, des activités physiques, sportives, des politiques de jeunesse et d'éducation populaire, hébergement/accès au logement, politique de la ville, protection juridique des majeurs vulnérables, délégation départementale aux droits des femmes) en faveur de différents publics (personnes vulnérables, sportifs, mineurs, jeunes) sur l'ensemble des territoires du département.

Cette position est complémentaire de la fonction régalienne de protection des usagers et des personnes vulnérables qu'exerce l'Etat dans des domaines spécifiques (contrôles des centres de loisirs pour mineurs, des équipements sportifs, des établissements locaux...).

La DDCS met en œuvre des missions régaliennes mais aussi de promotion telles que :

- la promotion des activités physiques et sportives ;
- le contrôle des établissements d'activités physiques et sportives, des éducateurs exerçant ces

PRÉFET DE L'ISÈRE

- activités et plus globalement de la sécurité des pratiques sportives ;
- le développement maîtrisé des sports de nature ;
 - la prévention des incivilités et à la lutte contre la violence dans le sport ;

I. 2. Le rôle d'une direction départementale de la cohésion sociale

• Une DDCS permet le renforcement du lien social

Une direction départementale de la cohésion sociale implique de façon générale le renforcement du lien social, du bien-être pour l'ensemble de la population mais aussi plus spécifiquement l'inclusion sociale des personnes vulnérables en incluant l'accès équitable aux ressources disponibles, le respect d'autrui, l'autonomie personnelle et collective ainsi que la participation responsable.

Même si depuis les lois de décentralisation, les collectivités territoriales sont des acteurs essentiels du champ social dans lequel interviennent également de façon importante les associations et les organismes sociaux.

• Le rôle d'animateur de l'Etat dans le champ de la cohésion sociale

En créant les directions départementales de la cohésion sociale, cela a fait appel à un regroupement entre diverses directions. En effet, on retrouve ainsi la partie sociale des DDASS, les DDJS, la délégation aux droits des femmes, les personnels des préfectures intervenant sur l'accès au logement ou la politique de la ville. Et c'est une synergie entre toutes ces directions qui fait que l'Etat affirme son rôle d'« animateur », avec de nombreux partenaires, dans le respect des compétences des autres acteurs. Il se positionne afin de trouver des solutions collectives dans le champ sociétal.

Cette situation est complémentaire de la fonction « régaliennne » de protection des usagers et des personnes vulnérables qui continuera à être exercé par les nouvelles directions dans des domaines spécifiques (contrôles de centres de loisirs pour mineurs, des équipements sportifs, des établissements sociaux...).

• Pour une meilleure lisibilité et efficacité de l'action de l'Etat

Ce regroupement de directions en une seule structure permet une meilleure lisibilité des compétences de l'Etat en matière sociale. En effet, les directions de la cohésion sociale sont un interlocuteur mieux identifié et « unique » pour les collectivités territoriales, les CAF, ou les associations intervenant dans ce secteur d'activité.

Cette nouvelle organisation permet une meilleure efficacité dans de nombreux domaines jusque là répartis entre plusieurs services comme l'hébergement et l'accès au logement ou encore la politique de la ville, les jeunes...

• Et un enrichissement des métiers en préservant leurs spécificités.

L'organisation spécifique d'une DDCS permet ainsi de mieux organiser les divers métiers dont le cœur des compétences est le maintien ou le développement du lien social.

Ces compétences sont partagées en thèmes spécifiques tels que

PRÉFET DE L'ISÈRE

- le développement de la vie associative, les activités physiques et sportives ou les politiques de la jeunesse et de l'éducation populaire ainsi que l'hébergement et accès au logement.
- les publics particuliers tels que les femmes ou les populations défavorisées...
- ou les territoires (politique de la ville)

Ces directions donnent ainsi du sens à des valeurs telles que le sens de l'intérêt général, l'égalité et la laïcité, l'inclusion sociale, l'importance du développement personnel et collectif qui sont partagés par les fonctionnaires appartenant autant à l'administration des affaires sociales, des droits des femmes que de la jeunesse et des sports.

I.3. Les services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Isère

{cf. Annexe 1}

- **La Direction** (4 agents)

- bureau directeur : DUFOURG Danielle
- bureau directeur adjoint : FOURNET Frédéric
- assistante de direction : Any Puissat
- chargée de mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité : Joséphine kudin

- **Pôle hébergement et logement social** (22 agents)

- chargé des politiques d'hébergement et de logement (chantier national prioritaire PDAHI, hébergements d'urgence, accompagnement dans et vers le logement)
- pilotage de la veille sociale
- droit au logement opposable
- gens du voyage
- commission de conciliation des rapports locatifs
- commission de prévention des expulsions
- aide au logement des défavorisés (SIALDI)
- gestion du contingent préfectoral (20 000 logements)
- intermédiation locative (160 logements)
- attribution et mise en paiement des DGF aux CHRS et des subventions
- dossiers d'humanisation des structures d'hébergement

PRÉFET DE L'ISÈRE

• **Pôle politique de la ville et personnes vulnérables** (15 agents)

- quartiers prioritaires sensibles
- tutelle des pupilles de l'Etat
- protection des majeurs vulnérables
- commission départementale d'aide sociale
- gestion administrative des contrats urbains de cohésion sociale
- médiation familiale
- soutien à la parentalité
- dispositif de réussite éducative
- atelier santé-ville
- dispositif Ville Vie Vacances
- handicap
- lutte contre les violences faites aux femmes

• **Pôle Jeunesse, Sports et Vie Associative** (20 agents)

- greffe des associations Loi 1901
- soutien à la vie associative, au bénévolat
- service civique
- information des jeunes
- politiques éducatives territoriales
- pratiques culturelles amateurs
- formation professionnelle aux métiers d'animations
- accueil collectif de mineurs (colonies de vacances, centres aérés)
- développement du sport
- Financement et recensement des équipements sportifs
- Lutte contre les discriminations

L'Isère est le 4ème département français pour l'accueil des colonies de vacances.
1000 diplômes Bafa délivrés par an.

• **Pôle réglementation et métiers du sport** (13 agents)

- déclarations et contrôles des éducateurs et établissements sportifs
- formations et examens relatifs aux métiers du sport
- réglementation des pratiques sportives (code du sport)
- sécurité des pratiques sportives et réglementations sportives
- agréments sport

PRÉFET DE L'ISÈRE

- contrôles des sports « à risque » (ski, haute montagne, baignades, parapente, canyon, spéléologie)

297 000 licenciés sportifs (7ème rang français)

6 335 éducateurs sportifs déclarés

2734 établissements sportifs déclarés

- **Secrétariat général** (13 agents)

- gestion des ressources humaines
- gestion des ressources budgétaires
- administration générale (accueil, standard, courrier, logistique...)
- gestion des moyens informatiques
- secrétariat Comité Médical Commission de Réforme
- gestion des ressources humaines

I.4. Le personnel

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Isère se compose de 87 agents. Comprenant 7 agents de catégories A+ tels que la Directrice ou les Inspecteurs, 27 agents de catégories A comme les professeurs de sport ou les attachés {cf. Annexe 2}, 15 agents de catégories B telles que les secrétaires administratives et 25 agents de catégories C comme les adjoints administratifs. (Et 13 agents de catégories inconnues).

I.5. Le budget

Budget initial : 168 970,00 €

Délégations complémentaires :

4 234,91 € (remboursements déplacements administration centrale)

3 000,00 € (crédits complémentaires pour bilan énergétique)

Budget actualisé : 176 204,91 €

Gestion des moyens de fonctionnement évolution 2010 à 2012 (moyens alloués)

- 2010 : 254 000 €
- 2011: 221 000 € (- 12%)
- 2012: 197 000 € (- 11%)
- 2012 : dotation exceptionnelle de 22 000 € pour l'acquisition de deux véhicules

PRÉFET DE L'ISÈRE

Le budget du pôle hébergement et logement social est de 16 M d'€

Le budget du pôle politique de la ville et personnes vulnérables est de 9 M d'€

Le budget du pôle Jeunesse, Sports et Vie Associative est de 2 M d'€

Le secrétariat général dispose d'un budget de 489 725 € réparti en immobilier comprenant les moyens logistiques avec 278 725€ et en fonctionnement courant avec 211 000 €

Chiffres indicatifs :

CNDS : 1 551 533 €

Crédits ministériels : 85 030 €

Total des financements : 1 636 563 €

Nombre d'associations soutenues : 607

Pour un concours financiers à 1485 projets

Soutien à l'emploi : 16,5 %

Formation des bénévoles dirigeants : 11,80 %

Actions spécifiques en quartiers sensibles 11,12 %

Accompagnement éducatif des collèves 2,66 %

I.6. Analyse de l'environnement de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Isère

I.6.1. Ces principaux partenaires

CAF



Le Conseil Général



CDOS



Préfecture de l'Isère



I.6.2.Son analyse SWOT

C'est depuis la révision générale des politiques publiques (RGPP) au 1 janvier 2010, que la DDCS de l'Isère a intégrée la direction départementale de la jeunesse et des sports. Ainsi, la DDCS regroupe divers pôles (le pôle Jeunesse, Sports et Vie Associative, le pôle politique de la ville et personnes vulnérables, le pôle hébergement et logement social et le pôle réglementation et métiers du sport) qui ne travaillaient pas forcément en adéquation auparavant. La direction de la jeunesse et des sports a donc déménagé pour venir s'installer dans les locaux de la DDCS.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - regroupe 4 pôles importants - collaboration avec d'autres champs d'activités - regroupement des pôles en un seul lieu pour une meilleure lisibilité. - travail en équipe de toutes les catégories A, B et C de la fonction publique 	<ul style="list-style-type: none"> - changements de fonctionnement - nouveaux locaux, habitudes bouleversées - adaptation au nouveau management - nouvelle adresse donc nouvelle communication - suppression de certain postes ou absence prolongée de certaine personne - apprendre à travailler avec des gens provenant d'une autre structure
Avantages	Limites
<ul style="list-style-type: none"> - la DDCS est en relation avec 2 ministères (des Affaires Sociales et de la Santé et des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la vie associative). - en relation avec les collectivités territoriales et la région et les particuliers (associations, Accueils Collectifs de Mineurs, ...) = au cœur des relations - aide à l'emploi très développé (Emplois CNDS, Postes FONJEP, Service Civique, Adulte-relais, Emplois d'avenir) 	<ul style="list-style-type: none"> - crédits de l'Etat en diminution - donc suppression de certaines aides - faible visibilité, communication - regroupe la direction départementale de la jeunesse et des sports, de la direction départementale de l'action sanitaire et sociale, de la direction départementale de l'équipement, de la préfecture en un seul et même lieu donc chaque structure doit ressortir et être connue sous le nom de DDCS - relations entre les DDCS de France pas assez développée

II. Actions menées dans le cadre du stage

Mon stage à la DDCS m'a permis d'apprendre beaucoup, autant sur le travail que je devais réaliser que sur moi-même. En effet, travailler au sein d'une DDCS telle que celle de l'Isère, sollicite beaucoup de compétences, il faut être organisé, synthétique et polyvalent. C'était un travail instructif et enrichissant. Ainsi, au cours de ce stage, plusieurs travaux m'ont été confiés avec des responsabilités diverses.

II.1. Réaliser une note destinée au préfet de l'Isère

J'ai pu ainsi dès ma première semaine réaliser une note au préfet sur l'impact économique du sport en Isère. Cette note a été réalisée à la demande de la ministre Mme Fourneyron lors de sa visite dans l'entreprise Salomon. En quelques jours, j'ai dû faire des recherches et synthétiser mes documents et écrire une note de deux pages maximum pour le préfet de l'Isère {cf. Annexe 3}. Ma responsable de stage Mme BECU-SALAUN m'a beaucoup conseillé pour réaliser cette note afin de correspondre au mieux aux attentes du préfet et de la Ministre. Cette note m'a donc permis de travailler dans un délai très court tout en satisfaisant des personnes hautement placées. Donc il y avait beaucoup de responsabilités dans ce travail, dès mon premier jour, j'ai donc dû m'adapter rapidement à la structure, faire preuve d'initiative et de prise de décisions pour réaliser cette tâche.

II.2. Les aides à l'emploi en Isère

Avec un taux supérieur à 10%, le chômage est devenu un véritable problème sociétal. En effet, on ne recense pas moins de 2,9 millions de chômeurs en France et le taux de chômage des jeunes marque un nouveau record à 25,7 % des actifs de cette classe d'âge, soit 730 000 personnes. C'est pourquoi, l'Isère met tout en œuvre pour développer les aides à l'emploi.

J'ai donc travaillé par rapport à trois domaines différents pour constituer des cartes représentatives des postes aides à l'emploi en Isère ou des cartes sur les inégalités d'emplois des cantons de l'Isère. Ces cartes montrent ce que la DDCS met en œuvre pour remédier à l'augmentation du taux de chômage ou aux difficultés à trouver un emploi pour les jeunes. Ces cartes sont le reflet du travail investi par la DDCS et qui était jusque là ignoré. La visibilité du travail, des aides de la DDCS de l'Isère est très faible, aucun retour sur son travail n'est connu, c'est pourquoi, ces cartes sont très importantes pour la DDCS.

PRÉFET DE L'ISÈRE

- Cinq programmes d'aide à l'emploi {cf. Annexe 4} sont mis en place en Isère tels que :
 - les postes FONJEP : Soutenir les projets associatifs en facilitant la rétribution du personnel remplissant des fonctions d'animation du projet associatif.
 - les Emplois CNDS : Aide au développement associatif de la pratique sportive inscrite au cœur du projet associatif au profit des jeunes diplômés
 - le Service Civique : Valoriser la capacité d'engagement du jeune en lui offrant la possibilité de s'engager en faveur d'un projet collectif.
 - les Emplois d'avenir : Faciliter l'insertion professionnelle et ouvrir l'accès à une qualification aux jeunes
 - les Adulte-relais : Améliorer les rapports sociaux dans les quartiers prioritaires de la politique de ville et faciliter l'insertion professionnelle pour les adultes

- Les emplois sport en Isère en 2010 :

A partir d'une enquête réalisée en 2010 par le Conseil Général de l'Isère, j'ai pu cartographier le nombre important d'emplois liés au secteur des sports en Isère. Ces données sont majeures et permettent de confirmer le dynamisme du sport en Isère pour lequel le Département, au travers de sa politique, souhaite continuer à être un partenaire privilégié. {cf. Annexe 5}.

- Les inégalités en Isère :

Des cartes ont été réalisées pour avoir une vision des besoins en terme d'emplois dans les divers cantons de l'Isère pour que la DDCS puisse cibler et orienter leurs aides à l'emploi selon les zones les plus en difficultés. {cf. Annexe 6}.

II.3. La politique de la ville

En ce qui concerne le domaine de la politique de la ville, j'ai dû réaliser quatre travaux différents. En effet, depuis la réforme générale des politiques publiques, des directions ont fusionnés pour former ce qu'on appelle aujourd'hui une Direction Départementale de la Cohésion Sociale. La Direction de la Jeunesse et des Sports a donc fusionnée, entre autre, avec la politique de la ville, ainsi leur travail se retrouve donc lié. Des relations sont plus explicites et mieux comprises. C'est pour cela, que j'ai eu la chance de travailler avec des personnes de cet autre pôle de la DDCS, la politique de la ville qui présente d'autres fonctions et qui m'ont fait découvrir d'autres aspects des missions de la DDCS de l'Isère.

J'ai donc travaillé sur quatre parties à la fois différentes mais, qui finalement se relient :

- La cartographie des divers quartiers « politique de la ville » en Isère, en les définissant, les situant géographiquement et en les classant :

En effet, les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) ont été signés en mars 2007 sur cinq secteurs du département, permettant la concrétisation d'initiatives variées. Ces contrats ont été prolongés jusqu'au 31 décembre 2014. Les secteurs concernés sont l'agglomération

PRÉFET DE L'ISÈRE

Grenobloise, l'agglomération du pays Voironnais, l'agglomération des Portes de l'Isère, l'agglomération du pays Viennois et la commune de Chavanoz. En outre, douze quartiers classés en Zones Urbaines Sensibles (ZUS) et Zone de Revitalisation Urbaine (ZRU) sont recensés sur le territoire de neuf communes du département (Grenoble, Echirolles, Fontaine, Saint-Martin d'Hères, Saint-Martin-le-Vinoux, Chavanoz, Vienne, Pont-Evêque et Villefontaine). Une Zone Franche Urbaine (ZFU) a été créée en 2004 sur le secteur Villeneuve/Village Olympique à Grenoble.

J'ai réalisé plusieurs cartes différentes qui représentaient ces zones de diverses façons, soit détaillées soit générale, mais en annexe vous trouverez l'ensemble des cartes les plus représentatives de cette mission là {cf. Annexe 7}.

- J'ai ensuite classé ces quartiers par zone politique de la ville :

En effet, la politique de la ville est définie en trois zones : la première représente les quartiers les plus en difficultés, qui nécessite le plus d'aides. La deuxième représente les quartiers en difficultés mais qui nécessite des aides moins importantes que les quartiers situés dans la première zone politique de la ville. Et enfin, la troisième zone représente les quartiers qui sont plus aptes à être autonomes mais qui nécessitent toute fois des aides de l'Etat. Donc en résumer, il y a différents quartiers plus ou moins en difficultés avec des objectifs divers qui sont classés dans des zones de la politique de la ville. {cf. Annexe 8}.

- Ensuite j'ai réalisé une carte sur les Accompagnements Educatif Sportif des établissements scolaire dans les quartiers politique de la ville :

En effet, dans ces quartiers de la politique de la ville, on trouve des écoles primaires et des collèges ; ces établissements scolaires sont donc eux aussi concernés par les zonages de la politique de la ville. Ils bénéficient d'un AES financé par l'Etat ; cependant, avec la réduction de budget, il est question de supprimer les aides pour les établissements de zone trois et peut-être même de zones deux. Pour cela, il fallait donc les recenser et voir quels établissements sont concernés. C'est donc ce que j'ai fait, j'ai réalisé une carte montrant les divers collèges et écoles des quartiers et zones politiques de la ville en Isère. {cf. Annexe 9}.

- Enfin, une dernière carte à été réaliser pour définir les nouvelles Zone de Sécurité Prioritaire {cf. Annexe 10} :

En effet, depuis mars 2013, une Zone de Sécurité Prioritaire a été mise en place pour le quartier Mistral, Teisseire, La Villeneuve-Grenoble et La Villeneuve-Echirolles. Cette ZSP est la conséquence d'une effroyable scène de violence dans laquelle un étudiant et son ami d'enfance, tous deux âgés de 21 ans, ont été tué à l'arme blanche, vendredi 28 septembre au soir à Echirolles. Deuxième ZSP de France par la taille, se sont près de 30 000 habitants qui sont concernés.

II.4. Aménagement du temps de l'enfant

En juillet 2012, Monsieur Vincent Peillon, Ministre de l'Éducation Nationale a lancé une grande concertation nationale pour refonder l'École de la République. Trois mois d'ateliers s'en sont suivis. En octobre 2012, est paru le Rapport de la concertation, servant de base pour l'écriture et les modifications des textes officiels. Il est remis au ministre de l'éducation nationale par Nathalie Mons, Christian Forestier, François Bonneau, Marie-Françoise Colombani, membres du comité de pilotage de la concertation ainsi que par Alain Dulot, rapporteur général.

Depuis, et jusqu'en mars 2013, divers textes ont été publiés.

On le sait, les journées scolaires des écoliers français sont plus longues et plus chargées que la plupart des autres élèves dans le monde. Et cette concentration du temps d'enseignement est inadaptée et préjudiciable aux apprentissages. En effet, les enfants sont fatigués et des difficultés scolaires peuvent survenir. La réforme des rythmes scolaires vise à mieux répartir les heures de classe sur la semaine, à alléger la journée de classe et à programmer les enseignements à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.

Les enjeux de cette réforme sont représentés par une cohérence en trois temps, entre l'enseignement à l'école, les activités pédagogiques complémentaires et les activités éducatives périscolaires. La DDCS a son rôle à jouer dans cette réforme et surtout au niveau des temps périscolaires. Ainsi, les objectifs de la DDCS dans ce dispositif sont les suivants, la lutte contre les inégalités et réussite de tous les enfants, la réforme des rythmes éducatifs mieux adaptés aux enfants et le projet éducatif de territoire cohérent.

D'abord, les services Jeunesse et sports ont une longue expérience dans la mise en place de projets pour l'aménagement du temps de l'enfant. En effet depuis 1984, divers projets ont vu le jour tels que l'aménagement des rythmes scolaires, les contrats bleus... jusqu'au CEL (Contrat Educatif Local) et PEL (Projet Educatif Local). De plus, en Isère les Conseillers d'Éducation Populaire et de Jeunesse CEPJ ont notamment pour mission d'apporter leur expertise technique et pédagogique à l'élaboration de politiques locales de jeunesse concertées et cohérentes (projets éducatifs territoriaux). Ils interviennent chacun à la fois sur un territoire défini {cf. Annexe 11} et mettent en œuvre des dispositifs transversaux (emploi, insertion sociale et professionnelle, information, initiatives et mobilités des jeunes ...) pour favoriser la mise en réseau des acteurs.

De plus, le Pôle Jeunesses Sports Vie associative de la DDCS intègre la mission du développement du sport et ses professeurs de sport interviennent au plan éducatif et à la mise en œuvre de moyens afférents (CNDS, Accompagnement éducatif notamment, financements d'équipements sportifs de proximité etc....)

Enfin, les réseaux mis en place par les conseillers d'Éducation Populaire et de Jeunesse et les professeurs de sport (réseau des coordonnateurs jeunesse et réseau des comités Sportifs départementaux etc..) seront autant d'appuis pour que cette réforme se passe au mieux à la

PRÉFET DE L'ISÈRE

rentrée 2013. Pour cela, la DDCS a proposé une démarche contractuelle : le Projet Educatif Territorial.

Le PEDT est l'outil qui formalise une démarche et une méthode pour organiser un parcours éducatif cohérent de l'enfant associant éducation formelle et informelle à l'Initiative de la collectivité locale :

- pour rassembler l'ensemble des acteurs volontaires intervenant dans le domaine de l'éducation : partenariat collectivités territoriales /Etat et acteurs complémentaires à l'école, notamment associations sportives, de jeunesse et d'Education populaire.
- pour mobiliser l'ensemble des ressources du territoire concerné et l'ensemble des dispositifs existants (dont PEL, futurs « contrats de ville », Contrat local d'éducation artistique (CLEA) et projet territorial d'éducation artistique (PTEA) du ministère de la culture, contrats « territoire lecture » (CTL), Contrat d'accompagnement à la scolarité (CLAS), contrat Enfance Jeunesse (CEJ) des CAF, Accompagnement éducatif etc....)

Mon rôle a été d'être présente à toutes les réunions depuis le début de la réforme, de suivre la mise en place du PEDT, de cartographier les 50 communes de l'Isère qui mettent en place le dispositif des rythmes scolaires à la rentrée 2013 et surtout repérer celle faisant partie de la politique de la ville {cf. Annexe 12}. Cette mission m'a appris beaucoup sur ce sujet d'actualité qui concerne tout le monde, les collectivités territoriales, les enseignants, les clubs sportifs, les parents et également les enfants. Tous ces acteurs sont réunis autour cette réforme ce qui fait que l'enjeu en est d'autant plus important.

II.5. Instruction des dossiers CNDS

Autrefois connu sous le nom de FNDS (Fond National pour le Développement du Sport), le CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) est créé en 2006 pour favoriser la pratique du sport par le plus grand nombre, corriger les inégalités d'accès aux pratiques sportives et accompagner les associations sportives sur tout le territoire.

Au cours des années, les missions du CNDS se sont progressivement diversifiées. En effet, il a notamment pris en charge le financement de grands équipements sportifs et la responsabilité de la stratégie des relations internationales. Cette évolution a éloigné le CNDS de sa mission d'origine et a largement contribué à fragiliser sa situation financière. C'est pourquoi, le CNDS 2013 a été une année de redressement financier et d'un retour aux ambitions d'origine. Une baisse de financement de 10% en 2013 a donc été constatée par rapport au CNDS 2012.

En Isère la campagne CNDS a eu lieu du 20 janvier au 4 mars, durant cette période les associations ont envoyé leur dossier de subvention que les agents de la DDCS ont ensuite étudié selon la recevabilité des dossiers et ont commencé l'instruction de ces dossiers. Mon rôle a donc été d'intégrer les dossiers dans la base de gestion des subventions du CNDS, O.R.A.S.S.A.Mi.S 3.0, ainsi que dans le logiciel ACCESS. J'ai donc été formé à ces deux logiciels qui m'étaient inconnus pour pouvoir exécuter ma mission dans les meilleures conditions. Par conséquent, j'ai acquis de nouvelles compétences en informatique avec

PRÉFET DE L'ISÈRE

l'utilisation de deux nouveaux logiciels et j'ai pris connaissance du mode de fonctionnement pour attribuer des subventions.

A la fin des instructions des dossiers, le montant de ces subventions ne doit pas dépasser l'enveloppe budgétaire qui a été fixé en amont par le Conseil d'Administration au niveau régional. Quand toutes les modifications ont été faites, l'envoi de ces propositions s'effectue à la DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale), puis une Commission Territoriale examine les propositions et ensuite engendre la mise en paiement des subventions aux associations. La commission territoriale qui se compose de représentant des services de l'Etat et du mouvement sportif, se déroulera le 13 juin 2013, pour parler des subventions Iséroise.

II.6. Conférences et réunions

Etant donné que j'ai l'opportunité de faire mon stage dans une grande structure départementale, j'ai donc assisté à de nombreuses conférences et réunions avec des partenaires divers et variés tels que :

- Réunion avec le CDOSI sur le CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) et les Emplois d'Avenir
- Réunion avec le CDOSI sur les Accueils Collectifs de Mineurs
- Colloque sur la « Mobilisation face aux discriminations dans l'éducation »
- Jury BAFA, où j'ai assisté à la validation ou non des diplômes BAFA
- Matinée-Métier sur les Pupilles de l'Etat, pour connaître les différents métiers qu'il existe au sein de la DDCS
- Les Assises Régionales de l'Education Partagée en partenariat avec la RFVE (Réseau Français des Villes Éducatrices), la Ligue de l'Enseignement, les Francas et l'ANDEV (Association Nationale des Directeurs Education des Villes) : de nombreuses personnalités étaient présentes comme Eric Favey, secrétaire nationale de la Ligue de l'Enseignement ; Michel Baffert, Vice-président de Grenoble Alpes Métropole ou encore Olivier Audeoud, Recteur de l'Académie de Grenoble ainsi que Jérôme Safar, Premier Adjoint au Maire de Grenoble.
- La Restitution de la recherche-action sur les usages de l'agglomération grenobloise par les jeunes, étude réalisée par le service politique de la ville et cohésion sociale de Grenoble Alpes Métropole
- Ainsi qu'une réunion de service toutes les deux semaines pour faire le point sur chaque missions des diverses équipes du pôle Jeunesse, Sports et Vie Associative.

Ces diverses réunions m'ont montré comment différents acteurs peuvent travailler ensemble (les parents d'élèves et les maires ou les collectivités territoriales,...). J'ai appris et découvert des notions et des structures qui m'étaient inconnues telles que les CEE (Contrat d'Engagement Educatif) ou tel que le travail autour des subventions du CNDS avec l'intégration des dossiers, leurs études, l'attribution de leurs subventions, et les problèmes à gérer et à régler en tant et en heure.

III. Analyse réflexive : Impact de la RGPP sur l'action de la DDJS

Au début du XXème siècle, les municipalités ont cherché à promouvoir la santé, l'hygiène et le sport à travers la construction d'équipements sportifs. Puis, en 1984 l'État a reconnu le sport comme d'intérêt général. De nos jours, ce sont l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements, les associations, les fédérations sportives, les entreprises et leurs institutions sociales qui contribuent à la promotion et au développement des activités physiques et sportives.

Mais depuis les lois de décentralisation, on a constaté que la forme de la présence de l'Etat dans les territoires n'a que très peu été adaptée. En effet, entre le niveau régional et le niveau départemental, ce sont plus de 35 directions, services ou délégations qui contribuent à l'exercice des missions de l'État. L'articulation entre ces deux niveaux est spécifique à chaque réseau, ce qui engendre des relations difficiles entre ces différentes structures de l'Etat. C'est pourquoi, la réforme générale des politiques publiques a été mise en place en 2010, pour une meilleure efficacité de l'action publique ainsi que le développement d'une démocratie de proximité répondant aux mieux aux attentes des usagers.

La RGPP a donc eu pour conséquence une restructuration des ministères et des directions de l'Etat. Le Ministère de la Jeunesse et des Sports a donc fusionné avec l'Education Populaire et la Vie Associative pour devenir le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative avec pour Ministre Mme Valérie FOURNEYRON.

Cependant, l'Etat aurait pu transférer complètement la politique sportive aux fédérations, qui sont des institutions privées. Néanmoins, le sport est devenu « un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale » (art 1, loi du 16/07/1984) et ainsi son développement relève de l'intérêt général donc du pouvoir de l'Etat.

Cependant, en ce qui concerne la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de l'Isère, elle a ainsi fusionné avec la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale, la Direction Départementale de l'Equipe de la préfecture et sont dorénavant nommées Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Isère.

Cette Direction de la Jeunesse et des Sports est donc devenu un pôle au sein de cette nouvelle structure.

On peut alors se demander si cette Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports manque de visibilité depuis qu'elle est devenue la Direction Départementale de la Cohésion Sociale ? Ou était-elle déjà peu visible en tant que seule direction ? Est-ce un problème de manque de communication ?

En quoi la révision générale des politiques publiques a impacté la visibilité d'une structure de l'Etat comme la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Isère.

III.1. Qu'est-ce que la Réforme Générale des Politiques Publiques ?¹

III.1.1. L'organisation territoriale de l'Etat en France

L'organisation territoriale en France est particulière et présente quelques caractéristiques telles que :

- une architecture historique basée sur les départements
- un principe d'uniformité qui fait que « au nom du principe d'égalité, l'administration territoriale de l'État devrait être uniforme de Lille à Mende et de Brest à Grenoble », (rapport Santel - octobre 1998) ;
- des services déconcentrés isolés qui conduisent chaque ministère à se doter de structures locales disposant de l'ensemble des moyens de fonctionnement, d'expertise, d'analyse, de conception, de direction ou d'exécution...
- la décentralisation : en 2000, le rapport d'information du Sénat sur la décentralisation constate une « organisation (de l'État) pas encore adaptée à la décentralisation » (...) et une « déconcentration toujours en chantier »
- une organisation plus simple, plus lisible, plus réactive et compréhensible pour répondre aux mieux aux progrès rendus possibles par les nouvelles technologies, les nouveaux moyens de l'action administrative, les attentes des citoyens, l'évolution de leurs besoins et de leur mode de vie.
- l'administration déconcentrée représente plus de 95% des agents de la fonction publique de l'État.

C'est pourquoi, la mise en œuvre d'une réforme de la structure territoriale de l'État était donc un élément primordial de la RGPP. Mais cette mission est l'une des plus complexes : elle concerne pratiquement tous les ministères, comporte de multiples dimensions simultanées et doit tenir rigoureusement compte des réformes spécifiques engagées par chaque ministère. C'est d'ailleurs à cause de cette complexité que, malgré un constat d'ensemble largement partagé et connu depuis longtemps, l'engagement de réformes d'ampleur a été reporté trop souvent.

III.1.2. La RGPP : définition

La RGPP consiste en une analyse approfondie des missions et actions de l'Etat, suivie de la mise en œuvre de scénarios de réformes. Cette remise à plat sans précédent des politiques publiques, voulue par le Président de la République, met en avant 3 objectifs majeurs :

- Mieux adapter les administrations aux besoins des usagers
- Valoriser le travail des fonctionnaires
- Réduire les dépenses publiques pour revenir à l'équilibre budgétaire et gagner des marges de manœuvre.

¹ Recherches basées sur des archives et un bilan de la RGPP ainsi que sur des rapports du Conseil de Modernisation des Politiques Publiques de 2007 et 2008

PRÉFET DE L'ISÈRE

Comment les décisions ont-elles été prises ?

De juillet 2007 à mars 2008, une douzaine d'équipes composées d'auditeurs des inspections générales et du secteur privé ont passé au crible l'ensemble des politiques publiques.

Objectifs : analyser les missions et les objectifs, évaluer les coûts, élaborer des scénarios de réformes pour une administration plus efficace et plus économe.

Pour mener ces audits, les équipes se sont appuyées sur une grille de 7 questions :

- Que faisons-nous ?
- Quels sont les besoins et les attentes collectives ?
- Faut-il continuer à faire de la sorte ?
- Qui doit le faire ?
- Qui doit payer ?
- Comment faire mieux et moins cher ?
- Quel doit être le scénario de transformation ?

Qui sont concernés ?

- L'ensemble des ministères et services de l'État
- Six grandes politiques d'intervention, conduites aux côtés de partenaires (famille, santé et assurance maladie, développement des entreprises, ville et logement, emploi et formation professionnelle, politiques de solidarité)
- Quatre chantiers interministériels, portant sur la gestion des ressources humaines de l'État, les relations entre l'État et les collectivités locales, la réforme de l'administration territoriale et la simplification des procédures internes.

Ensuite des scénarios de réforme ont été élaborés pour chaque secteur et soumis au comité de suivi. Chaque décision ou orientation a été ensuite étudiée et validée en conseil de modernisation des politiques publiques, instance de décision de la RGPP.

Puis c'est à chaque ministère d'assurer le suivi et la mise en œuvre des réformes. Chaque mesure est détaillée et soumise à des objectifs précis : bénéfices attendus, coûts, risques, parties prenantes et calendrier.

L'organisation des services de l'Etat en Isère est donc devenue plus lisible et permet ainsi de clarifier les rapports entre les services {cf. Annexe 13}.

III.1.3. Jeunesse et Sports

La question a d'abord été de savoir quelles directions il fallait regrouper ensemble pour en former plus qu'une, c'est pourquoi des fiches de conduite de projet ont donc été mises en place. {cf. Annexe 14}.

Ensuite il a été convenu de rassembler trois directions en une, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. On le sait, la direction générale de la cohésion sociale fait partie d'un des quatre pôles des ministères sociaux, bâtie sur la base de la direction générale de l'action sociale et des autres structures intervenant sur ce champ telle que le secteur de la jeunesse et des sports.

PRÉFET DE L'ISÈRE

Ainsi, des politiques d'intervention dans le secteur de la jeunesse et des sports interviendront comme :

- La modulation de l'aide en moyens humains (conseillers techniques sportifs) et financiers aux fédérations en fonction de leurs projets et de leur développement ; les fédérations n'auront pas la maîtrise de l'ensemble des financements.
- Le réexamen du dispositif d'exonération des charges sociales sur la rémunération du droit à l'image collective des sportifs professionnels.
- La rationalisation de la répartition des compétences entre l'État et le CNDS ; réforme de la politique d'attribution des subventions afin d'éviter le saupoudrage ; versement des crédits aux têtes de réseau et meilleur ciblage des subventions.

Et étant désormais un pôle de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, les missions de ce pôle Jeunesse et Sports seront mises en relation avec les autres pôles de cette direction comme la cohésion sociale et les politiques de la ville pour une meilleure information aux usagés et pour répondre au mieux à toutes leurs attentes. {cf. Annexe 15}.

III.1.4. Conclusion

En définitif, la RGPP a marqué les esprits et suscité de fortes réactions, à la fois par sa méthode, qui a imposé des changements nombreux et rapides, mais aussi parce qu'elle a posé, implicitement, des interrogations de fond sur le rôle de l'Etat et sur le format de ses services. Ainsi, le resserrement des objectifs de la RGPP, surtout autour de la recherche d'économies à court terme, a jeté le trouble sur les justifications de la réforme de l'Etat. Elle a ainsi été souvent mal vécue à la fois par ceux qui ont eu à proposer les mesures et par ceux qui ont eu à les mettre en œuvre dans leur travail quotidien.

Alors que les niveaux d'administration en France n'ont jamais été aussi nombreux et les champs de compétences des uns et des autres aussi entremêlés, la « performance » des services publics dépend largement de la bonne articulation et de la coopération de ces administrations.

On peut dire alors, que cette réforme était nécessaire, c'était une rénovation de l'action publique associant l'ensemble des acteurs.

III.2. Les réalités de la visibilité de la DDCS de l'Isère

III.2.1. Avant la RGPP

III.2.1.1. La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports

Souvent perçu comme un département de tourisme montagnard, l'Isère a de fortes caractéristiques urbaines notamment sur Grenoble-Voirion, le Nord-Isère et Vienne. Les problématiques liées à la jeunesse et notamment à l'intégration des jeunes y sont donc très présentes dans le cadre du développement social urbain.

PRÉFET DE L'ISÈRE

On peut souligner que l'environnement ou l'histoire de cette direction l'ont amené à développer plus particulièrement certaines missions (qui sont reprises aujourd'hui par le pôle Jeunesse, Sports et Vie Associative) telles que :

- la déclaration des accueils collectifs de mineurs puisque l'Isère est le quatrième département français pour l'accueil des centres de vacances ainsi qu'un important département d'organisation d'accueil sans hébergement. L'Isère est donc le principal département français pour l'activité cumulée d'accueil de mineurs (colonies de vacances et centres de loisirs).

- la formation et les examens : conséquence de l'impact fort de l'environnement montagnard, le secteur de l'encadrement professionnel est relativement plus développé qu'ailleurs : moniteurs de ski, de parapente, d'escalade, de VTT, de guides de montagne ou de canyoning, etc...Ainsi, la DDJS organise de nombreux examens et formations et délivre les diplômes correspondants.

- la déclaration des éducateurs et établissements sportifs : combinant les caractéristiques urbaines et montagnardes, le département de l'Isère connaît une activité particulièrement intense dans ce domaine. Plus de 2 500 établissements et plus de 9 346 éducateurs y sont déclarés, situant le département comme l'un des plus actifs de France dans ce domaine.

- le soutien aux pratiques culturelles amateurs des jeunes : traditionnellement ancrée dans des milieux associatifs ayant vocation à développer les pratiques culturelles amateurs, la DDJS conserve cet axe de travail à partir duquel les objectifs plus généraux de développement social urbain ou de développement de l'emploi associatif par exemple, peuvent être abordés. Cette présence de la DDJS dans ce secteur est en fait la seule présence de l'Etat, les services spécialisés de la DRAC ayant des objectifs sensiblement différents, essentiellement portés vers les milieux professionnels de la Culture.

- le guichet unique des associations : dans le cadre d'un précédent projet de modernisation des services de l'Etat, un guichet unique des associations est organisé à la DDJS et associe trois agents de la préfecture assurant l'enregistrement des déclarations aux missions de délégué départemental à la vie associative assurée par la DDJS.

- le pôle national des métiers de l'encadrement du ski et de l'alpinisme (PNMESA) : existaient à Grenoble, une direction régionale (compétence sur le territoire de l'Académie) et une Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports. Ces deux services furent regroupés en 1994 dans une « Délégation Régionale pour les Alpes et le Vivarais ». Outre, sa fonction de direction régionale pour l'académie, ce service avait une expertise reconnue dans les sports de montagne au moment de sa transformation en direction départementale de droit commun en 2002. Si la migration des fonctions régionales vers Lyon a pu être réalisée avec finalement peu de dommages (puisque peu de personnes s'en souviennent maintenant...), les milieux professionnels des sports de montagne ont alors défendu la présence à Grenoble d'une « antenne » du Conseil Supérieur des Sports de Montagne, ce qui a conduit à la création du PNMESA par arrêté du 25 octobre 2004. Cette structure légère (4 agents) est implantée à la DDJS et dirigée par le directeur départemental.

PRÉFET DE L'ISÈRE

Malgré tout, on ne retrouve pas de service de communication, donc comment toutes ses missions peuvent être connues et développées si elles restent inconnues.

En effet, la DDJS n'a jamais eu de service de communication puisque étant une structure de l'Etat, cela ne semblait pas nécessaire d'avoir un tel service. En effet, il semblerait croire que toutes les structures qui représentent l'Etat devraient être connues et reconnues de tous, aucune communication ne devrait être effectuée puisque se sont des services de l'Etat donc de fait connues de tous. Ainsi, durant toutes ces années, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Isère n'a pas émit le besoin d'avoir un service de communication. Pourtant, depuis quelques années, la société a évolué et l'ère de la communication est arrivée. En effet, l'évolution des technologies de communications, internet, et tout autre moyen de communication sont devenus quasiment indispensable. Il ne suffit plus d'être un service de l'Etat pour être connu même si on ne peut communiquer sur tout puisque les fonctions de la DDJC sont régaliennes et on ne peut divulguer toutes les informations. Mais néanmoins, une communication de certaines missions concernant directement les usagers devrait être indispensable.

III.2.2. Depuis la mise en place de la RGPP

III.2.2.1. La Direction Départementale de la Cohésion Sociale

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) est un nouveau service créé dans le cadre de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat, elle regroupe, depuis le 1^{er} janvier 2010, des agents issus de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, de la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale, et de la Direction Départementale de l'Equipement, de la préfecture. Sous l'autorité du Préfet de l'Isère, la DDCS met en œuvre les politiques de l'Etat relevant notamment de la politique de la Ville, de l'hébergement et des fonctions sociales du logement, de la protection des personnes vulnérables, de la jeunesse, des sports, de la vie associative et de l'éducation populaire.

Dans ces domaines, ses missions s'exercent selon trois axes principaux {cf. Annexe 15} :

- la mise en œuvre des réglementations spécifiques ;
- la conduite et l'animation des politiques de l'Etat ;
- la contribution à la formation et à la certification relatives aux métiers du sport et de l'animation socio-éducative

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale est donc devenue une nouvelle structure inconnue d'autrui, elle a dû donc être présente et a dû faire savoir trois anciennes directions. Cela a dû engendrer un nouveau lieu d'accueil des agents, une nouvelle adresse et un nouveau management pour coordonner et faire travailler ensemble trois anciennes directions qui fonctionnaient en autonomie auparavant et avec peu de relations les une avec les autres. Les agents de chaque direction doivent donc apprendre à travailler ensemble pour une meilleure harmonie et ainsi répondre au mieux aux demandes des publics concernés.

C'est pourquoi, une communication importante a été faite pour avertir toutes les personnes concernées ou non par ce changement puisque trois directions indépendantes n'en forme plus

PRÉFET DE L'ISÈRE

qu'une seule et sous une nouvelle appellation. Des habitudes ont alors changés que ce soit en interne avec un changement de lieu, de structure, de management, de réattributions et des nouveaux collègues. Ils vont devoir apprendre à se connaître, à savoir leurs rôles au sein de la DDCS pour élargir leurs compétences afin de répondre aux attentes d'autrui. Et en externe avec de nouvelles appellations, une nouvelle adresse et un agrandissement des lieux.

Ce changement a-t-il été suffisamment communiqué aux usagers ? Ces trois anciennes directions ont-elles perdues leurs visibilité, leurs influences ?

De plus, ces trois anciennes directions sont très différentes entre la DDJS et la DDASS, les liens sont complexes et minces, il faut donc trouver un moyen de rassembler ces directions pour des travaux unis et qui devront pérenniser dans le long terme.

La DDCS relève maintenant de l'autorité du préfet et donc des comptes- rendus doivent lui être présentés que ce soit dans un pôle dans un autre, l'avis et l'accord du préfet sont des priorités.

Malgré tout, un service de communication existe dorénavant dans cette nouvelle direction {cf. Annexe 1}. En effet, un chargé de communication bâtit, formate des messages de communication destinés à autrui pour le compte de l'Etat suivant la Charte Marianne et suivant la Charte graphique. Il est donc le relais entre la DDCS et le préfet, c'est donc un élément important au cœur de la DDCS. Son rôle est d'identifier la DDCS en tant que direction départementale interministérielle ce qui est une attribution nouvelle pour le grand public mais pas pour les personnes qui y travaillent.

Pour réorganiser toute la communication, et en priorité le site internet, un comité de pilotage internet a réuni l'ensemble des administrations participantes afin de mettre en œuvre et d'organiser le site internet des services de l'Etat en Isère. Placé sous l'autorité du Préfet de l'Isère, il a été présidé par Monsieur le directeur de cabinet. En ce qui concerne la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, M. Mohamed BELHADJ chargé de communication, est assisté de Mme Martine LAFIT et de Monsieur Olivier GABIN désignés « rédacteurs WEB ». Par conséquence, la DDCS a mis en œuvre l'organisation interne avec :

- Toutes les publications sur le site « IDE » (Internet des services Départementaux de l'Etat) font l'objet d'une approbation par la hiérarchie de deux façons différentes : soit les Chefs de Pôles, accorderont obligatoirement sous la forme d'un visa aux rédacteurs WEB, l'autorisation d'insérer une mise à jour basique traitant de la réglementation générique pour le compte de la DDCS. Soit ces publications peuvent sans difficultés être directement traitées par les rédacteurs WEB. (Martine LAFIT, Olivier GABIN, Mohamed BELHADJ).
- Pour une publication qui relève d'un caractère de communication signalée comme étant particulièrement sensible et engageant l'Etat, celle-ci devra impérativement passer par le voix de Monsieur Mohamed BELHADJ, chargé de communication pour l'approbation finale de Mme Danielle DUFOURG ou de Frédéric FOURNET en lien avec le cabinet de Monsieur le Préfet.

PRÉFET DE L'ISÈRE

Le site internet a été alors mis en place depuis le 1^{er} mai sous le nom de Site Internet des Services de l'Etat avec un règlement intérieur commun à chaque DDI pour l'alimentation du site.

III.2.2.2. Le pôle Jeunesse, Sports et Vie Associative

Ce pôle Jeunesse, Sport et Vie associative est anciennement la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports. La majorité des missions sont identiques et relèvent des mêmes compétences que lorsque la DDJC existait {cf. Annexe 16}.

Ce pôle s'organise en quatre services :

- Mission Jeunesse et politiques éducatives locales, Séjours adultes handicapés : où quatre CEPJ (Conseillers d'Education Populaire et de Jeunesse) travaillent en coordination sur tout le territoire de l'Isère. {cf. Annexe 11}.
- Mission Vie Associative où des conseillères sont là pour aider les usagés par rapport à diverses questions comme le service civique.
- Mission des Accueils Collectifs de Mineurs où cinq personnes travaillent sur les accueils avec ou sans hébergement, le BAFA et bien d'autres missions
- Le Développement du Sport, le CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) avec quatre Professeurs de Sport qui sont présents et qui travaillent sur des actions d'expertise, de conseil et de formation, de promotion d'activités physiques et sportives, et d'entraînement.

Ces diverses missions sont coordonnées par la chef de pôle, inspectrice de la Jeunesse et des Sport, Isabelle BECU-SALAUN.

III.3. Les causes de ce manque de visibilité

III.3. 1. D'une Direction Départementale à un Pôle

On la vu, la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports est donc devenue un pôle au sein de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Isère. Ce n'est donc plus une direction isolée mais un pôle parmi les autres pôles de la DDCS.

On peut alors voir cela comme une perte d'identité propre, de la perte d'une autonomie réelle en tant que propre direction. C'est devenu un pôle qui doit se soumettre à de nouvelles règles, de nouvelles contraintes et qui doit apprendre à travailler en coordination avec d'autres directions. On peut dire que la DDJS s'est « fondue » dans une nouvelle structure. En effet, depuis la RGPP et la restructuration des directions, la DDJS a été transféré et intégré dans la DDCS ce qui engendre la perte d'une direction propre et qui devient un service dans une direction.

Ce qui engendre la diminution de la visibilité, effectivement, étant une direction autonome et reconnue, la DDJS était connue de tous et était une structure incontournable de l'Etat. Son histoire faisait que la DDJS était présente et reconnue sans avoir besoin de se rendre visible et

PRÉFET DE L'ISÈRE

de communiquer sur ses actions. Mais depuis la RGPP, la DDJS a dû faire face à une restructuration et à la perte de ses pouvoirs en tant que propre direction. La DDJS est devenue le pôle Jeunesse, Sports et Vie Associative au sein de la DDCS, ce pôle est donc géré par une hiérarchie supérieure et relève désormais de l'autorité du préfet. La perte de la visibilité est donc importante puisque la DDJS a été restructurée, a changé de nom et est dorénavant au sein de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale {cf. Annexe 1}. Le lien entre la cohésion sociale et la jeunesse et le sport est assez étroit même s'il peut se révéler cohérent mais aux premiers abords, il est difficile pour de nombreuses personnes d'associer cohésion sociale et la DDJS. De plus, la DDJS, ou maintenant le pôle Jeunesse, Sports et Vie Associative est rattaché à l'autorité de préfet ce qui n'avait jamais été le cas auparavant. C'est pourquoi, la visibilité diminue d'avantage puisque le préfet est alors au premier plan, même avant la DDCS, l'autorité du préfet est le lien entre l'Etat et cette structure décentralisée de l'Etat.

Ainsi, la DDJS est donc devenue un pôle au sein de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Isère, qui est représentée par l'autorité du préfet. On peut alors constater que la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports a donc perdu sa visibilité historique qui était encrée dans les mœurs et est aujourd'hui représentée par deux entités supérieures importantes telle que la DDCS et le préfet.

III.3. 2. Le problème de la communication

La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports n'a jamais eu besoin ou n'a pas jugé nécessaire d'avoir un service de communication. En effet, il n'y a pas de communication sur les structures régaliennes puisque la confidentialité prime et historiquement il y a toujours eu une faible communication des services de l'Etat, étant représentatifs de l'Etat la communication est inutile, la visibilité importante puisque l'Etat est connu de tous donc normalement les services de l'Etat devraient être connus et reconnus de tous. Pourtant depuis la restructuration et la fusion entre trois directions au sein d'une seule, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Isère, le pôle Jeunesse, Sports et Vie Associative a perdu en visibilité et en communication. En effet, n'ayant jamais eu besoin de communiquer sur leurs missions en étant une direction indépendante, la communication et l'information sont devenues problématiques et indispensables depuis la création de ce pôle Jeunesse, Sports et Vie Associative.

Effectivement, de nouvelles missions sont apparues au sein du pôle Jeunesse, Sport et Vie Associative comme la MILDT (Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie), il faut donc informer les structures susceptibles de vouloir cette subvention. Cependant, la plupart des anciennes missions n'ont pas changé mais il faut faire savoir que la DDJS n'existe plus que c'est maintenant la DDCS et qu'il y a une nouvelle adresse pour s'y rendre.

De plus, les missions et les actions qui ont été réalisées par la DDJS n'ont jamais été mesurées, on n'a jamais su l'impact qu'elles avaient eu sur la population puisqu'il n'a jamais de communication et d'analyse de l'impact des actions. C'est pourquoi, depuis la

PRÉFET DE L'ISÈRE

restructuration, des missions ont dû être arrêtées mais comment savoir lesquelles étaient efficaces et pertinentes puisque aucune donnée n'existait sur l'impact de ces missions.

Et en ce qui concerne le multimédia, tel que le site internet qui présente la DDCS, n'est plus indépendant mais a été intégré au site de la préfecture pour rassembler en un seul lieu les demandes des usagers qui concernent la préfecture et ses Directions Départementales Interministérielles. Le site internet a été alors mis en place et réactualisé depuis le 1^{er} mai sous le nom de Site Internet des Services de l'Etat avec un règlement intérieur commun à chaque DDI pour l'alimentation du site. Par conséquent, avant le 1^{er} mai, l'organigramme de la DDCS n'était pas à jour et indiquait l'ancienne adresse de la DDCS {cf. Annexe 17} ce qui a pu déstabiliser de nombreuses personnes. De plus, sur le site de la préfecture il n'y a qu'une seule page de présentation, on peut donc constater que même avec la présence d'un service de communication des faiblesses persistent. Ensuite, les changements prennent du temps puisqu'ils doivent avoir l'accord de beaucoup de personnes pour enfin être mis en place. Néanmoins, le chargé de communication travaille avec le service interministériel de la communication et d'information du préfet pour remettre à jour toutes les données du site internet pour pouvoir répondre aux mieux aux attentes des usagers et être accessible facilement pour tout public.

III.3. 3. Le problème du financement

Depuis la RGPP et également depuis quelques années, une baisse des financements de l'Etat s'effectue. En effet, chaque année de moins en moins d'argent revient à la DDCS afin d'être redistribués en subventions, en actions spécifiques et autres. Cette année on constate une baisse de 17% par rapport à la précédente ce qui est très important pour la suite puisque cela se répercutera sur les actions de la DDCS et donc sur les associations, les comités, ...

Ainsi, le DDJS n'a jamais mis de budget dans un service de communication alors que les financements étaient encore importants. Alors que de nos jours, la question de la visibilité de la DDCS et du pôle Jeunesse, Sports et Vie Associative est d'actualité ainsi que la diffusion d'informations envers autrui, le budget est en baisse. On doit donc reconsidérer l'importance des diverses missions, la priorité ou non de certaines autres. C'est pourquoi, la DDCS doit faire face à, d'un côté le changement de société qui fait que les médias et la communication sont devenus primordiaux pour informer le public, et de l'autre côté un financement en diminution chaque année pour les mêmes services et les mêmes missions que les années précédentes.

Il est vrai un service de communication ou seulement de l'information plus conséquente serait un coût supplémentaire pour cette direction et plus particulièrement pour ce pôle. Mais si le pôle Jeunesse, Sports et Vie Associative veut remédier à une visibilité en baisse, ressenti à la fois par les usagers que par les agents de la DDCS, depuis la restructuration, il faut trouver le moyen de rester visible pour autrui sur le long terme et se développer constamment et suivre les évolutions de la société pour ne pas se laisser dépasser afin de rester important et utile aux usagers.

III.4. Les conséquences de ce manque de visibilité

III.4. 1. Du point de vue des agents de la DDCS

La restructuration des services de l'Etat a été imposée et subit par les agents des différentes directions qui se sont regroupées en DDCS. En effet, on ne leur a pas donné leur avis en ce qui concerne cette réforme malgré qu'ils soient les premiers concernés par ce changement. Ils ont donc connu des changements par rapport à leurs missions, à leur poste, à leurs locaux mais comment ont-ils vécu ce regroupement ? Et que pensent-ils de cette affiliation à la DDCS ? Est-ce que pour eux Jeunesse et Sport a disparu et est assimilé à la DDCS ? En effet, ils se sont retrouvés avec des personnes de milieux, de culture différentes, avec des visions du travail diverses alors comment ont-ils appris à travailler ensemble ?

Pour approfondir mes recherches, et comprendre ce que pensent en interne les agents de la DDCS et plus particulièrement les agents du pôle Jeunesse, Sport et Vie Associative (les ex-agents de la DDJS), j'ai créé un questionnaire qui leur a été envoyé {cf. Annexe 18}. Sur 13 questionnaires envoyés, 6 questionnaires remplis m'ont été retournés.

En analysant les réponses, j'ai constaté que 40% des agents n'ont pas trouvé de réel changement depuis la réorganisation des services par rapport à leurs missions. Alors que les 60% restant, trouvent que ce changement est plutôt négatif. En effet, certains parlent de « dénaturation des missions, et perte de missions » ainsi, qu'une « perte d'identité et de culture spécifique à la Jeunesse et au Sport ». Certains ont même évoqué un changement plus profond, autre qu'en rapport avec leur propre mission, tel que « l'éloignement du ministère de tutelle » et une « dépendance plus forte de la préfecture ».

Cependant, des avantages existent à ce changement puisque pour eux, ce changement évoque une mutualisation, un recentrage sur les missions régaliennes mais aussi une optimisation minimale d'aspect matériel et bien entendu des nouveaux locaux puisque la DDJS a déménagé pour s'installer à la cité administrative Dode.

Mais ces avantages sont restreints par rapport aux inconvénients qu'évoque ce changement comme la perte d'identification professionnelle, la diminution de la visibilité de la dimension Jeunesse et Sports donc un appauvrissement d'une culture de métier. De plus, ils parlent même d'une moindre place des fonctions d'accompagnement et de conseil. Et avec ce regroupement de nouveaux pôles, les agents de chaque pôle ne se connaissent pas et aucun accompagnement des ressources humaines n'a été effectué pour favoriser une dynamique et une « cohésion sociale » qui auraient pu avoir un impact considérable.

Malgré ces changements perçus négativement ou non par les agents en interne, il fallait évidemment faire connaître cette restructuration aux usagers. Pour cela, les agents ont informé avec des mails, avec des courriers, et en direct leurs collaborateurs et les visiteurs pour que le changement d'adresse et de service soit pris en compte et soit connu de tous. Mais il a été constaté que cette communication n'a parfois pas été assez suffisante voire absente à certains moments. Cependant, quand la diffusion de cette restructuration a été intégrée, certains usagers n'ont pas compris que l'on renomme la DDJS en « cohésion sociale » et que le nom Jeunesse et Sports disparaît. En effet, la cohésion sociale est un « melting-pot » qui ne parle pas aux

PRÉFET DE L'ISÈRE

usagers, car un ensemble de directions y sont regroupées sans avoir de lien évident entre elles pour eux. C'est pourquoi, certains usagers ont du mal encore aujourd'hui à assimiler ce changement, la DDJS est donc moins visible qu'avant. Et les personnes rencontrées par les agents aujourd'hui, parlent encore de Jeunesse et Sport et non de DDCS, le rapprochement est donc encore difficile à faire.

On la vu, l'analyse de ces questionnaires a apporté beaucoup, cependant, j'ai souhaité approfondir certains points. J'ai donc procédé à des entretiens de personnes ayant des rôles différents au sein de la DDCS. En effet, les personnes travaillant dans un pôle différent et avec des missions différentes n'ont pas le même point de vue sur cette restructuration et sur les conséquences de la visibilité de la DDJS.

J'ai donc eu un entretien avec la secrétaire du pôle Jeunesse, Sport et Vie Associative, avec une personne de la mission accueils collectifs de mineurs du pôle Jeunesse, Sport et Vie Associative, ainsi qu'avec une personne de l'ancienne DDJS et qui occupe actuellement un poste au sein de la politique de la ville et enfin, j'ai réalisé un entretien avec la chargée de communication de la DDCS.

Dans un premier temps, du côté des agents du pôle Jeunesse, Sport et Vie Associative, le changement est plutôt mal perçu, la DDCS est devenue plus hiérarchique qu'avant, le management est vraiment présent et leurs missions sont en mutation vers la préfecture donc ne sont plus représentatives de la jeunesse et des sports. De plus, des missions se sont élargies à d'autres champs de compétences qui n'étaient pas forcément acquises par les personnes concernées donc des formations ont dû être nécessaires pour pouvoir effectuer ces missions sans difficultés majeures. La réorganisation des services a donc eu des conséquences négatives ou positives selon certains agents sur leurs missions. C'est pourquoi, avec ces nouvelles missions, certaines personnes se demandent quelle place elles occupent vraiment au sein du pôle Jeunesse, Sport et Vie Associative puisque leurs compétences et missions n'entrent plus dans le cadre de la jeunesse et du sport.

De plus, ce changement de lieu et d'adresse et ce regroupement avec d'autres directions ont eu des conséquences sur les relations internes. En effet, les pôles ne se regroupent pas, les relations sont difficiles, il n'y a pas beaucoup de rapports entre tous les agents de la DDCS. En effet, ces locaux étaient anciennement ceux de la DDASS donc les agents des autres directions comme la DDJS et la DDE sont en quelque sorte « chez eux ». C'est peut-être une des raisons du manque de relations internes entre tous ces agents.

En ce qui concerne la communication sur ces changements aux usagers, les agents du pôle Jeunesse, Sport et Vie Associative ont eu quelques retours sur des personnes venant pour récupérer leur BAFA ou étant des représentants d'associations et qui, par habitude ou en ignorant la restructuration, allaient directement à l'ancienne adresse de la DDJS. Cependant, les agents ont fait leur maximum pour communiquer à leurs interlocuteurs les changements de la DDJS même si l'information ne peut pas parvenir à tout le monde.

PRÉFET DE L'ISÈRE

Cependant, pour ces agents, la DDJS est moins visible qu'avant et est mal représentée au sein de la DDCS même si les changements commencent à être assimilés et compris par le plus grand nombre.

Dans un deuxième temps, j'ai souhaité faire un entretien avec la personne de l'ancienne DDJS et qui occupe actuellement un poste au sein de la politique de la ville parce que sa vision est différente des agents du pôle Jeunesse, Sport et Vie Associative. En effet, elle a travaillé avec à la fois des agents de l'ex-DDJS et travaille dorénavant avec les agents de l'ex-DDASS, elle a donc les points de vue des deux pôles, sa perception des relations et des changements est donc plus pertinente et plus objective.

Pour elle, l'avantage de ce regroupement a été de découvrir d'autres personnes, d'être ouvert à de nouvelles cultures enrichissantes et bénéfiques, de changer sa manière de voir et de réfléchir. Il est vrai qu'avant ce regroupement en DDCS, les agents n'avaient pas l'habitude de travailler ensemble, et n'avaient pas forcément de point en commun mais les DDCS regroupent des agents de milieux qui peuvent se croiser d'une certaine façon alors que les DDCSPP (Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations) peuvent mettre en relation des agents qui proviennent de métiers totalement opposés comme un agent du service des sports et un vétérinaire.

De plus, la DDCS est sensé être une structure de cohésion, de savoir vivre ensemble, cependant, les agents des ex-directions ne se mélangent pas pour autant. Or, chacun pense la même chose des autres mais il n'y a pas de lien entre eux pour les rassembler, la réforme a été imposée aux agents ce qui peut être une raison au fait que les agents ne créent pas de liens.

Il est vrai que depuis cette réforme des missions ont disparu et d'autres ont suscité de nouvelles compétences mais certains points en commun existent entre les pôles de la DDCS. En effet, il y a une transversalité entre Jeunesse et Sport et la politique de la ville, on peut dire qu'il y a une forme de continuité dans certaines actions, un autre point de vue apparaît.

De plus, cette la réforme a été mise en place pour que chaque structure de l'Etat soit plus à l'écoute des usagers afin de répondre au mieux à leurs attentes. Cependant, cette réforme a engendré une baisse des effectifs et une perte considérable des missions des services. Ce qui est un peu paradoxale en soit. Cependant, ce regroupement de service a eu comme conséquence une perte de visibilité pour chaque pôle. En effet, la DDASS, la DDJS et la DDE qui ont été regroupé en un seul lieu et en une seule direction, ont perdu leur visibilité propre sur le territoire, les usagers ont du mal à assimiler ces services à la DDCS. Et ce regroupement de trois directions a du installer une nouvelle pratique de management pour pouvoir fonctionner correctement. Ainsi, le rapport du directeur à son ministère n'est plus le même qu'avant, aujourd'hui, ce sont plusieurs ministères pour une direction. La réforme a induit une nouvelle manière de manager le personnel qui s'inspire des techniques du secteur privé pour les mettre dans le cadre public.

On l'a vu, j'ai recueilli diverses informations, du pôle Jeunesse, Sport et Vie Associative mais également d'une personne du pôle Politique de la Ville. Néanmoins, la personne la plus concernée par la visibilité du pôle Jeunesse, Sport et Vie Associative, mais également de la

PRÉFET DE L'ISÈRE

DDCS toute entière est bien le chargé de communication. C'est pourquoi, un entretien de M Belhadj était dans le prolongement et la conclusion de mon enquête interne.

Pour lui, le regroupement de plusieurs directions en une seule, la DDCS, a été une bonne décision. En effet, cette réorganisation des services de l'Etat a permis de rassembler différents agents de corps et de domaines d'intervention divers même si la coordination se fait difficilement mais il faut que chacun trouve ses marques et s'habitue au changement pour pouvoir travailler en harmonie et en coordination.

La communication a été selon les directives du cabinet du préfet donc suffisante pour informer tous les usagers. Chaque anciennes directions sont devenues une seule est grande institution en relation directe avec le préfet pour un meilleur service aux usagers.

III.4. 2. Du point de vue des acteurs sportifs (associations sportives, culturelles...)

Une partie des personnes qui se rendent à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Isère sont souvent des personnes qui viennent au Greffe des Associations.

Le greffe des Associations est un service qui accueille, recense et modifie toutes les associations. En effet, durant une Assemblée Générale d'un association, des modification de statut, de dirigeant peuvent être faite, ces changements doivent être informé aux trois personnes qui travaillent au greffe pour qu'elles puissent faire les récépissés afin que l'association soit en règles. Des visiteurs viennent donc pour diverse raisons comme demander des informations pour créer une nouvelle association ou autres. Pour eux, le changement est mitigé, effectivement, le nouvelle emplacement au centre ville est plus pratique pour certain usagers qui utilisent les transports en commun mais moins pour d'autre en terme de place de parking payant et trop peu souvent libre.

De plus, la communication sur le changement d'adresse a pour la plupart été bien indiquée. Cependant, les changements ne sont pas la priorité des personnes qui se rendent à la DDCS, ils viennent effectués ce pour quoi ils sont venus ici et repartent. C'est pourquoi, je n'ai eu que 6% de réponses sur les 50 questionnaires possibles {cf. Annexe 19}. Les usagers ne prennent pas le temps de remplir des questionnaires, ils ne s'intéressent pas à l'évolution et à la réorganisation des services de l'Etat.

III.4.3. Du point de vue des autres personnes (visiteurs Bafa ou autres, personnes en difficultés,...)

{cf. Annexe 19}

L'autre partie des personnes qui se rendent à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Isère sont des personnes qui viennent chercher leur diplôme Bafa ou leur carte professionnelle, soit des agents de collectivités territoriales, soit des directeurs de comités ou encore des personnes en difficultés etc....

Malgré une communication assez conséquente de la part des agents de l'ex-DDJS, un certain nombre de personne n'ont pas fait attention au changement d'adresse et se sont rendu à l'ancien site. On a constaté que c'était des personnes qui venaient essentiellement chercher

PRÉFET DE L'ISÈRE

leur diplôme bafa et qui par la bouche-a-oreille se rendaient à l'endroit qu'on leur indiquait sans avoir vérifié l'information.

De plus, les usagers souffrent du manque de lisibilité en effet, le terme de « cohésion sociale » n'est pas parlant, voir trop vaste pour les personnes qui souhaitent des informations sur le sport. Et l'absence du CREPS accentue ce phénomène. Et en générale, même si les usagers se trouvent dans les bâtiments de la DDCS, la plupart utilisent le terme de « jeunesse et sport » et non de DDCS. Ils ressentent cette perte d'identité au niveau local où le sport devient davantage un support, un moyen d'action sociale qu'un champ disciplinaire à part entière. Même si un ministère de pleine autonomie a été rétabli, le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative (2012).

III.5. Préconisations pour développer cette visibilité

A l'heure où l'ensemble des personnels de la DDCS est regroupé sur le site de Dode, la DDCS essaye d'intégrer tout le monde, de faire partager les savoirs des uns et des autres et essaye de faire connaître les métiers et les compétences de chacun. C'est pourquoi, des Matinée-Métiers sont organisées tout au long de l'année pour permettre une meilleure connaissance réciproque des agents et des missions de la DDCS.

Après l'encadrement du ski et l'hébergement, le prochain thème retenu a été celui des "pupilles de l'Etat". En effet, la DDCS assure une fonction de tutelle pour les enfants qui n'ont plus d'autorité parentale. C'est un sujet mal connu que Françoise Varcin et Joséphine Ruelle du Pôle Politique de la Ville et Personnes Vulnérables ont fait partagé lors d'une matinée où beaucoup d'agents de la DDCS étaient rassemblés. C'est une bonne façon de créer des liens en interne entre les pôles, ce qui malgré ces matinées-métiers, n'est pas évident.

De plus, pour coordonner chaque pôles et pour que ceux-ci travaillent en relation, chaque semaine, une réunion de coordination des chefs de pôle et les membres de la direction de la DDCS se réunissent, font le point sur les missions en cours et établissent l'ensemble des actions à réaliser pour répondre au mieux aux attentes des usagers.

Ces deux actions montrent bien que la DDCS veut coordonner et rassembler ces différents pôles, une visibilité de chaque pôle en interne est créée pour comprendre que chaque mission et que chaque agent sont essentiels au bon fonctionnement de cette direction. Il faut donc continuer à rassembler les membres de cette structure pour la cohésion sociale soit soudée en interne.

Cette communication en interne doit donc perdurer pour permettre une visibilité plus grande entre les agents de la DDCS. Mais, en ce qui concerne la communication externe, elle ne peut résoudre tous les problèmes de visibilité, on peut effectuer toute la communication nécessaire, si les usagers ne font pas attention aux changements et aux avertissements des agents, la direction et les agents n'y sont pour rien.

Ce qu'il faut surtout pour que le pôle Jeunesse, Sport et Vie Associative reste visible sans pour autant investir dans une communication, c'est suivre les actions et leurs conséquences en restant en contact avec les concernés pour laisser une traces à long terme du pôle en

PRÉFET DE L'ISÈRE

continuant de créer des cartographies des actions et de l'importance sur le territoire du pôle Jeunesse, Sport et Vie Associative. De plus, faire de la communication multimédia sans financement considérable est possible en développant un site internet et en l'actualisant constamment et en présentant certaines missions de la DDCS et de tous ces pôles pour répondre aux mieux aux attentes des usagers. Un chargé de communication est là pour faire vivre et dynamiser la communication de cette structure même s'il est sous la directive du cabinet du préfet, des compétences propres lui reviennent pour augmenter la communication et rendre visible les différents pôles de la DDCS.

III.6. Conclusion

En définitif, le pôle Jeunesse, Sport et Vie Associative n'est pas le seule pôle à avoir perdu sa visibilité à cause de la réorganisation des services. En effet, les autres pôles aussi ont été regroupé et ont perdu leurs autonomies et leur visibilité. En effet, les autres pôles aussi ont été regroupés et ont perdu leur autonomie et leur visibilité. La DDASS, par exemple a été séparée en deux : le pôle social au sein de la DDCS et l'Agence Régionale de la Santé ; c'est pourquoi, la politique de la ville et les personnes vulnérables ne représentent pas complètement l'ancienne DDASS et beaucoup d'usagers n'ont pas compris ce changement. On peut alors dire que tous les pôles de la DDCS ont perdu leur visibilité d'auparavant quand ils étaient chacun une direction à par entière.

Alors pour retrouver toute cette visibilité auprès d'autrui, il est nécessaire de se faire connaître pour un meilleur service aux usagés. Mais faire de la communication en créant un service de communication plus important serait-il efficace économiquement ?

On l'a vu, il y a un problème de communication qui ne vient pas au niveau de chaque pôle de la DDCS mais qui vient surtout du fait que se sont des services de l'Etat et on peut dire que l'Etat ne fait jamais de communication grand public. Et en ce qui concerne la réforme peu de communication a été faite, il y a d'abord eu une réorganisation au niveau régional ensuite départemental puis au sein des unités territoriales puis dans les agences territoriales. On peut alors voir que la réforme investit peu à peu tous les services de l'Etat de la dimension régionale à la dimension communale sans pour autant avoir été prévenus de ces changements en amont. De plus, il n'y a jamais eu de communication du préfet, de la préfecture pour expliquer cette réforme. Cependant, quand l'Etat veut faire connaître un évènement, il y met les moyens, comme lors du spot de publicité comme lors de la pandémie grippale qui a engendré des moyens financiers considérables.

En même temps l'Etat ne peut communiquer sur la RGPP puisqu'en réalité cette réforme n'est pas terminée. On pourrait penser que la représentation de l'Etat sur le territoire par la réorganisation des services aurait un avant et un après et serait terminée mais, en réalité, la réforme est toujours en marche, elle n'a pas eu de fin. En effet, cette réforme a été renommée et repensée par un groupe de travail au Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique (SGMAP) afin de proposer différentes mesures susceptibles d'améliorer le fonctionnement de l'administration territoriale de l'Etat. C'est pourquoi, il y a bien une

PRÉFET DE L'ISÈRE

continuité de la RGPP. On est toujours dans une situation de réorganisation des services de l'Etat. Et même si le modèle protecteur de l'Etat a été garant des effets de la crise de ces dernières années grâce à la politique sociale. La sécurité sociale, les assurances chômage et autres ont été un bouclier contre l'impact de la crise sur la population. Néanmoins, le nombre de chômeurs et de plus en plus important, et beaucoup de problèmes sont présents comme la baisse des financements de l'Etat ce qui engendre des conséquences sur les actions et les missions des services de l'Etat et donc des services de la DDASS.

Alors on peut se demander si ce manque de visibilité et de communication des différents pôles est une volonté de la part de la direction pour ne pas distribuer plus d'argent en ce temps de crise?

De plus, l'administration déconcentrée de l'Etat est au cœur de l'action gouvernementale et de la mise en œuvre opérationnelle des politiques publiques. Elle a connu, ces dernières années, d'importantes évolutions organisationnelles.

La réorganisation plus claire des rôles entre l'État et ses services ont pour objectif à long terme de permettre une plus grande efficacité des interventions de l'État.

Par ailleurs, ces réformes permettront d'atteindre l'objectif de non remplacement d'un agent sur deux partants à la retraite. Mais pour l'instant cette réforme a déjà engendré des baisses d'effectifs important dans divers services de l'Etat.

Cependant, cette rénovation de l'action publique a contribué à des politiques plus efficaces, des services publics plus à l'écoute grâce à la charte Marianne appliquée consciencieusement par les agents de l'Etat, des administrations plus modernes dans leurs modes de communication et de management mais qu'elle devra pérenniser sur le long terme. Ainsi, cette réorganisation doit se construire avec des agents impliqués dans l'adaptation continue de leurs missions et dont l'évolution des compétences sera plus clairement dessinée. Néanmoins, ce changement a eu pour conséquence la perte de missions importantes et une évolution de missions vers d'autres compétences que les agents n'avaient pas forcément au départ.

En général, pour amener à des changements dans la société, l'Etat procède selon des étapes d'expérimentations. En effet, une réforme commence toujours par un processus d'expérimentation sur un petit nombre de territoire afin de voir l'efficacité de la réforme et ces résultats à court terme pour ensuite mettre en place cette réforme à la France entière.

On le sait, la RGPP est faite pour répondre au mieux aux besoins des usagers. Mais ce qu'on sait moins c'est que cette réforme française a été inspirée d'une réforme et de l'organisation des services de l'Etat Canadien. De plus, on peut également constaté que la Suisse, état fédéral, a lui aussi procédé à une réforme de ses services. On peut alors en conclure que dans beaucoup de pays la question de la réorganisation des services d'un Etat est essentielle pour faire avancer la société.

Cependant, cette réforme peut être quelque fois paradoxale puisque qu'elle est sensée réorganiser les services pour être plus efficiente et rationaliser l'effectif et les dépenses. Pourtant, avant cette réforme, la DDASS pouvait à elle seule prendre les décisions, un seul agent donnait son avis sur un cas. Seulement maintenant que la DDASS a été séparé en deux,

PRÉFET DE L'ISÈRE

une partie a été intégré au pôle Politique de la Ville et une autre à l'Agence Régionale de la Santé, une décision doit être prise en commun avec ces deux organismes donc doit faire intervenir deux agents, au lieu d'un seul par le passé, donc augmenter le coût d'une mission et non la diminuer comme était sensé le faire la réorganisation des services.

De plus, selon le rapport de l'inspection générale de 2012, le coût de cette réforme a été beaucoup trop élevé que ce qui était envisagé. Ce qui veut dire que cette réforme est là pour faire face aux baisses des financements des services mais que pourtant sa mise en place est une dépense considérable.

Par ailleurs, on peut constater qu'avec la mise en place de la RGPP, la région a pris beaucoup plus d'importance que les départements et est devenu le donneur d'ordre des départements. En effet, avant les départements avaient une relation directe avec les ministères alors qu'aujourd'hui, la relation ne se fait plus qu'avec les régions qui elles font le lien avec les ministères.

On peut dire que les régions sont mises en avant dans cette réforme, cela ne prévoit-il pas la fin des départements ?

On la vu, il y a eu un éclatement des services de l'Etat et une recomposition de ceux-ci ainsi que la création d'un positionnement des services de l'Etat au niveau des régions. On peut donc dire que tous ces changements se sont effectués sans qu'il y ait eu de communication de la part de l'Etat. En effet, les actions de l'Etat se font sur le long terme donc une communication sur ces changements serait beaucoup trop importante et trop coûteuse. Néanmoins, un peu d'information sur ces changements pourrait être réalisé pour permettre aux usagers de comprendre et de prendre connaissance de cette réorganisation opérationnelle de l'Etat.

On peut peut-être voir là comme un début dans la réorganisation des services. En effet, on l'a vu, cette réforme est toujours présente et est en adaptation constante alors est-ce que la DDCS ne deviendra-t-elle pas un service propre à la préfecture et ne se nommera plus DDCS mais seulement Préfecture pour faciliter l'accès et la compréhension de tous les services de la préfecture de l'Isère et de tous les départements du territoire français.

On pourrait même s'interroger sur la pertinence de l'Etat, qu'est-ce qui va rester aux usagers ? En effet, cette recomposition de l'Etat marque un développement et une augmentation, en interne, du manque de reconnaissance des services, on peut parler d'une hiérarchisation de ceux-ci puisque ces services sont « classés » suivant l'importance plus ou moins grande de leurs missions. Cette hiérarchie est officieuse et pensée de tous sans être pour autant révélée au grand jour. On peut penser que l'Etat avance vers quelque chose qui n'est pas configuré.

Selon le rapport de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques), de 2006, l'Etat a toute nécessité à privatiser le service public.

La réforme engendre des changements positifs mais annonce-t-elle pas la disparition de l'Etat ?

IV. Evaluation de la dynamique d'emplois professionnels dans le secteur

IV.1. au sein de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale

IV.1.1. la fonction publique d'Etat

La fonction publique française est représentée par l'ensemble des agents occupant des emplois civils permanents de l'État, des collectivités territoriales (commune, département ou région) ou de certains établissements publics hospitaliers.

Les emplois de la fonction publique d'État se répartissent entre les administrations centrales de l'État et les services déconcentrés.

Il s'agit dans le premier cas des services centraux des ministères, situés généralement à Paris, ayant en charge la conception et la coordination des actions de l'État au niveau national. Dans le deuxième cas, ils concernent les actions de l'État au niveau de la région et du département (préfectures, rectorats, directions départementales...).

De nombreux fonctionnaires exercent leur fonction dans les établissements publics d'enseignement (universités, lycées, collèges), ainsi que dans les établissements publics administratifs rattachés aux différents ministères.

Il existe 3 catégories de concours telles que :

- le concours de catégories A : niveau Bac + 3. Missions d'encadrement, de conception et de directions telles que les professeurs de sports. Certains corps de catégorie A peuvent être de catégories A+ : comme Inspecteur de la Jeunesse et des Sports.
- le concours de catégories B : niveau Bac. Missions d'application
- le concours de catégories C : niveau CAP, diplôme national du brevet ou sans diplôme. Missions d'exécution. Comme l'adjoint administratif.

IV.1.2. travailler à la direction départementale de la cohésion sociale de l'Isère

Pour travailler au sein de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Isère, la voie principale est l'obtention d'un concours de la fonction publique d'Etat. Puis de postuler pour un poste dans la structure que l'on souhaite.

Pour passer un concours, plusieurs sites sont là pour nous renseigner :

- Ministère de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique : <http://concours.fonction-publique.gouv.fr>
- Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Isère : <http://www.cdg38.fr>

PRÉFET DE L'ISÈRE

- Lagazette.fr, le site des fonctionnaires territoriaux, donne accès à toute l'actualité de la Fonction Publique Territoriale et des collectivités locales :
<http://www.lagazettedescommunes.com/>
- Emploipublic.fr, le site emploi du secteur public : <http://www.emploipublic.fr>
- ...

Sinon, on peut être renseigné en interne grâce au réseau de la DDCS, des postes vacants ont été mis en ligne {cf. Annexe 20} :

- 1 poste de catégorie B au pôle hébergement logement social
- 1 poste de catégorie C au pôle hébergement logement social
- 1 poste de catégorie C au comité médical.

Ainsi qu'une note de service n° 0352 du 26 février 2013 relative à l'accès au corps des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ) par voie de liste d'aptitude au titre de l'année 2013 {cf. Annexe 21}.

IV.2. dans le même type de structure dans un cadre plus élargi

IV.2.1. les directions départementales de la cohésion sociale des villes de France

Une direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) affirme le rôle de l'Etat en matière de cohésion sociale. Elle est chargée de renforcer le lien social, de répondre aux besoins de l'ensemble de la population du département en apportant une attention particulière aux personnes vulnérables ou en difficulté.

Opportunités d'emplois sur Le Portail de la Fonction Publique :

- La Direction générale de la cohésion sociale de Haute Marne, CHAMPAGNE-ARDENNE recherche un(e) chargé(e) de mission départemental(e) aux droits des femmes et à l'égalité
- La DRJSCS Midi-Pyrénées de Haute Garonne, MIDI-PYRENÉES recherche pour la DDCS 31 un(e) responsable de projets(s) de cohésion sociale.
- Les services déconcentrés du Premier Ministre du Lot, MIDI-PYRENÉES recherche un directeur départemental adjoint de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations du Lot.
- Les services déconcentrés du Premier Ministre de l'Aube, CHAMPAGNE-ARDENNE recherche un directeur départemental de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aube.
- DRJSCS Aquitaine, Dordogne recherche un chef de service sport, jeunesse et éducation populaire.
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Île-de-France recherche un chef de service de la politique de la ville.
- DRJSCS du Centre {cf. Annexe 22} :
 - Gestionnaire budgétaire au pôle administration générale (cat B)
 - Chargé des opérations statistiques (cat A)

PRÉFET DE L'ISÈRE

- Assistant au pôle Certification formation emploi (CFE) : métiers de l'animation et du sport (cat B)
- Assistant au pôle CFE : certification paramédicale (cat B)
- Assistant au pôle CFE : temps partagé sur les trois unités (cat C)
- Conseiller en animation des politiques jeunesse et vie associative au service Jeunesse vie associative (JVA), (cat A)
- Coordonnateur en certification - secteur animation au pôle CFE (cat A)

De plus, il existe un protocole de mobilité signé en 2010 entre l'ARS Rhône-Alpes et les directions de cohésion sociale de la région (DRJSCS et DDCS/PP), qui vise à organiser les mouvements entre structures sans changement de résidence administrative.

Des postes vacants sont donc offerts par les structures ARS/DDARS pour l'exercice 2013 {cf. Annexe 23}.

Les agents qui souhaiteraient une mobilité sur ce secteur sont par conséquent invités à faire connaître leur candidature par la voie hiérarchique et à l'aide d'un formulaire {cf. Annexe 24} sur la boîte fonctionnelle : drjscs69-rh@drjscs.gouv.fr.

Mais deux conditions doivent être simultanément réunies pour pouvoir bénéficier du dispositif ainsi mis en place :

- condition tenant au ministère de rattachement : relever du ministère chargé des affaires sociales (y compris les agents détachés sur les corps de ce ministère)
- condition tenant à la qualification du mouvement : ne pas être qualifié de mutation nécessitant l'avis de la CAP, ce qui suppose donc un mouvement au sein de la même résidence administrative.

IV.2.2. le même type de structure au sein de l'Isère

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Isère fait partie intégrante des services de l'Etat. Elle comporte cependant divers pôles comme le pôle Hébergement et logement social, le pôle Politique de la ville et personnes vulnérables, le pôle Jeunesse, sports et vie associative, le pôle Réglementation et métiers du sport et un secrétariat général. Ainsi, des secteurs diversifiés sont pris en compte donc beaucoup de structures pourraient correspondre sans pour autant répondre au secteur professionnel dans lequel s'est déroulé mon stage. C'est pourquoi, seul le secteur de la jeunesse, des sports et de la vie associative va être étudié.

Ainsi, nous pouvons mettre en évidence plusieurs services comme :

- La Préfecture de l'Isère : en tant que délégué du sous-préfet (certains délégués ne sont autres que des Conseillers de l'Education Populaire et de la Jeunesse), cependant aucune offre d'emplois n'est disponible.
- Direction Départementale des Territoires : dans l'aménagement des cours d'eau destinés à des pratiques sportives, cependant aucune offre d'emplois n'est disponible.

PRÉFET DE L'ISÈRE

- Autres services de l'Etat en Isère : Office National des Forêts ; Direction des Services Départementaux de l'Education nationale de l'Isère. Cependant aucune offre d'emplois ne pourrait correspondre à ma recherche.

IV.2.3. le même type de structure au sein de la ville de Grenoble

La DDCS fait partie des services publics de l'Etat mais on peut trouver également des organismes privés ou des structures de la fonction publique territoriale comme les collectivités locales qui emploient 11% des professionnels du secteur de la filière sportive. Ainsi que d'autres types de structures qui poursuivent le même but que la DDCS comme :

- La Métro (Grenoble, Alpes métropole communauté d'agglomération) qui cependant, n'offre actuellement pas d'emplois dans le secteur du sport et jeunesse.

- Le Conseil Général qui est une instance du département de l'Isère et donc par conséquent pour y travailler, il faut passer un concours de la fonction publique territoriale. Cependant, actuellement, le conseil général ne propose aucune offre d'emploi dans le domaine du sport et de l'animation.

- La Direction des Sports de la ville de Grenoble met en œuvre la politique municipale pour que chaque activité physique et sportive se déroulent en toute sécurité et encadrée par des professionnels.

- Entreprises de conseils sportifs : Sport Conseil Management, régie publicitaire, étude audit conception de toutes opérations de communication marketing, toutes prestations de services et de conseils.

- Agences de communications spécialisées sport : Daily Fresh Média, agence de marketing sportif et de communication par et pour le sport. Agence dédiée à l'ensemble des acteurs du sport, entreprises, institutions, marques et médias pour des conseils en marketing sportif, en régie sponsoring et publicitaire, en conseil en communication.

- Agence événementielle :

1. Concept Sport Evasion organise votre séminaire « sportif Grenoble ».
2. Diverty'sports, agence en Rhône-Alpes propose des activités sportives et culturelles pour tous les budgets

- médias sportifs

Pour toutes ces catégories de métiers, les demandeurs d'emplois n'ont pas besoin de passer le concours de la fonction publique territoriale ou d'Etat mais avoir un niveau de diplôme ou une spécialisation et une expérience sont demandés.

IV.3. dans le secteur économique correspondant

Le sport est un véritable secteur économique. En effet, c'est une forme de secteur hétérogène où l'on retrouve des médias, des équipementiers, des franchises et autres clubs sportifs, des médecins, des avocats, des entraîneurs et conseillers en tous genres, des jardiniers et même des cabinets d'architecture spécialisés dans la conception de stades et autres arénas.

Ce secteur rassemble donc des métiers opposés, qui n'auraient jamais travaillés ensemble sans ce secteur du sport. Effectivement, les industries et les commerces du bâtiment, du textile, de l'automobile, du spectacle, des médias et du tourisme travaillent pour le sport. Les contrats des sportifs professionnels, des parrainages publicitaires et des subventions publiques concernent des masses importantes d'argent. Les paris sportifs génèrent également d'importants revenus. Équipements sportifs, droits de diffusion télévisuelle et autres produits dérivés font tourner la machine économique.

Selon l'INSEE, les emplois dans la fabrication d'articles de sport s'évaluent à 5200 salariés.

Les effectifs représentés par les organisations professionnelles :

- FIFAS : 9500 emplois
- CNPC Conseil National des Professions du Cycle : 2050 emplois
- EUROSIMA : 3500 emplois

En région Rhône Alpes, les métiers du sport liés au tourisme sont évalués à 25 000 par l'association Outdoor Sports Valley. Le Cluster Sportaltec estime à 16 500 emplois la production d'articles de sport, la construction, l'installation et la maintenance d'équipements sportifs.

Tableau n°1 : Photographie des formations

Universités du sport, de gestion, écoles de commerce proposent des formations initiales et continues dans le sport. Ce marché fragmenté et hétérogène regroupe plus de 100 formations en France, dont 65% forment de futurs décideurs (Bac+4).

	STAPS	Faculté de Gestion	Ecole de Commerce
Formation Initiale			
Formation Continue		Ecole de Management Strasbourg Université de Strasbourg <div style="background-color: red; color: white; padding: 5px; text-align: center;"> Les universités proposent de plus en plus des formations continues ... mais ces programmes sont souvent de la formation initiale aménagée. </div>	

Carte n°1 : Répartition géographique

La plus grande majorité des formations se situe en région parisienne.

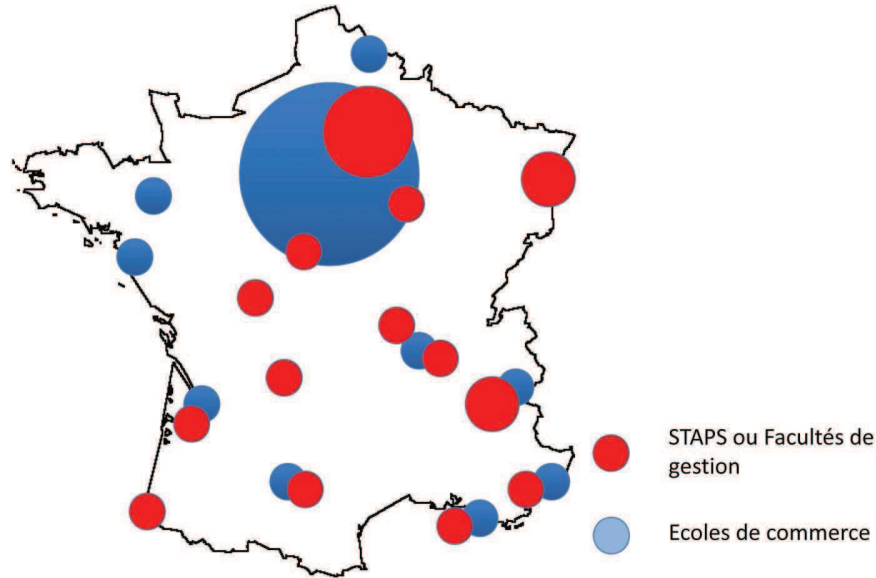
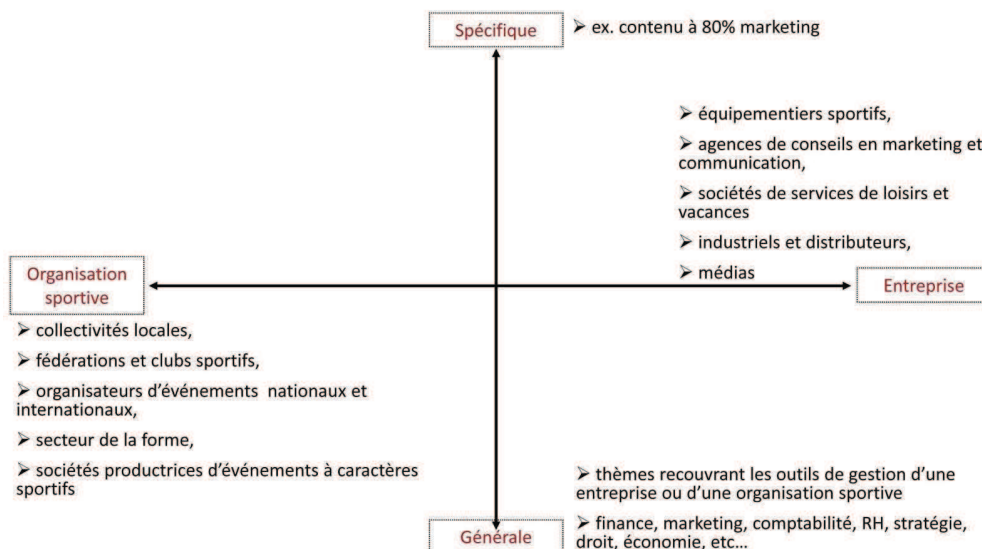


Schéma n°1 : spécialisation et débouchés

Des formations essentiellement généralistes, orientées sur le management d'organisations sportives ou l'événementiel sportif dans les universités, et vers la communication, les médias, les distributeurs, les annonceurs et les institutions ou grands clubs ou sportifs dans les écoles.



D'après le site de la Fédération Française des Industries Sports et Loisirs (<http://www.fifas.com>)

IV.3.1. les emplois et la formation dans le secteur sportif en Isère

On recense 1 408 structures de sports et de loisirs en Isère (comprenant, les clubs de sports auxquels 26 % de la population iséroise est licenciée) pour 4 683 emplois sportifs en 2010. Ces emplois sont répartis pour moitié dans les activités directement liées à la pratique sportive et souvent saisonnières (+ 37% d'emplois saisonniers en 2010) et pour moitié dans la filière sport.

On recense par ailleurs en Isère 9 346 éducateurs sportifs toutes activités confondues. A noter que le secteur des accueils collectif de mineurs (2 000 accueils en Isère) est le troisième département d'accueil français, génère également un volume d'activités considérable notamment pour les éducateurs sportifs déclarés en sport de nature ; on estime à 30% la part de ce secteur d'intervention, source Pôle de Ressource National des Sports de Nature.

La promotion de l'emploi et la qualité de l'encadrement sportif constituent une priorité que la DDCS soutient durablement dans le cadre des 54 emplois dits CNDS à ce jour pour favoriser l'embauche d'éducateurs sportifs professionnels.

Par ailleurs, et afin de développer un emploi sportif souvent morcelé, l'association départementale « Profession sport 38 » salarie 776 éducateurs sportifs qu'elle met à disposition des associations contre facturation. Le dispositif « Impact emploi » mis en place par le CDOSI par l'intermédiaire du CRIB et qui consiste à prendre en charge le suivi administratif des salariés pour le compte de 180 associations d'employeurs connaît une très forte croissance.

Enfin, le CDOSI s'est engagé par convention qu'il signera avec l'Etat à participer au dispositif des emplois d'avenir.

A noter que sur les 7 565 diplômes délivrés en 2010, plus de 8 diplômes sur 10 étaient des diplômes dits « d'Etat » (BEES, BPJEPS, BAPAAT, ...). En revanche, la part des diplômes dits « universitaires » reste faible (4%), avec une baisse de 9% entre 2008 et 2010.

IV.3.2. le sport créateur d'emplois

Le sport est désormais un secteur de croissance créateur d'emplois. Selon la Commission Européenne, une étude européenne présentée en 2004 indique que le secteur du sport représente 800 000 emplois au sein de l'Union des 25. Le Royaume Uni, à lui seul, représentait plus de 30 % du total d'emplois dans le secteur du sport, suivi de l'Allemagne (13 %) et de la France (12,5 %).

Depuis 1980, le nombre total d'emplois repris dans la catégorie «activités sportives» a triplé. Les principales raisons qui justifient cette tendance à la hausse sont les suivantes:

- La réattribution de recettes aux activités de loisirs et à la santé
- Le développement d'activités sportives qui touchent une partie plus importante de la population (les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées) et qui répondent à toute une série de besoins variés (loisirs, divertissement, santé, éducation)
- Les modifications apportées à l'offre dans le domaine du sport.

PRÉFET DE L'ISÈRE

Selon les estimations de ces dix dernières années, le volume total d'emplois liés au sport a enregistré une croissance approximative de l'ordre de 60 %. (Commission Européenne)

On peut alors supposer qu'il y aurait autant d'employeurs potentiels dans le sport que de salariés. Que ce soit au ministère de la Jeunesse et des Sports, dans les collectivités locales, au sein des centaines de fédérations, dans les 175 000 clubs et associations sportives ou encore associations socioculturelles, des organismes de vacances comme l'UCPA (Union des Centres sportifs de Plein Air) ou le Club Med, des entreprises commerciales... On peut ainsi dire que près de 300 000 organismes, entreprises ou encore associations, (article de studyrama, 2010) a proposés des postes pour satisfaire le plus grand nombre de personnes.

A chaque offreur d'emplois correspond divers emplois :

- Le ministère de l'Éducation nationale offre surtout des emplois d'enseignants d'EPS
- Le ministère de la Jeunesse et le ministère des Sports des emplois pour des professeurs de sport et inspecteurs de la jeunesse et des sports
- Les collectivités locales recrutent des agents, des techniciens de maintenance et d'entretien des équipements, des gestionnaires et responsables de services des sports et des animateurs et moniteurs.
- Les associations, clubs et organismes de vacances, des animateurs, moniteurs et des agents techniques.

Cependant, on ne trouve pas des postes partout dans le secteur du sport. En effet, les domaines sportifs qui recrutent le plus sont les domaines les plus populaires. L'actualité sportive, les tendances sportives en vogue, les coupes du monde, les divers événements sportifs font que les personnes pratiquent ou non tel ou tel sport. C'est pourquoi, les postes sont plus nombreux dans les secteurs où la demande est la plus élevée comme dans les salles de sports où les citoyens sont de plus en plus présents ou encore les sports de glisse de plus en plus tendance tel que le kitesurf, le surf, funboard,... Ou encore des sports de pleine nature comme le VTT, le trekking, ou les sports d'eaux vives.

IV.3.3. les dépenses dans le secteur du sport

Le sport est aujourd'hui devenu bien plus qu'une simple activité physique. En effet, le domaine du sport prend en compte plusieurs secteurs comme l'habillement, les équipements sportifs, les événements, ... Le « sportswear » est devenu un mode vestimentaire. On évalue à seulement 33% la part des achats de chaussures destinées à un usage strictement sportif (Michard, 2010). Les chaussures de sport se retrouvent donc beaucoup plus portées à l'extérieur des enceintes sportives qu'à l'intérieur.

D'après le Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, près de 29 milliards d'euros ont été dépensés en 2004 pour des achats de matériels pour les particuliers et également par les collectivités locales pour l'entretien des équipements sportifs, mais ont été également dépensé pour du sponsoring, de la publicité ou encore pour des achats de droits pour la retransmission des matchs à la télévision. Ces

PRÉFET DE L'ISÈRE

dépenses liées au sport ont atteint les 33 milliards d'euros en 2007, pour atteindre ensuite à 34,9 Md€, soit 1,85% du PIB en 2009, le sport est devenu un enjeu économique de taille.

La région Rhône-Alpes représente 1/3 du chiffre d'affaires du marché d'articles de sports en France. 450 marques sont représentées sur un ensemble de 1200 points de vente. Avec plus de 200 entreprises, dont un certain nombre sont liées à l'activité montagne telles que ROSSIGNOL, PEZL ou POMAGALSKI à l'origine, et une forte concentration en centres de recherche et de formation dédiés aux sports et loisirs, la région représente 50% de l'industrie des sports et loisirs en France.

Les nouvelles pratiques sportives engendrent de nouvelles infrastructures qui doivent acquérir de nouveaux matériaux et bien entendu, de nouvelles tenues pour les pratiquants. Le nombre des équipements sportifs en France s'élève à 256 883 en 2009, les terrains de jeux étant les plus nombreux. Le marché français des équipements de sport (textiles, articles chaussants, matériel) est estimé à près de 5,9 milliards d'euros dont l'essentiel pour le matériel de sport. (Michard, 2010).

De plus, des liens de proximité existent entre sport, santé, économie et environnement, depuis longtemps. Les liens avec l'environnement et la santé sont plus évidents avec les sports dits « de nature », et indirects (via les impacts différés ou indirects) avec les sports en salle ou les sports dits « automobiles » ou « mécaniques ».

Ainsi, la construction des infrastructures sportives respectant mieux l'environnement et les paysages ; la protection des ressources naturelles et de la biodiversité ; la réduction des déchets et des polluants produits par le sport ; la promotion des jeunes, de la coopération internationale, de la démocratisation du sport et du rôle de la femme ; la lutte contre les discriminations ainsi que le développement du sport féminin comptent parmi les défis et engagements du CIO en faveur du sport.

Cependant il ne faut pas oublier que comme tout domaine économique, l'économie du sport n'échappe pas à certaines dérives telles que la corruption ou le dopage. C'est pourquoi, c'est en tant que phénomène social « total » que le sport peut être également envisagé : pratique massive, enjeux sanitaires prioritaires, enjeux pédagogiques décisifs, enjeux culturels toujours plus précieux pour notre démocratie, implications économique et politiques marquantes. (Vigarello, 2012).

V. Bilan et conclusion

« Les années 80 ont constitué un tournant pour la politique sportive de la France. Concurrencé de toutes parts, le ministère chargé des sports s'est trouvé en difficulté pour affirmer une fonction autre que le réglementaire ; ses domaines d'action se sont réduits à un moment où les questions étaient traitées dans les médias, les colloques, les commissions spécialisées, les conseils municipaux, voire dans les autres ministères ou au sein des instances européennes. » (Arnaud, 2001, p.73). Aujourd'hui, de nouvelles réformes, comme la RGPP, remet en cause et restructure les services de l'Etat pour répondre aux mieux aux attentes des usagers. Cette réforme a donc conduit à réunir des directions comme la DDJS et la DDASS en une seule direction, la DDCS, ces anciennes directions ont donc perdu leur visibilité propre mais un processus est en place pour remédier à cela. De plus, ce changement a été accueilli plus ou moins bien selon les agents internes mais aussi selon les personnes extérieures à la DDCS. L'Etat est donc en changement constant depuis de nombreuses années et ne cessera de se développer pour rester à l'écoute et répondre à la demande des usagers.

Au cours de mon stage, j'ai donc découvert comment fonctionnait un service de l'Etat au niveau départemental. J'ai effectué des missions comme l'intégration des subventions CNDS, les rythmes scolaires, la cartographie, ... grâce à qui j'ai développé de nouvelles compétences et connaissances. En effet, le champ des missions a été large et m'a permis de découvrir des métiers et des missions importantes et qui concerne de nombreuses personnes. J'ai également eu la chance de rencontrer des personnes formidables qui m'ont aidé tout au long de mon stage et qui m'ont fait découvrir leurs métiers et leur façon de travailler.

Mon stage a donc été une expérience enrichissante qui me servira sans aucun doute, dans ma future vie professionnelle.

VI. Bibliographie et Webographie

- Arnaud. P (2001). *Le sport en France, une approche politique, économique et sociale*. La documentation française, Paris.
- Bondaz M, Delaporte S, Marigeaud M, Destais N, Gagneron W, Rey P, Deprost P, Rabineau Y, Bret C, Mattera M-H (Septembre 2012). Bilan de la RGPP et conditions de réussite d'une nouvelle politique de réforme de l'Etat. Rapport de l'Inspection Générale de l'Administration, de l'Inspection Générale des Finances et de l'Inspection Générale des Affaires Sociales.
- CNAJEP (Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire) (juillet 2008). Modernisation de l'Etat et des Politiques Publiques : Démarche et arbitrages. Note de Synthèse de la RGPP.
- DDCS et CDOS de l'Isère (2011). *Guide du dirigeant sportif en Isère*. Imprimerie Notre-Dame, Montbonnot.
- *La modernisation de l'administration territoriale de l'Etat* - Rapport de M. Gilbert Santel - Octobre 1998.
- La Modernisation du Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (4 avril 2008). Conseil de Modernisation des Politiques Publiques.
- La modernisation de l'organisation locale de l'État (décembre 2007). Conseil de Modernisation des Politiques Publiques.
- La réforme de l'administration territoriale de l'État : un nouvel Etat territorial (11 juin 2008). Conseil de Modernisation des Politiques Publiques.
- Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative : La nouvelle organisation sanitaire recherche une meilleure prise en charge des patients et la politique de la jeunesse et des sports doit viser prioritairement un effet de levier (11 juin 2008). Conseil de Modernisation des Politiques Publiques.
- Pierre A. (2001). *Le sport en France, une approche politique, économique et sociale*. La Documentation Française, Paris

PRÉFET DE L'ISÈRE

- Bilan de la RGPP et conditions de réussite d'une nouvelle politique de réforme de l'Etat : www.ladocumentationfrancaise.fr
- Centre National pour le Développement du Sport : <http://www.cnds.info>
- Emploipublic.fr, le site emploi du secteur public : <http://www.emploipublic.fr>
- Fédération Française des Industries Sports et Loisirs : <http://www.fifas.com>
- La Direction départementale de la Cohésion Sociale de l'Isère : www.ddjs-isere.jeunesse-sports.gouv.fr
- Lagazette.fr, le site des fonctionnaires territoriaux, donne accès à toute l'actualité de la Fonction Publique Territoriale et des collectivités locales : <http://www.lagazettedescommunes.com/>
- La modernisation de l'organisation locale de l'État : www.modernisation.gouv.fr
- La Revue Territoriale, « La Lettre du Cadre Territorial », ou son site Internet www.territorial.fr, qui regroupe plusieurs centaines d'offres d'emploi, et qui dispose également d'une Candidathèque, sur laquelle on peut déposer son CV gratuitement
- Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) : www.cnfpt.fr (rubrique Bourse Nationale de l'Emploi).
- Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Isère : <http://www.cdg38.fr>
- Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère : www.emploi-territorial.fr.
- Ministère de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique : <http://concours.fonction-publique.gouv.fr>
- Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative : www.sports.gouv.fr
- Préfecture de l'Isère : www.isere.pref.gouv.fr
- Site dédié à la RGPP : <http://www.rgpp.modernisation.gouv.fr>



PRÉFET DE L'ISÈRE

- Site dédié à la modernisation de l'Etat : <http://www.modernisation.gouv.fr/>
- Secrétariat générale du CIV (Comité interministériel des villes), système d'information géographique, politique de la ville : <http://sig.ville.gouv.fr>
- Un nouvel Etat territorial : www.culture.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

VII. Fiche d'évaluation



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

VIII. Justificatif des horaires effectués



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

IX. Annexes

SOMMAIRE

IX.1. organigramme de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Isère	1
IX.2. fiches de poste	2
IX.3. note sur l'impact économique du sport en Isère.....	4
IX.4. tableau bilan sur les emplois en Isère.....	6
IX.5. cartographie des emplois sports en Isère	8
IX.6. cartographie des inégalités en Isère	9
IX.7. cartographie des zonages politique de la ville en Isère	13
IX.8. cartographie des trois zones politique de la ville en Isère	16
IX.9. cartographie des AES (Accompagnement Educatif Sportif) de la politique de la ville en Isère.....	17
IX.10. cartographie de la ZSP (Zone Sensible Prioritaire) en Isère	18
IX.11. répartition des CEPJ sur le territoire isérois	21
IX.12. communes éligibles en 2013	22
IX.13. schéma organisation des services de l'Etat en Isère.....	23
IX.14. conduite de projet.....	25
IX.15. tableau des missions déconcentrés de l'Etat dans les domaines de la jeunesse, des sports et de la vie associative	27
IX.16. note au Ministre des Sports (2012).....	28
IX.17. ancien organigramme	30
IX.18. questionnaire destiné aux agents du pôle Jeunesse, Sport et Vie Associative.....	31
IX.19. questionnaire destiné aux visiteurs	32
IX.20. fiche de poste vacant du pôle hébergement logement social	33
IX.21. note de service relative à l'accès au corps des Conseillers d'Education Populaire et de Jeunesse	34
IX.22. Poste en tant que conseiller en animation des politiques jeunesse et vie associative au service Jeunesse vie associative	36
IX.23. Poste en tant que coordonnateur en certification	38
IX.24. postes offerts à la mobilité dans le cadre du protocole DRJSCS / ARS - Mouvement 2013	40
IX.25. formulaire de demande de mobilité.....	41

Direction Départementale de la cohésion sociale de l'Isère

Directrice Départementale : Danielle Dufourg

Directeur Adjoint : Frédéric Fournet

Assistante de direction : Any Puissat 12

Pôle Hébergement et logement social

Chef de pôle : Catherine Charvoz 60
Adjointe : Muriel Maleville 61

Secrétariat du Pôle		Accès au logement des publics défavorisés	
Sylvie Crisi	62	Coordination	
Georgette Petit	63	Sophie COMBE	70
Hébergement		Mission instruction DALO- missions lien CLH POHI- mission relogement DALO- DAHO-sortants d'hébergement- Contingent préfectoral-Etoil-	
Coordination			
Sylvie Andrivot	64		
Animation réseau			
Pascale Moretti	69		
Suivi administratif et budgétaire		Chargées de mission	
Coordination Inspection		Maryline Deglise Favre	73
Velleda Prat	67	Chantal Dollet	74
Suivi et financement		Laure Cazeaux Landais	76
Denys Dejean	68	Emeline Jupin	77
Josiane Gaudé	78	Chargées d'instruction	
		Marie Claude Steib	75
		M.Hélène Péri	72
Logement et gens du Voyage		Secrétariat	
Chargé de mission gens du voyage		Sandrine Goncalves Gomes	71
M. Laurent Blanchard	66	Nathalie Py	55
Chargé de mission logements adaptés		Christine Duraffourg	71
M.P Soulier-Pegoud	79		
Prévention-expulsion commission de conciliation			
Régine Géraci	65		

Pôle Réglementation et métiers du sport

Chef de pôle : Vincent Bobo 30

Réglementation		Examens	
Secrétariat		Secrétariat	
Sylvie Rucat Bauchon	07	Stéphanie Scotto Di Vettimo	37
Conseillers		Conseillers	
Martine Lafit	06	Marie Christine Subot Poncelin	35
Céline Levêque	08		
Formations		Pôle national des métiers de l'encadrement du ski et de l'alpinisme	
Secrétariat		Secrétariat	
Michel Bruchon	14	Céline Fiore	31
Conseillers		Conseillers	
Alexandre Klientovsky	34	Marc Vernier	33
Ski		Etrangers	
Brigitte Soboul	09	Thierry Montagut	32
Natation		Ski	
Yves Thiel	36		

Secrétariat général

Secrétaire générale : Véronique Plassiard 40
Adjointe : Catherine Mathurin 49

Logistique		Ressources Humaines	
Xavier De Lisleroy	43	Vittoria Démolis	46
		Josiane Risch	47
Accueil/Standard		Comptabilité	
Courrier		Caroll Descamps	44
Martine Deléglise	48	Eric Albacete	45
Comité médical / Commission de réforme			
Gérard Ducatez	57	Claudine Chaillol	56
CM Etat/CR		CM Territoriale	
Fabienne Planet	58		
CM Etat		Paule Baton-Coffy	
Marleine Pons	59	Médecin	
CM Hospitalière			

Pôle Politique de la ville et personnes vulnérables

Chef de pôle chargée des personnes vulnérables : Annie Di Giovanni 80

Chef de Bureau Politique ville Annie Reymond : 89

Secrétariat		Politique Ville Animation gestion	
Florence Fuvel	83	ACSE, MOUS	
Aide sociale Etat/PAEJ/chorus parentalité		Politique Ville DRE-PUI FEDER	
Régine Blache	81	Anne Marie Dye Bayoumy	84
Paulette Davat	81	Gestion dispositif	
Personnes vulnérables		Valérie Turrel	92
Coordination		Adulte Relais Dossiers CUCS	
Françoise Varcin	88	Joseph De Palma	91
Protection des majeurs, pupilles de l'Etat.PAEJ, réferente santé		VVV, dossiers CUCS	
Secrétariat		Magali Taverdon	94
Joséphine Ruelle	82	PUI, dossiers CUCS	
Protection des majeurs secrétariat conseil de famille Gestion BOP 106		Céline Lauretta	87
Cdas/Handicap/VVV		Dossiers CUCS	
Coordination			
M.T Fraboni	93		
Réferente culture, VVV, AAH, allocation diversité			
Secrétariat			
Halima Khattab	85		
Coordinatrice rapporteur CDAS, aide juridictionnelle			
Olivier Gabin	86		
Secrétariat CDAS contentieux stationnement GIC CDAS			

Pôle Jeunesse, sports et vie associative

Chef de pôle Déléguée Départementale à la Vie Associative: Isabelle Becu-Salaün 20

Mission Jeunesse et politiques éducatives locales		Mission des accueils collectifs de mineurs	
Séjours adultes handicapés		Secrétariat	
Secrétariat		Marie-Noëlle Thillet	25
Pascale Rucat	21	Accueil sans hébergement	
Conseillers		Patricia Fayen	24
Florence Michelland	17	Accueil avec hébergement	
Aide à l'emploi associatif ; suivi Fonjep, emplois d'avenir, LCD et décrochage scolaire.		Elisabeth Besson	23
Secteurs Nord Isère, Vercors, Voironnais, Chartreuse		BAFA	
Laurence Druon	26	Conseillères	
Engagement des jeunes, service civique. .Politiques éducatives territoriales : secteurs Sud Isère, Trièves, Matheysine, Oisans,		Françoise Durand Dubourdieu	16
Laure Odille	27	Réglementation, sécurité des locaux	
Engagement citoyen ,et européen, métiers de l'animation., activités scientifiques et techniques, . lutte contre les conduites à risques. Secteurs : Isère Rhodanienne, Bièvre Valloire, Sud Grésivaudan		Laure Odille	27
Nicolas Precas	28	Qualifications des intervenants, jury BAFA	
Information et orientation des jeunes, expertise au développement territorial, lutte contre les dérives sectaires, sécurité routière, Secteur agglomération grenobloise,		Développement du sport, CNDS	
Mission vie associative		Secrétariat – suivi des agréments	
Conseillères		Nathalie Eremeef	51
Corinne Picot	18	Conseillers	
Réferente Service Civique, agrément JEP, droit des associations, CDJVA		Lydie Depiesse	52
Laurence Druon	26	Equipeement sportif : conseil technique, programmation, financement, RES	
Réferente service civique, Réferente formation professionnelle continue		Anne-Françoise Raybaud	53
		Réferente Sport de nature, environnement durable	
		Christine Sionnet Thirion	54
		Accompagnement éducatif, référente sport éducation mixités citoyenneté	
		Joël Ledoux	50
		Sport professionnel, référent sport santé, référent sport et handicaps	

**Chargé de communication-
Responsable Greffe des associations**
Mohamed Belhadj 41
Greffe des associations

Isabelle Betard- Marie Christine Faure- Nathalie Martin 19

**Chargée de mission départementale aux droits
Des femmes et à l'égalité**
Joséphine kudin 13



FICHE DE POSTE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
de la Jeunesse et
des Sports de
l'Isère

Mise à jour le : 12 mars 2009.....

PICOT Corinne

PRESENTATION GENERALE DE L'UNITE DE TRAVAIL

Intitulé du poste	<i>Conseillère technique et pédagogique</i>
Localisation	<i>Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports 11 avenue Paul Verlaine – 38 000 GRENOBLE</i>
Position du poste au sein de la DDJS	<i>Service jeunesse et vie associative</i>
Catégorie statutaire du titulaire du poste	<i>Conseillère d'Education Populaire et de Jeunesse</i>
Description des missions et enjeux de la DDJS	<i>La DDJS met en œuvre au niveau départemental, sous l'autorité du Préfet, les programmes gouvernementaux impulsés par le Ministère de la Santé et des Sports (secrétariat d'Etat chargé des Sports) et le Haut Commissaire chargé de la Jeunesse. Son champ de compétence concerne le sport, la jeunesse et la vie associative. Elle concourt à 3 missions principales dans son champ de compétence : le développement et la promotion des activités, l'encadrement réglementaire, la formation et la certification des professionnels. Elle participe aux programmes interministériels : notamment politique de la ville, sécurité routière, prévention de la délinquance et de la toxicomanie. Elle assure une mission nationale spécifique d'expertise : responsable du Pôle National des Métiers de l'Encadrement du Ski et de l'Alpinisme</i>
Mission spécifique de l'unité de travail	
Missions	<i>Soutenir la vie associative, Conseiller et accompagner les bénévoles associatifs, les porteurs de projet et les salariés, Travailler en réseau avec les différents interlocuteurs des associations (services de l'Etat, URSSAF, collectivités territoriales, fédérations et réseaux associatifs, ...), Coordonner la mise en œuvre des Contrats Educatifs Locaux au plan administratif et financier, Participer à la campagne d'été de visites des centres de vacances et de loisirs, Assurer le suivi du Brevet d'Aptitude à l'animation Socioéducative.</i>
Activités	<i>Renseigner sur le FONJEP, instruire les demandes d'attribution de postes, assurer leur suivi et leur évaluation, Renseigner sur l'agrément d'éducation populaire et de jeunesse (sa signification, les avantages qu'il confère à l'association), instruire les dossiers, accompagner l'association tout au long de la procédure, l'aider souvent à rédiger des statuts conformes aux critères de l'agrément sollicité, Réunir, en tant que de besoin, le Conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative.</i>

<p>Activités</p>	<p><i>Renseigner le logiciel associations agréées.</i></p> <p><i>Informer, expliquer et aider à la constitution des dossiers de demande de subvention au titre du Conseil du Développement de la Vie Associative, Assurer le relais des informations susceptibles d'intéresser les associations, leurs partenaires,</i></p> <p><i>Répondre aux questionnements des élus, responsables d'activités, salariés des associations, les conseiller dans les domaines de la vie statutaire, de l'emploi, de la formation, de la responsabilité des dirigeants, des assurances entre autre.</i></p> <p><i>Pour ce faire, se tenir informé de l'évolution de la législation par la lecture de revues spécialisées, le suivi d'actions de formation, Participation aux travaux de la Mission d'Accueil et d'Information des Association.,</i></p> <p><i>Etudier les dossiers de demandes de subventions d'associations œuvrant dans le champ de la jeunesse et de l'éducation populaire,</i></p> <p><i>Assurer le suivi administratif et financier des Contrats Educatifs Locaux, répondre aux enquêtes ministérielles.</i></p> <p><i>Visiter des centres de vacances et de loisirs (temps d'apport d'information, de conseil et d'échange).</i></p> <p><i>Organiser les sous-commissions en charge d'apprécier le tempérament d'animateur des candidats au BASE, réunir la CODEPSE.</i></p> <p><i>Répondre aux courriers postaux et électroniques, ainsi qu'aux appels téléphoniques.</i></p>
<p>Critères d'évaluation</p>	<p><i>Le nombre d'associations conseillées ou accompagnées,</i> <i>Les modalités de mise en œuvre du travail partenarial,</i> <i>La satisfaction des usagers,</i> <i>Le traitement rapide des dossiers.</i></p>
PRINCIPALES COMPETENCES REQUISES ET RESSOURCES MOBILISEES	
<p>Compétences requises</p>	<p><i>Compétences techniques et pédagogiques, Bonne connaissance du secteur associatif,</i> <i>Connaissance des partenaires associatifs et institutionnels,</i> <i>Maîtrise de la législation intéressant les associations et les activités qu'elles développent,</i> <i>Travail en partenariat et en équipe.</i></p>
<p>Ressources mobilisées</p>	<p><i>Etre à l'écoute,</i> <i>Etre rigoureux.</i></p>
<p>Conditions d'exercice</p>	



FICHE DE POSTE – Assistant de prévention

Direction
Départementale
Interministérielle de la
Cohésion Sociale de
l'Isère

Catégorie statutaire : **A, B ou C**

Situation géographique : DDCS Isère - Grenoble

MISSIONS ET ACTIVITES AFFERENTES AU POSTE

Mission

Assister et conseiller la Directrice départementale dans la démarche d'évaluation des risques professionnels, dans la mise en place d'une politique des préventions de ces risques ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail.

Activités principales

- 1) Proposer des mesures pratiques pour :
*prévenir les risques susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, notamment par un approfondissement de la connaissance des problèmes de sécurité dans les services et des techniques propres à les résoudre et une participation active à la révision du document unique d'évaluation des risques professionnels de la préfecture
*améliorer les méthodes et le milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents
- 2) Participer, en collaboration avec les autres acteurs, à la sensibilisation, l'information et la formation des personnels
- 3) Contribuer à l'analyse des causes des accidents de service (trajet et travail)
- 4) Veiller à la bonne tenue des registres de santé et sécurité au travail
- 5) Assister aux réunions du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHS-CT) de la DDCS
- 6) Assurer un suivi de l'évolution de la réglementation en matière d'hygiène et sécurité
- 7) Travailler en partenariat étroit avec le médecin de prévention, l'inspecteur santé et sécurité au travail, et en relation avec les autres acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail des agents : assistantes de service social des personnels, bureau des ressources humaines, Chefs de pôle, et avec le chargé Travaux de la DDT 38.

PRINCIPALES COMPETENCES, QUALITES ET CAPACITES REQUISES OU A ACQUERIR

Compétences requises
ou à acquérir

- bonne connaissance de la DDCS et des rouages administratifs
- posséder un minimum de connaissances, d'aptitude ou d'intérêt pour les techniques du bâtiment

A acquérir :

- connaissance de la réglementation en matière d'hygiène et sécurité
- technique d'analyse de situation de travail
- outils d'analyse des accidents de service

PRINCIPALES COMPETENCES, QUALITES ET CAPACITES REQUISES OU A ACQUERIR (suite)	
Qualités et capacités requises	<ul style="list-style-type: none"> - motivation pour les domaines de la prévention, de l'hygiène et de la sécurité - capacité à travailler en équipe - dispositions dans les domaines de l'expression orale, la pédagogie, la négociation et la rédaction de rapports - sens de l'écoute et du dialogue - esprit de méthode, d'analyse et de synthèse
TEMPS DE TRAVAIL REQUIS	
	Le temps pour exercer cette mission sera défini dans une lettre de cadrage et correspondra à un % de la quotité de travail de l'agent n'excédant pas 20%
CONTACT	
	Mme Véronique PLASSIARD, Secrétaire générale – Poste 540

Date limite de dépôt des candidatures : 29/02/2012

**Direction Départementale
de la Cohésion Sociale**

Grenoble, le 30 Janvier 2013

*Pôle Sport
Dossier suivi par Isabelle BECU SALAUN
04 57 38 65 17
2013 – /PR*

Note informative pour Monsieur le Préfet

Objet : Note sur l'impact économique du sport en Isère ; Visite de Madame La Ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie associative le 1^{er} Février 2013

Bénéficiant d'un contexte géographique naturel exceptionnel, la pratique sportive en Isère génère une production de biens et services marchands essentiels à l'économie locale.

La filière sport comporte la production de biens, les activités économiques induites par la pratique sportive, la construction d'équipements, la fabrication et la distribution d'articles de sport, la médecine du sport et les activités paramédicales associées.

Le sport de haut niveau relève d'enjeux économiques propres, liés tant à la pratique sportive qu'au développement du sport-spectacle.

1. L'investissement et les dépenses dans le secteur du sport

En 2009, les dépenses liées au sport en France se sont élevées à 34,9 Md€, soit 1,85% du PIB, les ménages assurent près de la moitié de cette dépense et les financeurs publics plus de 40 %. La part des entreprises s'élève à 9 %.

En ce qui concerne le marché des équipements sportifs, le Recensement des Equipements Sportifs (RES) conduit par les services de l'Etat (DDCS) dénombre près de 5 000 équipements sportifs hors sports de nature en Isère. Le coût d'un tel des équipements varie selon le type et la surface d'activité ; on peut estimer entre 2 et 3 millions d'euros le coût moyen d'une salle multisports mais le montant des travaux pour la toute nouvelle patinoire de VAUJANY s'élève à 16 millions d'euros.

En 2011, l'enveloppe équipement du CNDS est intervenue à hauteur de 5 086 000 euros en Isère qui s'ajoutent aux 1,9 millions d'euros de subventions octroyées à quelques 600 associations iséroises pour le soutien à leur fonctionnement.

La fonction stratégique de l'Etat en matière sportive, qui a pour objectif l'adaptation de l'offre sportive à l'évolution des pratiques et des besoins du public ainsi que la correction des inégalités d'accès a également conduit la préfecture de l'Isère à élaborer un outil de diagnostic pour les piscines du département de l'Isère dont le parc est extrêmement vieillissant, et ce en étroite collaboration avec le mouvement sportif. Un DTA est également en cours sur le secteur du Grésivaudan ce DTA intègre à la fois une analyse sur les équipements sportifs mais aussi une analyse de l'offre et de la demande dans le secteur associatif, scolaire, du sport de haut niveau, cadre du sport en entreprise et du tourisme sportif.

Enfin la région Rhône-Alpes représente 1/3 du chiffre d'affaires du marché d'articles de sports en France. 450 marques sont représentées sur un ensemble de 1200 points de vente. Avec plus de 200 entreprises, dont un certain nombre sont liées à l'activité montagne telles que ROSSIGNOL, PEZL ou POMAGALSKI à son origine, et une forte concentration en centres de recherche et de formation dédiés aux sports et loisirs, la région représente 50% de l'industrie des sports et loisirs en France.

2. Les emplois et la formation dans le secteur sportif

On recense 1 408 structures de sports et de loisirs en Isère (comprenant, les clubs de sports auxquels 26 % de la population iséroise est licenciée) pour 4 683 emplois sportifs en 2010. Ces emplois sont répartis pour moitié dans les activités directement liées à la pratique sportive et souvent saisonnières (+ 37% d'emplois saisonniers en 2010) et pour moitié dans la filière sport.

On recense par ailleurs en Isère 9 346 éducateurs sportifs toutes activités confondues.

A noter que le secteur des accueils collectif de mineurs (2 000 en Isère qui est le troisième département d'accueil français) génère également un volume d'activités considérable notamment pour les éducateurs sportifs déclarés en sport de nature ; on estime à 30% la part de ce secteur d'intervention, source Pôle de Ressource National des Sports de Nature.

La promotion de l'emploi et la qualité de l'encadrement sportif constituent une priorité que la DDCS soutient durablement dans le cadre des 54 emplois dits CNDS à ce jour pour favoriser l'embauche d'éducateurs sportifs professionnels.

Par ailleurs et afin de développer un emploi sportif souvent morcelé, l'association départementale « Profession sport 38 » salarie 776 éducateurs sportifs qu'elle met à disposition des associations contre facturation... Le dispositif « Impact emploi » mis en place par le CDOSI par l'intermédiaire du CRIB et qui consiste à prendre en charge le suivi administratif des salariés pour le compte de 180 associations d'employeurs connaît une très forte croissance.

Enfin, le CDOSI s'est engagé par convention qu'il signera avec l'Etat à participer au dispositif des emplois d'avenir.

A noter que sur les 7 565 diplômes délivrés en 2010, plus de 8 diplômes sur 10 étaient des diplômes dits « d'Etat » (BEES, BPJEPS, BAPAAT, ...). En revanche, la part des diplômes dits « universitaires » reste faible (4%), avec une baisse de 9% entre 2008 et 2010.

3. Les retombées économiques

Le département de l'Isère, troisième destination montagne de France avec 21 millions de touristes chaque année, propose une offre de loisirs et de sports d'hiver à la fois diverse et accessible dans ses 22 stations de ski alpin et ses 30 domaines nordiques.

Au cours de la saison 2011/12, les skieurs et leurs accompagnants ont dépensé un peu plus de 6,5 milliards d'euros dans les stations de la Région Rhône-Alpes, dont 750 millions d'euros en Isère soit 11% du total. Le nombre de nuitées en Isère a augmenté de +3% par rapport à l'hiver 2010/11 (4,17 millions de nuitées enregistrées) sachant que les stations de montagne veillent également à promouvoir une double saisonnalité. L'activité ski « stricto sensu » génère à elle seule 54,5 millions d'euros de dépenses annuelles.

Les manifestations sportives de nature constituent également une des composantes de l'économie locale liée aux loisirs et au tourisme. Elles induisent des retombées primaires, à court terme liées aux dépenses des organisateurs et structures associées et des retombées induites à moyen terme du fait de l'attractivité du territoire générée par la notoriété accrue du territoire. A plus long terme on peut observer l'implantation d'activités nouvelles.

La DDCS a mis en place depuis 2010 en collaboration avec le Conseil général de l'Isère et le mouvement sportif, une charte et un label « Manifestation Sportive de nature en Rhône Alpes-Développement durable » qui comprend un engagement et une analyse d'impact économique.

D'autres retombées économiques du secteur sportif en Isère peuvent être évaluées ; on estime à 4 milliards d'euros la TVA générée par l'ensemble des pratiques sportives en France. Les 5 000 emplois sportifs en Isère génèreraient une rentrée fiscale de l'ordre de 70 millions d'euros (estimation de l'ordre de 15 000 euros l'année, incluant taxes liées à l'emploi et impôts).

De plus, la valorisation du bénévolat des 25 600 bénévoles associatifs sportifs en Isère dont on peut estimer l'engagement moyen à 4 heures hebdomadaires, génèrent une activité qui peut être valorisée à hauteur d'environ 966 000 euros (base SMIG horaire).

Enfin pour être complet sur l'apport économique du sport, il conviendrait de cerner son impact sur l'éducation, la cohésion sociale ou les politiques de santé publique.

PRÉFET DE L'ISÈRE

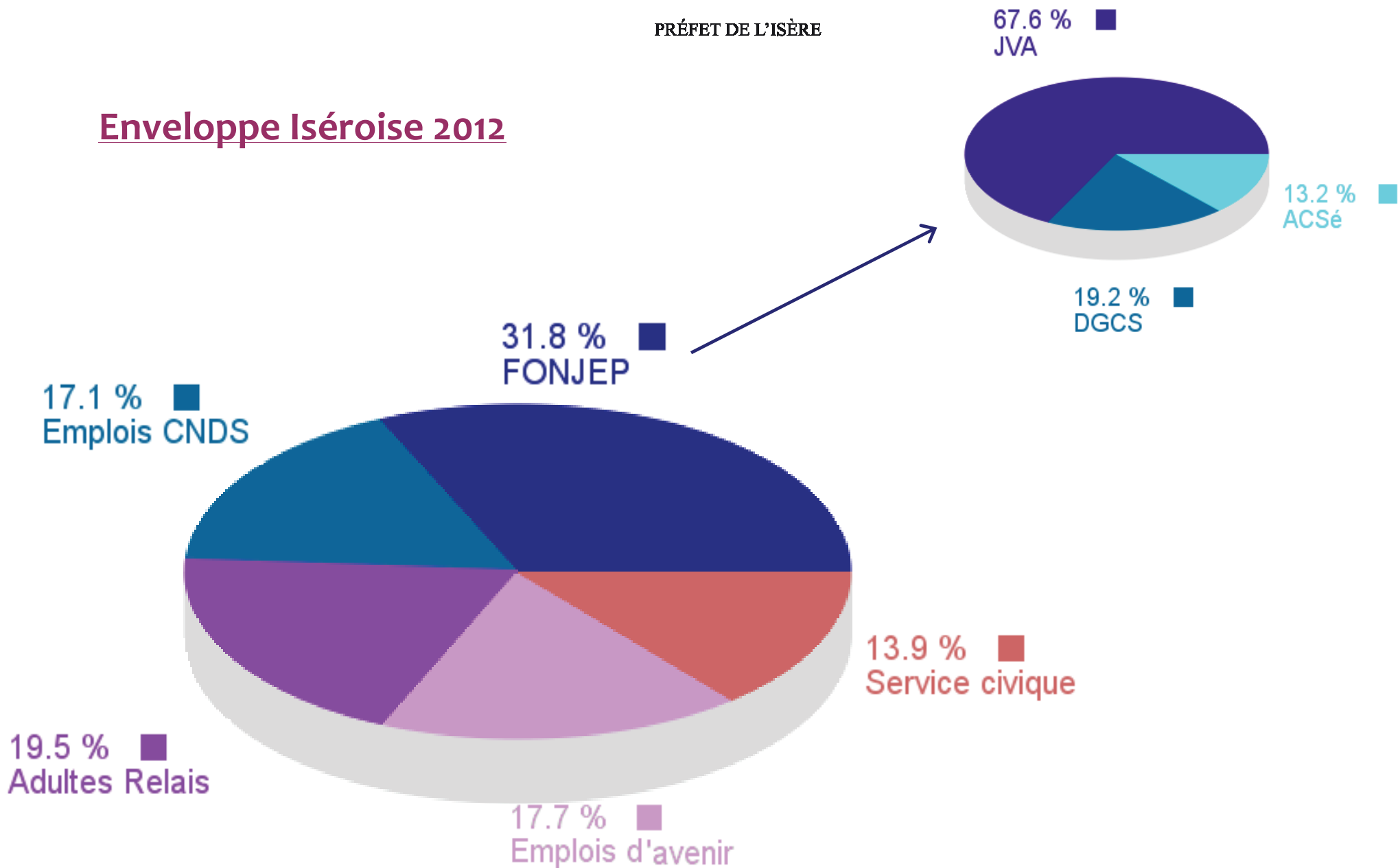
	FONJEP	Emplois CNDS	Adultes relais	Emplois d'avenir	Service Civique
Objectif	Soutenir les projets associatifs en facilitant la rétribution du personnel remplissant des fonctions d'animation du projet associatif.	Aide au développement associatif de la pratique sportive inscrite au cœur du projet associatif au profit des jeunes diplômés	Améliorer les rapports sociaux dans les quartiers prioritaires de la politique de ville et faciliter l'insertion professionnelle pour les adultes	Faciliter l'insertion professionnelle et ouvrir l'accès à une qualification aux jeunes	Valoriser la capacité d'engagement du jeune en lui offrant la possibilité de s'engager en faveur d'un projet collectif.
Type de contrat de travail :	Contrat de travail	Contrat à durée indéterminée (CDI).	CDD proposés uniquement par les collectivités territoriales et les personnes morales de droit public sinon CDI pour les autres structures	Contrat de travail	Contrat d'engagement
Nature de l'organisme d'accueil	Mouvements de jeunesse, les associations d'éducation populaire, les organismes de droit privé à but non lucratif	Associations sportives agréées sport et comités départementaux	Collectivités territoriales, établissements publics, associations, offices publics, personnes morales de droit privé	Organisme sans but lucratif de droit privé, collectivités locales	Organisme sans but lucratif de droit privé, collectivités locales
Bénéficiaires	Qualifié ou une expérience correspondant au niveau de responsabilité souhaité.	Emplois qualifiés	Personnes sans emploi âgées d'au moins 30 ans habitant en ZUS ou dans «un quartier Politique de la ville»	Jeunes de 16 à 25 ans sans qualifications ou peu qualifiés.	Jeunes de 16 à 25 ans avec ou sans qualification
Durée	3 ans renouvelables	4 ans maximum	3 ans	3 ans	6 mois à 1 ans
Temps de travail hebdomadaire	Mi-temps ou temps plein	Mi-temps ou temps plein	Mi-temps ou temps plein	Temps plein	24 heures hebdomadaire minimum

PRÉFET DE L'ISÈRE

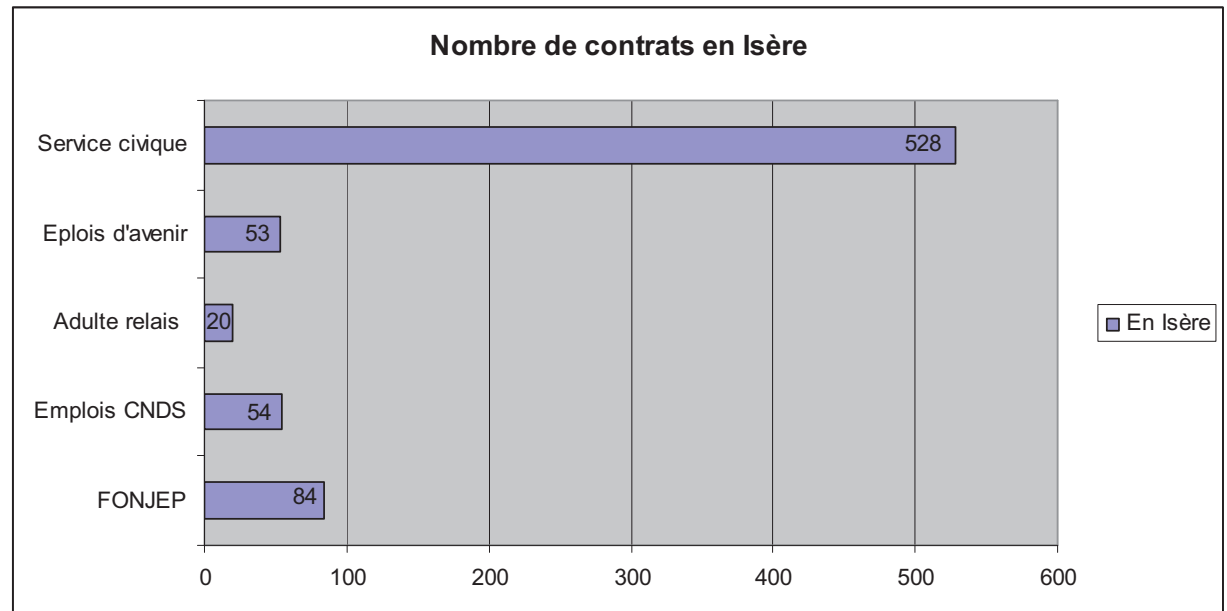
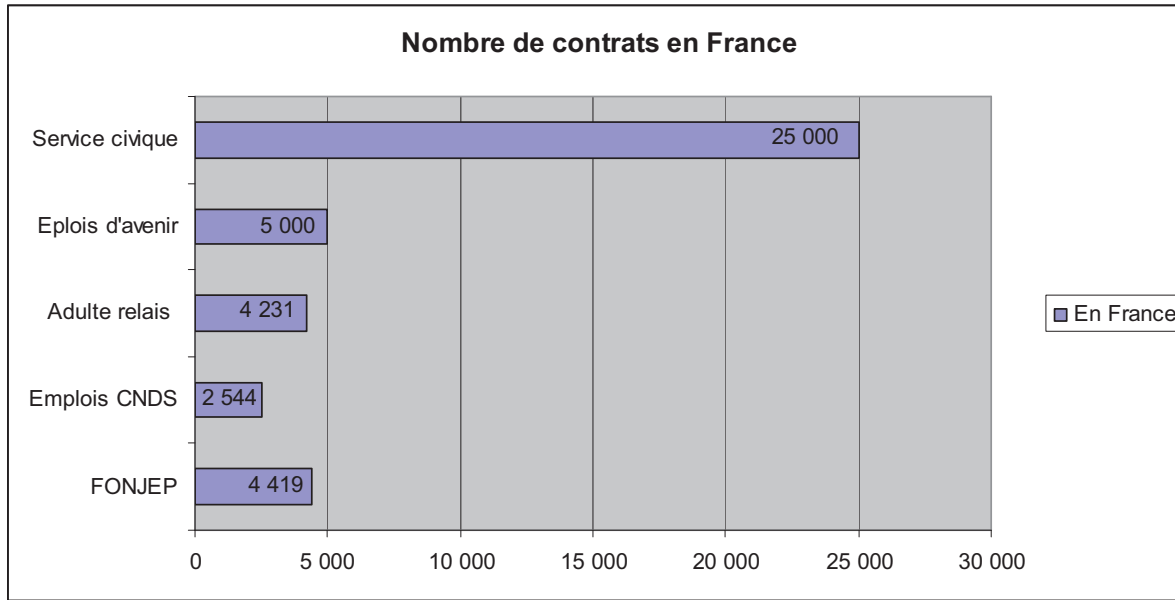
Montant versé par l'Etat	7 164€ pour la JVA, de 7 320€ pour la DGCS et de 5 068€ pour l'Acisé	Aide dégressive sur 4 ans (12 000€, 10 000€, 7 500€, 5 000€)	Aide de 80 % du SMIC d'une durée de 3 ans, renouvelable une fois.	1 506€ de l'Etat	456,75€ de l'Etat
Montant versé au bénéficiaire	Selon la convention collective du sport	Selon la convention collective du sport	SMIC*	SMIC (2 040€ coût avec les charges) ou convention collective	456,75€ de l'Etat et 105,96€ minimum de l'organisme d'accueil
Coût pour l'organisme d'accueil	833€/mois (si SMIC)	430€/mois (si aide de 12 000€)	20% du SMIC.	534€ (si SMIC) (6000€/an pour une association)	105.96€ minimum
Nombre de contrat en France en 2012	3 003 postes en JVA, 636 postes en DGCS Et 780 postes en Acisé	2 544 emplois	En 2011, ce sont ainsi 4 231 postes d'adultes-relais	5 000 contrats en 2012	25 000 missions de service civique en France
Nombre de contrat en Isère en 2012	54 postes en JVA, 15 postes en DGCS Et 15 postes en Acisé	41 emplois créés sur 4 ans. Dont 6 postes EFUS.	20 postes en Isère en 2013.	53 contrats signés depuis novembre 2012 sur un quota de 1 000 emplois possibles.	528 contrats effectués en Isère
Enveloppe nationale	21 513 492 € pour la JVA, 4 656 484 € pour la DGCS, et 3 953 040 € pour l'Acisé	24 Millions d'euros de l'Etat	71 millions d'euros de financement de l'Acisé en 2012	En 2013, engagement de l'État à hauteur de 2,3 milliards d'euros	100 Millions d'euros
Enveloppe Iséroise 2012	572 676 € = 386 856€ pour la JVA, 109 800€ pour la DGCS, et 76 020 € pour l'Acisé	308 250 € (soit 17,08 %) des crédits du CNDS de l'Isère sont consacrés à l'aide à l'emploi en 2012	350 768 € 17 538,40€/an par poste de l'Isère en 2012.	Environ 319 272 € pour l'Isère depuis novembre 2012	Environ 250 000 € sont consacrés en Isère.
Total budget consacré à l'aide à l'emploi en Isère	<u>Environ 1 800 966 €</u>				

*SMIC = 1430€ brut /mois au 1^{er} janvier 2013.

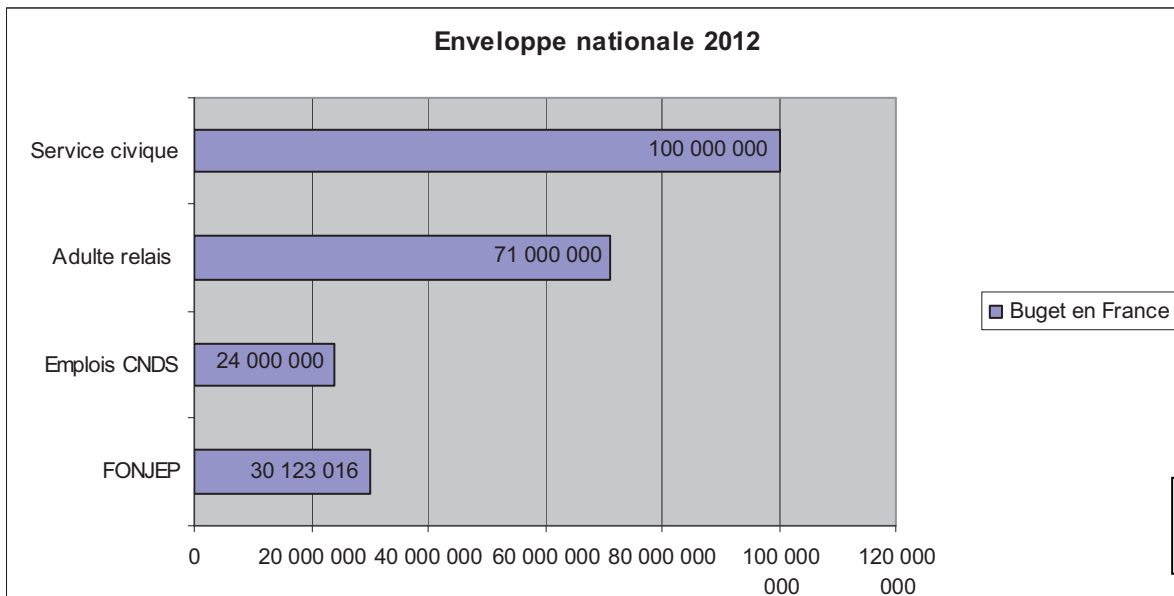
Enveloppe Iséroise 2012



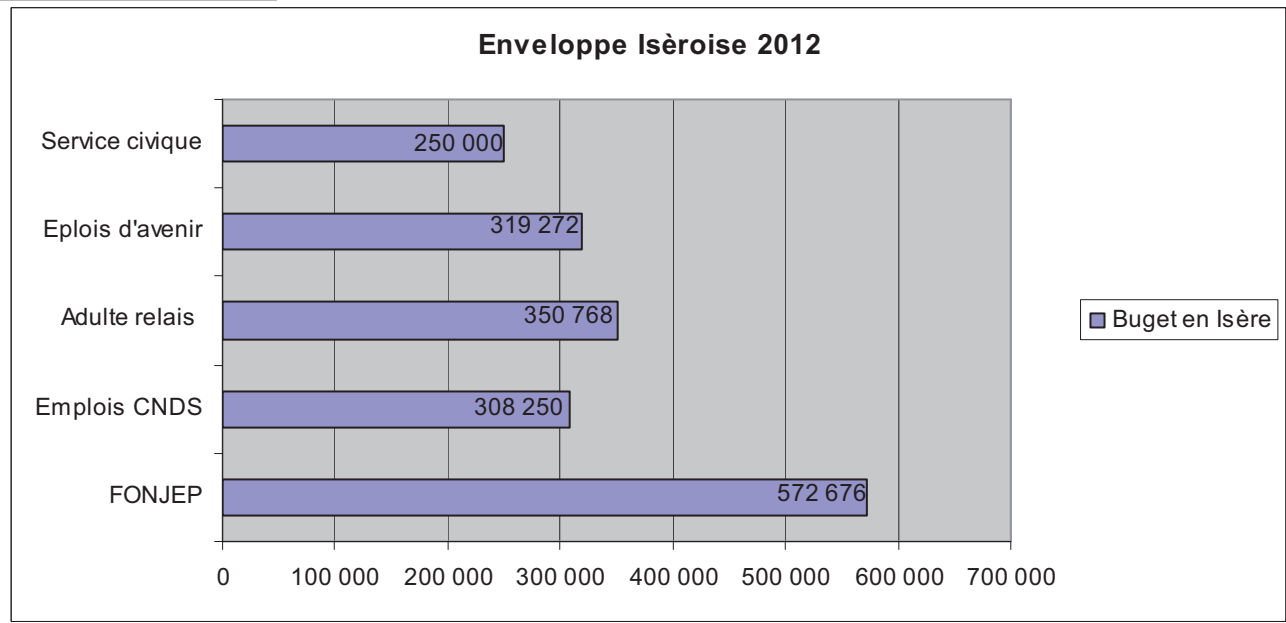
PRÉFET DE L'ISÈRE



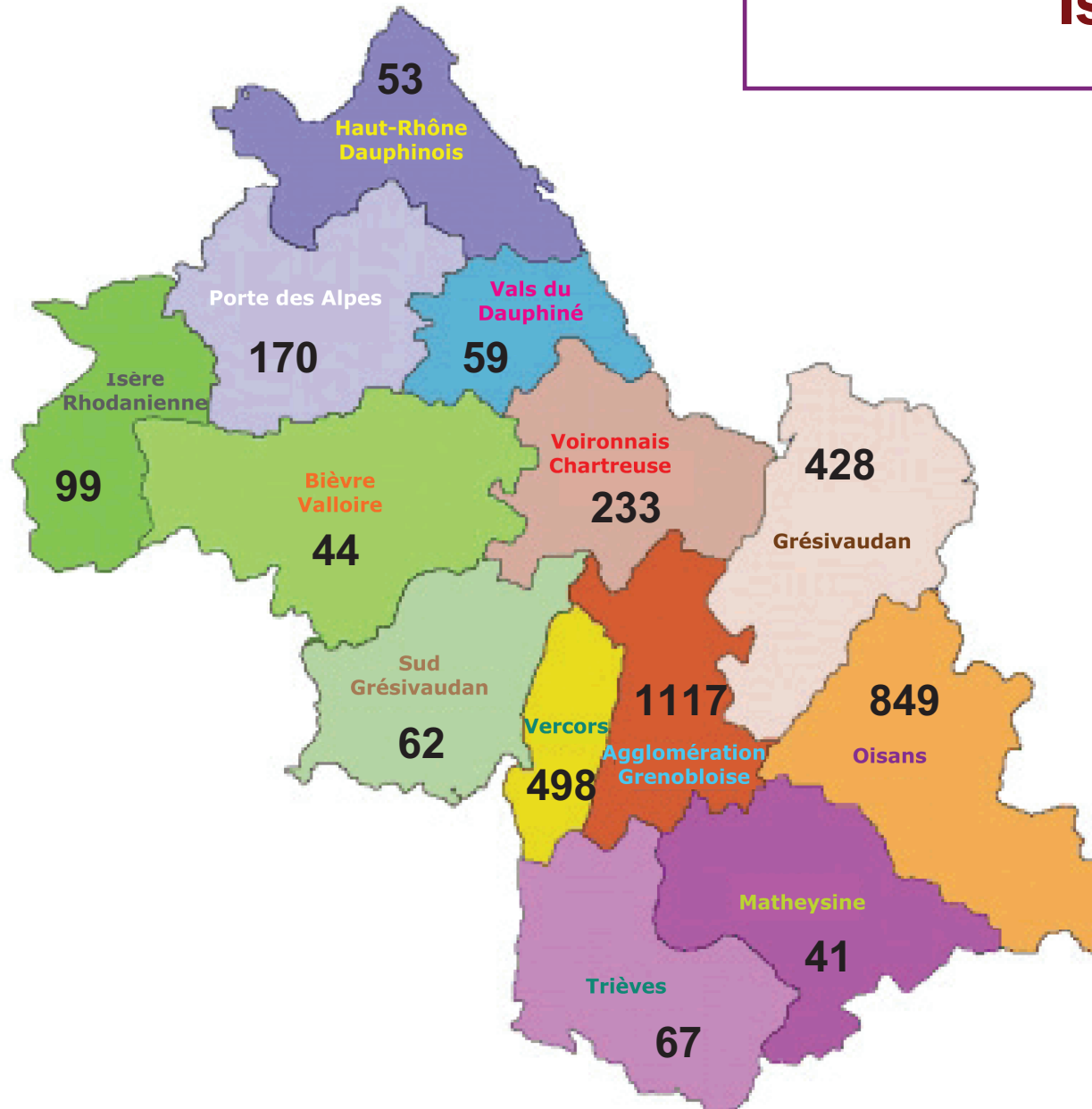
PRÉFET DE L'ISÈRE



Le budget des emplois d'avenir quand à lui est de 2,3 milliards d'€ pour 2013



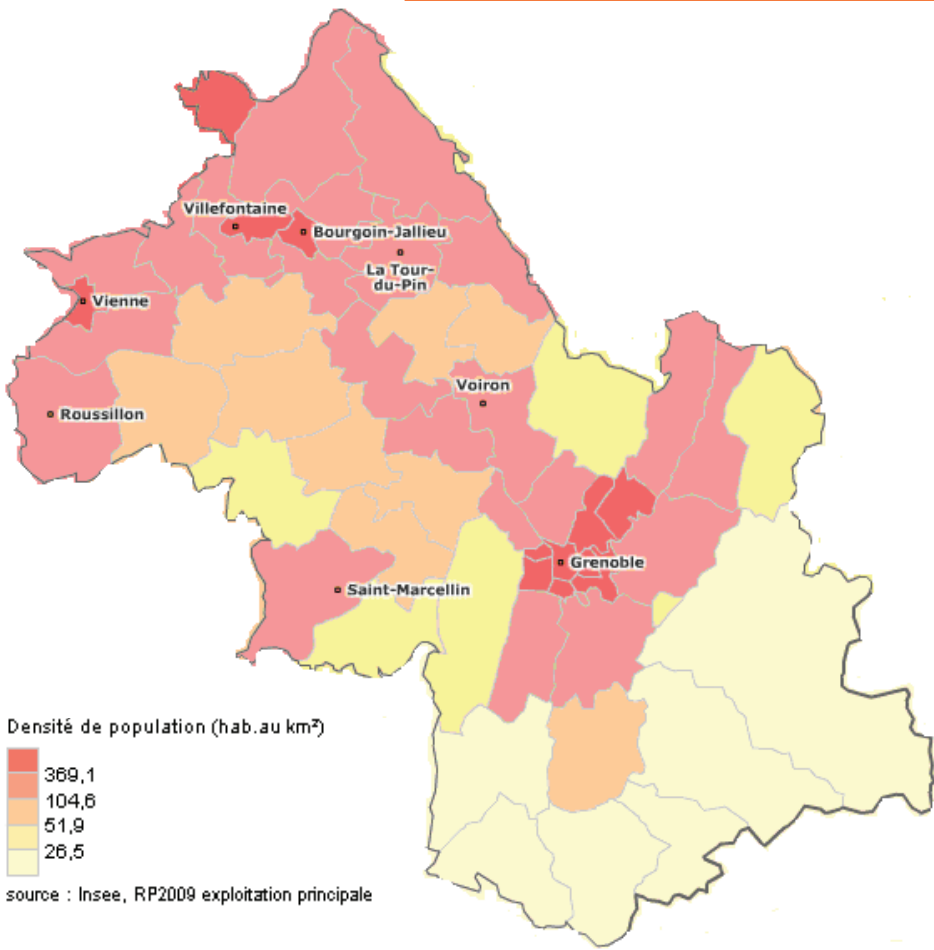
3720 emplois sportifs en Isère



Densité de population

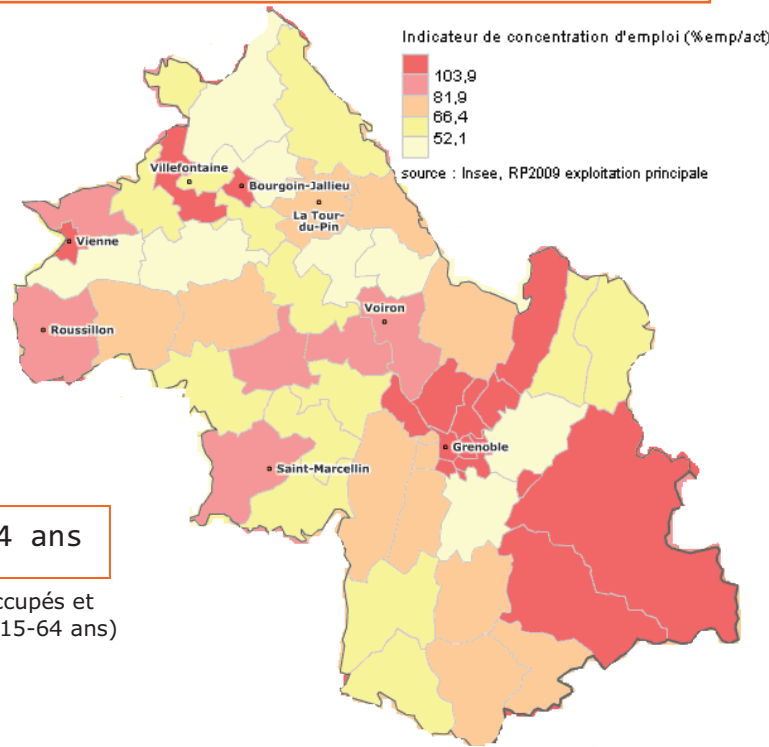


PRÉFET DE L'ISÈRE



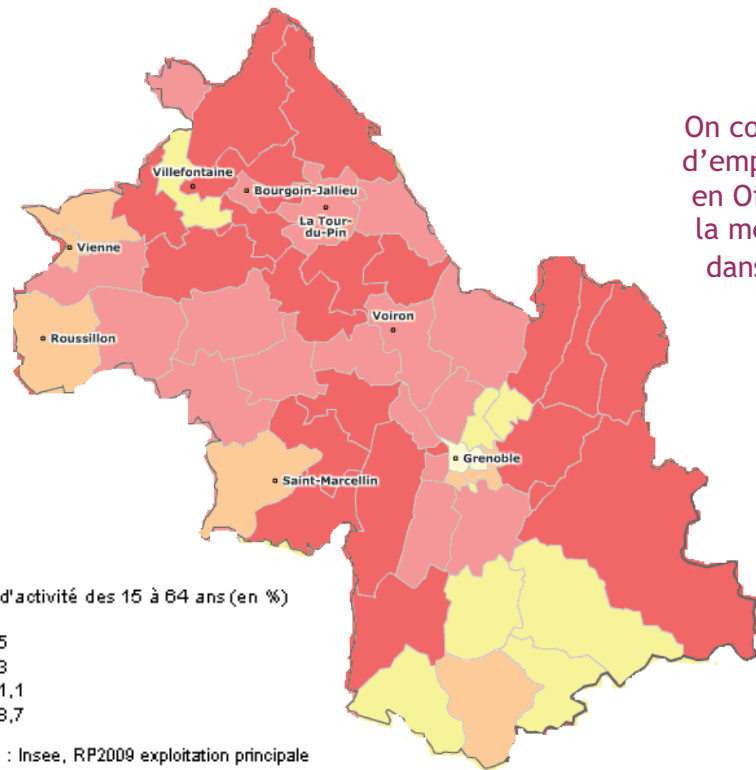
La population est inégalement répartie et concentrée sur la métropole Grenobloise, sur la porte des Alpes et sur Pont-de-Chéruy (du fait du Bassin Lyonnais).

Indicateur de concentration d'emploi



Taux d'activité des 15 à 64 ans

(Rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population des 15-64 ans)



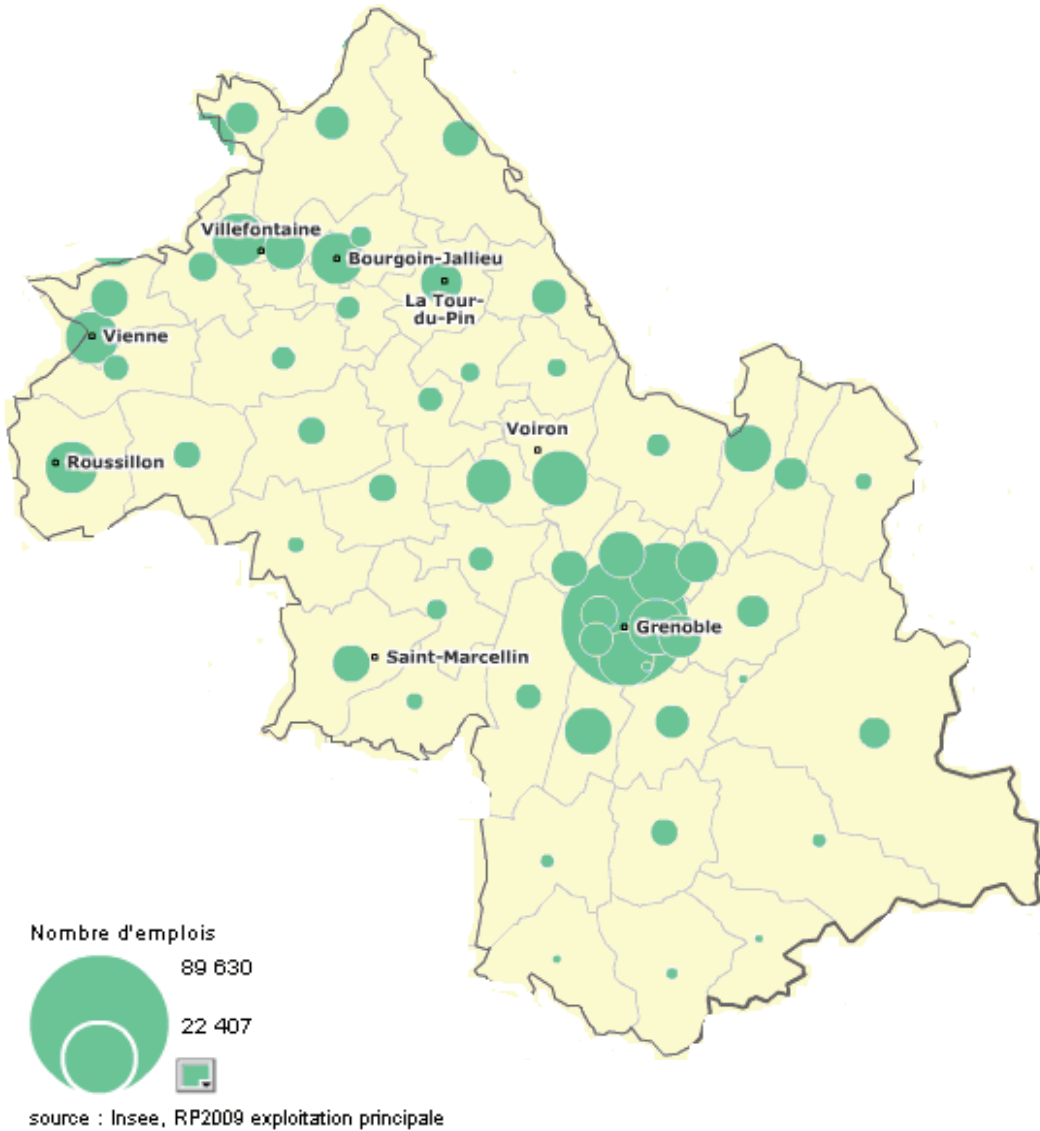
On constate une forte concentration d'emplois au regard de la population en Oisans, dans le Valbonnais, dans la métropole Grenobloise ainsi que dans le secteur de La Verpillière.

Nombre d'emploi



PRÉFET DE L'ISÈRE

Répartition des postes aide à l'emploi hors services civiques (145) en Isère

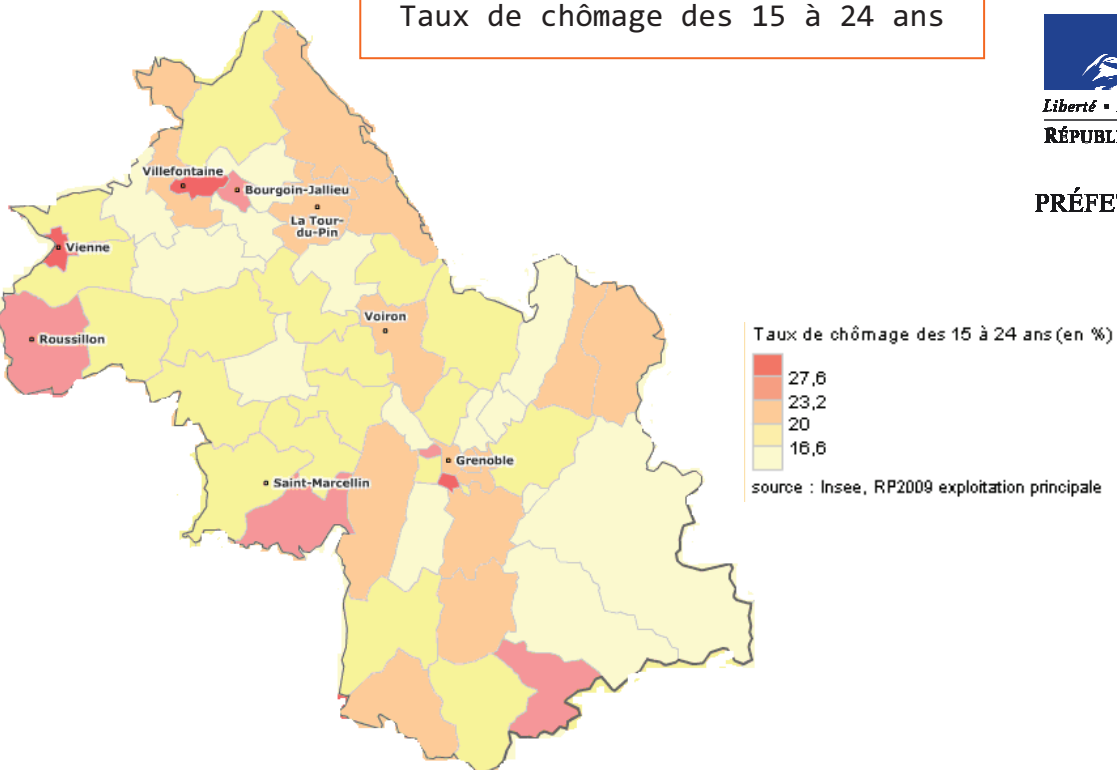


Taux de chômage des 15 à 24 ans

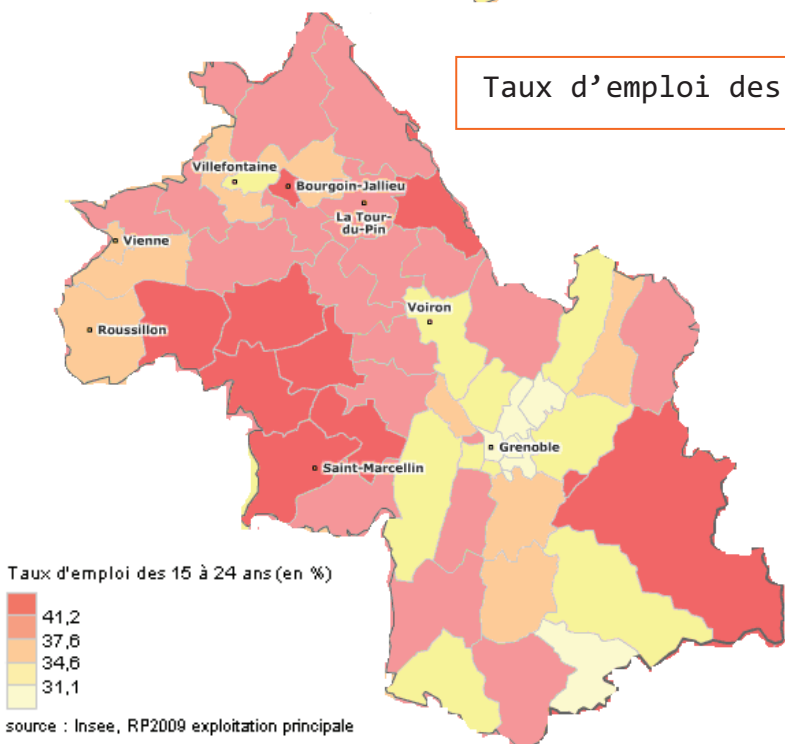


PRÉFET DE L'ISÈRE

Répartition des postes aide à l'emploi hors adultes relais (582) en Isère



Taux d'emploi des 15-24 ans



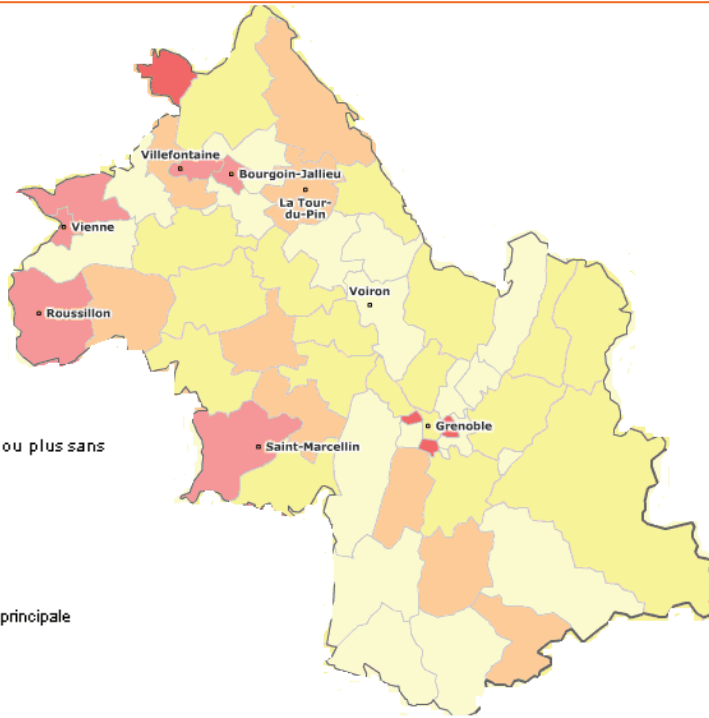
Le taux d'emplois des jeunes de 15-24 ans obéit à une répartition spécifique avec un fort déficit sur le Vercors, le Voironnais, la métropole Grenobloise, le Valbonnais et sur Clelles.

Part de la population de 15 ans ou plus sans diplôme

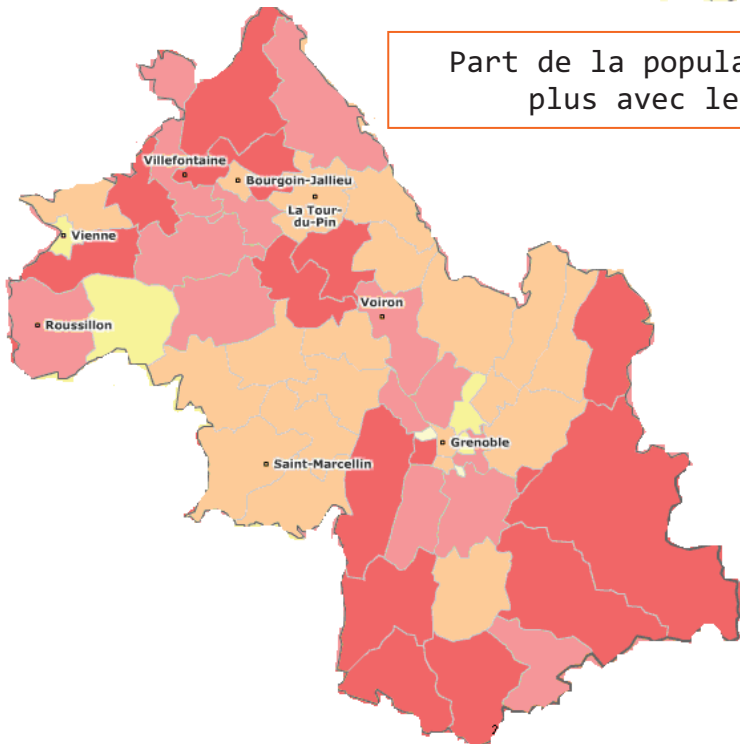


PRÉFET DE L'ISÈRE

Répartition des postes Service civique (457) en Isère en 2012



Part de la population de 15 ans ou plus avec le baccalauréat



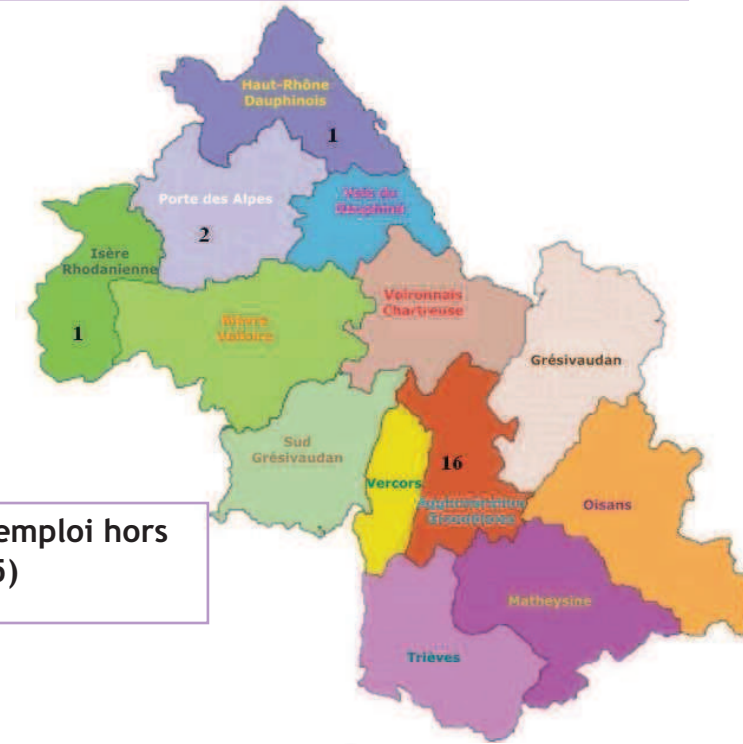
Taux d'emploi des 15-64 ans

(Calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe 15-64 ans ayant un emploi au nombre total d'individus dans cette même classe)

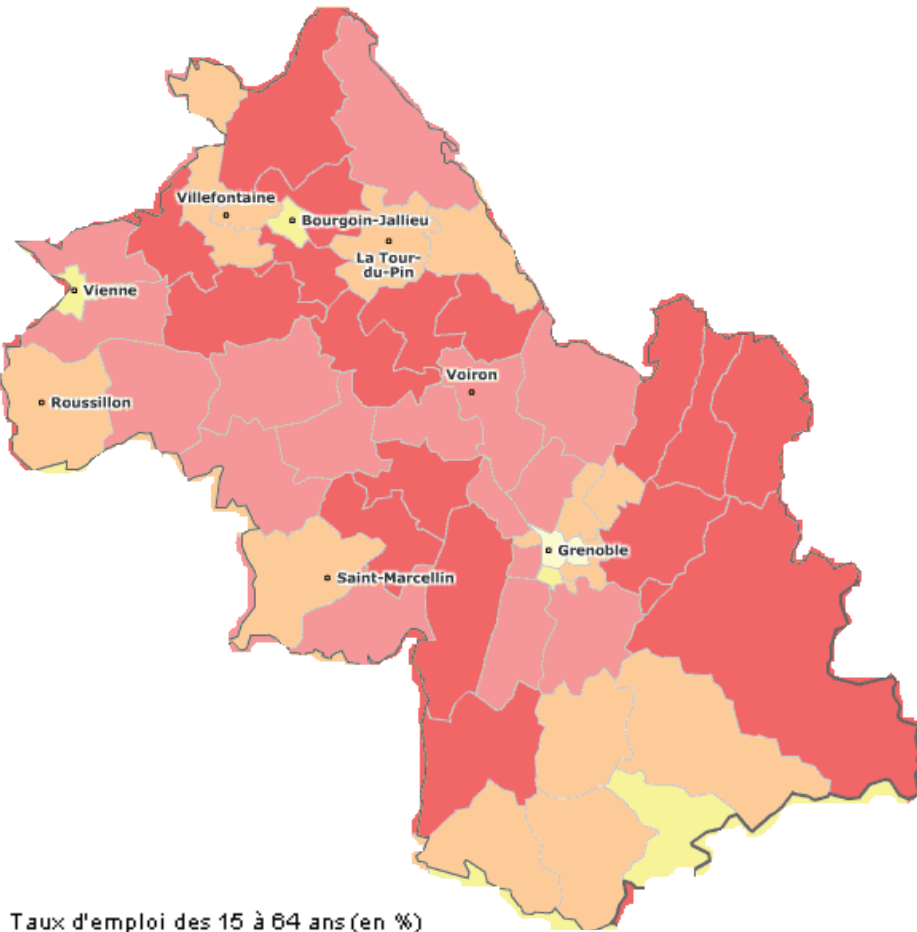


PRÉFET DE L'ISÈRE

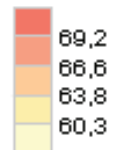
Répartition des postes Adulte-relais (20) en 2012



Répartition des postes aide à l'emploi hors services civiques (145)



Taux d'emploi des 15 à 64 ans (en %)



source : Insee, RP2009 exploitation principale



PRÉFET DE L'ISÈRE

Les quartiers Politiques de la Ville en Isère :

- **Les Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS)** = cadre du projet de territoire développé au bénéfice des quartiers en difficultés. Le contrat urbain de cohésion sociale est un contrat passé entre l'Etat et les collectivités territoriales qui engage chacun des partenaires à mettre en œuvre des actions concertées pour améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers connaissant des difficultés (chômage, violence, logement...) qui sont au nombre de 2 500 quartiers prioritaires.

- **Une zone urbaine sensible (ZUS)** = est un territoire infra-urbain défini par les pouvoirs publics français pour être la cible prioritaire de la politique de la ville. Les zones urbaines sensibles constituent un sous-ensemble de l'ensemble plus large des CUCS.

On distingue parmi ces ZUS :

Les zones de redynamisation urbaine (ZRU) : sont caractérisées par un taux de chômage élevé, une large proportion de personnes non diplômées et un faible potentiel fiscal.

Les zones franches urbaines (ZFU) : sont des ZRU d'une taille supérieure à 8 500 habitants et nécessitent l'aide la plus importante.

Une zone de revitalisation rurale (ZRR) est en France un ensemble de communes reconnues comme fragiles et bénéficiant à ce titre d'aides d'ordre fiscal.

- **Les Zones de Sécurité Prioritaire (ZSP)** : ce sont des territoires qui souffrent plus ou moins d'une insécurité quotidienne et d'une délinquance enracinée ou encore d'une dégradation importante de leurs conditions de sécurité. Elles sont au nombre de 4 en Isère : La Villeneuve-Echirolles, Mistral, La Villeneuve-Grenoble, Teisseire.



PRÉFET DE L'ISÈRE

- Zone franche urbaine (ZFU) et emplois francs : Ce nouveau dispositif doit favoriser l'emploi des jeunes issus des quartiers en difficulté à très forts taux de chômage (globalement le taux de chômage des jeunes actifs sur l'ensemble des ZUS est de 40,4% en 2011) par des entreprises implantées aussi bien à l'extérieur qu'au sein de ces quartiers et sous forme d'emplois francs.

- Réseaux de Réussite Scolaire (RRS) : La dénomination REP (réseaux d'éducation prioritaire), tout comme celle de ZEP (zones d'éducation prioritaires), disparaît. Elle est remplacée par celle de RAR ou de RRS. Le premier niveau correspond aux écoles et collèges des réseaux « ambition réussite », ils accueillent les publics les plus en difficulté sur les plans socio-économiques et scolaire. Le second niveau correspond aux réseaux de réussite scolaire qui regroupent des établissements scolaires scolarisant des publics socialement plus hétérogènes.

Le programme Écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite (Éclair) : ce programme prévoit des innovations en matière de pédagogie, de vie scolaire et de ressources humaines à organiser au sein de chaque établissement ou école.

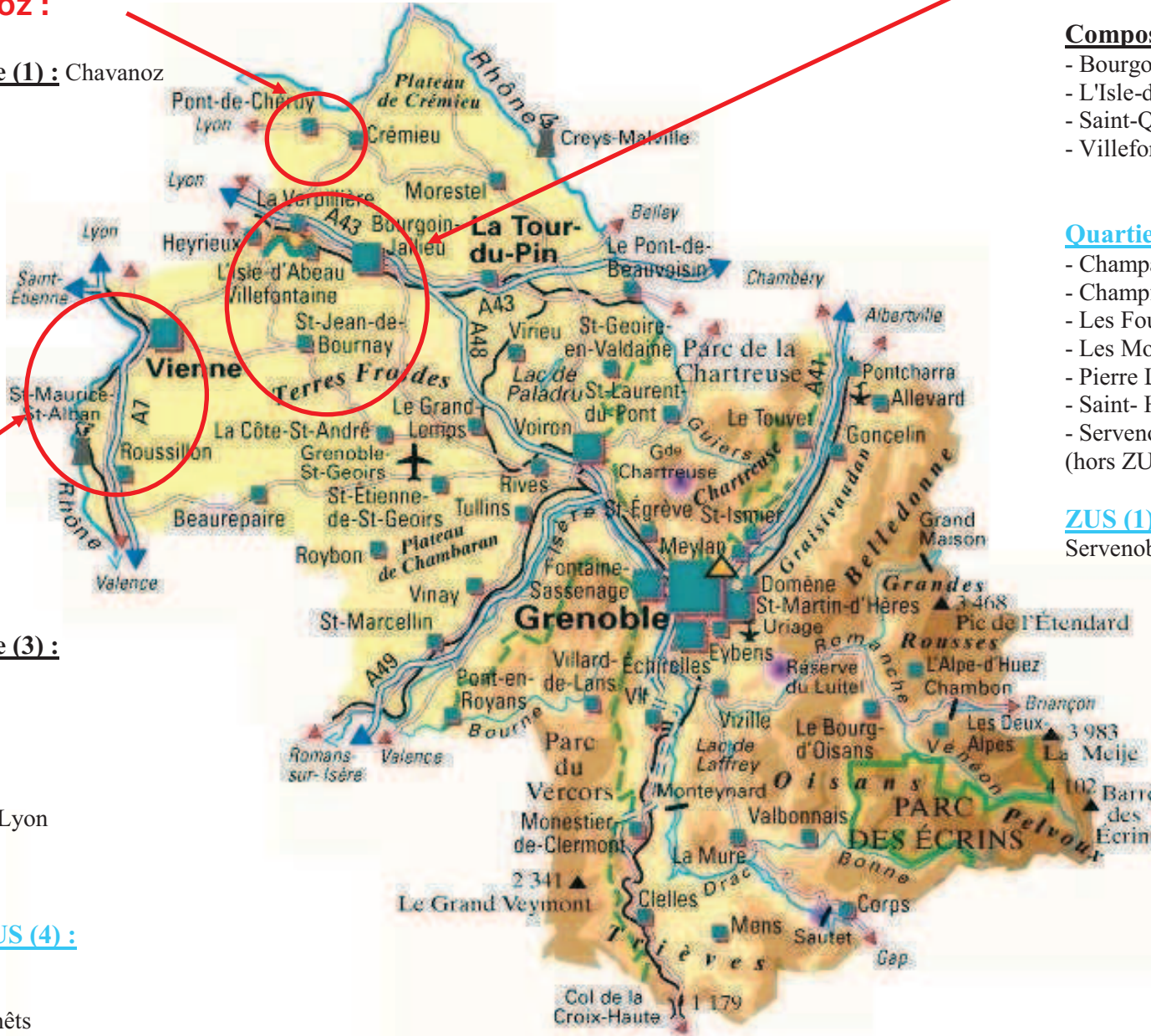
- 5 CUCS existent dans le département
- 12 ZUS
- 1 ZFU
- 27 quartiers CUCS non-ZUS
- 6 ZRR
- 4 ZSP
- 16 collèges et 94 écoles classés en RRS + 1 collège et 9 écoles publics classés en ECLAIR

Agglomération des Portes de l'Isère :

Chavanoz :

Composition communale (1) : Chavanoz

ZUS (1) : Moulin Villette



Composition communale (4) :

- Bourgoin-Jallieu
- L'Isle-d'Abeau
- Saint-Quentin-Fallavier
- Villefontaine

Quartiers CUCS non-ZUS (7) :

- Champaret
- Champfleuri
- Les Fougères
- Les Moines
- Pierre Louve
- Saint- Hubert
- Servenoble/Saint-Bonnet-les-Roches (hors ZUS)

ZUS (1) :

Servenoble, Saint-Bonnet, Les Roches

Agglomération du Pays Viennois:

Composition communale (3) :

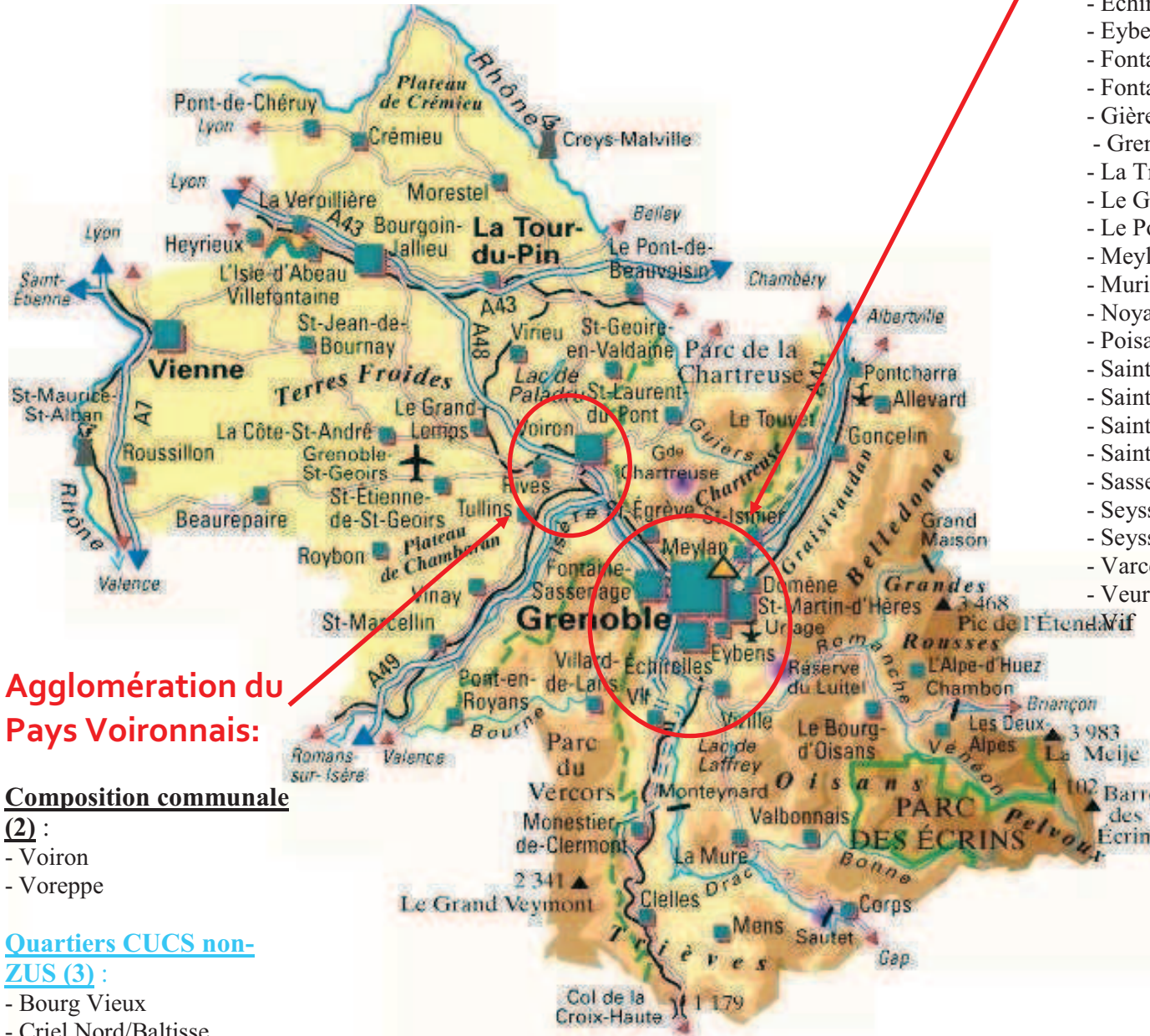
- Chasse-sur-Rhône
- Pont-Évêque
- Vienne

ZUS (3) :

- Grand Estressin-Portes de Lyon
- Le Plan des Aures
- Quartier de Malissol

Quartiers CUCS non-ZUS (4) :

- Gare/Barbière le Château
- Isle
- Le Plan des Aures/Les Genêts
- Salomon/Vallée de la Gère



Agglomération du Pays Voironnais:

Composition communale

- (2) :
- Voiron
 - Voreppe

Quartiers CUCS non-ZUS (3) :

- Bourg Vieux
- Criel Nord/Baltisse
- Grand Brunetière

Composition communale (26) :

- Claix
- Corenc
- Domène
- Échirolles
- Eybens
- Fontaine
- Fontanil-Cornillon
- Gières
- Grenoble
- La Tronche
- Le Gua
- Le Pont-de-Claix
- Meylan
- Murianette
- Noyarey
- Poisat
- Saint-Égrève
- Saint-Martin-d'Hères
- Saint-Martin-le-Vinoux
- Saint-Paul-de-Varces
- Sassenage
- Seyssinet-Pariset
- Seyssins
- Varces-Allières-et-Risset
- Veurey-Voroize

Agglomération Grenobloise :

ZUS (7) :

- Floraliès
- La Villeneuve : Les Essarts-Surieux
- Mistral
- Pique Pierre
- Buisserate
- Renaudie
- Tisseire, L'abbaye
- Village Olympique, La Villeneuve : Arlequins, Baladins

ZFU (1) :

- Village Olympique, La Villeneuve

Quartiers CUCS non-ZUS (13) :

- Alpes/Cachin/Buissonnées
- Tisseire-Châtelet-Abbaye-Jouhaux (hors ZUS)
- Bastille-Néron
- Centre Ancien
- Curie/Romain Rolland
- Grand Galet
- Îles de Mars/Olympiades
- La Luire/Viscose
- Notre Dame/St Laurent/Lavalette
- Paul Eluard/Paul Bert/Semard
- RN75
- Taillefer/Marcelline
- Village 2

ZSP (4) :

- La Villeneuve-Echirolles, Mistral, La Villeneuve-Grenoble, Tisseire.



Quartiers Politique de la Ville ISERE



PRÉFET DE L'ISÈRE

ZONES :

1 2 3

Bourgoin Jallieu :

- Pre Tillon - Champ fleuri – Pré-Pommier
- Champaret

Chavanoz : Moulin Villette

St Quentin Fallavier : Quartier des Moines

Voiron : Grand Brunetiere ; Criel Nord/Baltiss

Voreppe : Bourg Vieux

St Egrève : RN 75

Saint Martin d'Hères :

- Renaudie La Plaine
- ZAC centre, Henri Wallon, Paul Eluard, -
- Paul Bert, Langevin, Sémard

Eybens : Maisonneuves

Grenoble :

- Mistral
- Villeneuve et Village Olympique
- Tisseire, Châtelet, Abbaye, Jouhaux
- Notre Dame - Alma - Très Cloître

Le Pont de Claix :

- Les Olympiades/ Iles de mars
- Taillefer Marcelline ; Grand Galet

Echirolles :

- Villeneuve : les Essarts, Surieux ; Village 2
- Viscose Luire

Fontaine :

- Bastille
- Les Floralties ; Alpes Cachin et les Buissonées ; Centre Ancien
- Curie Romain Rolland

Saint Martin Le Vinoux :

- Pique Pierre, Buisseratte, Long RN 75

Pont Evêque :

- Plan des Aures - Les Genêts

Vienne :

- Salomon - Vallee de la Gère ; Malissoil
- Grand Entressin
- Isle

Chasse sur Rhône :

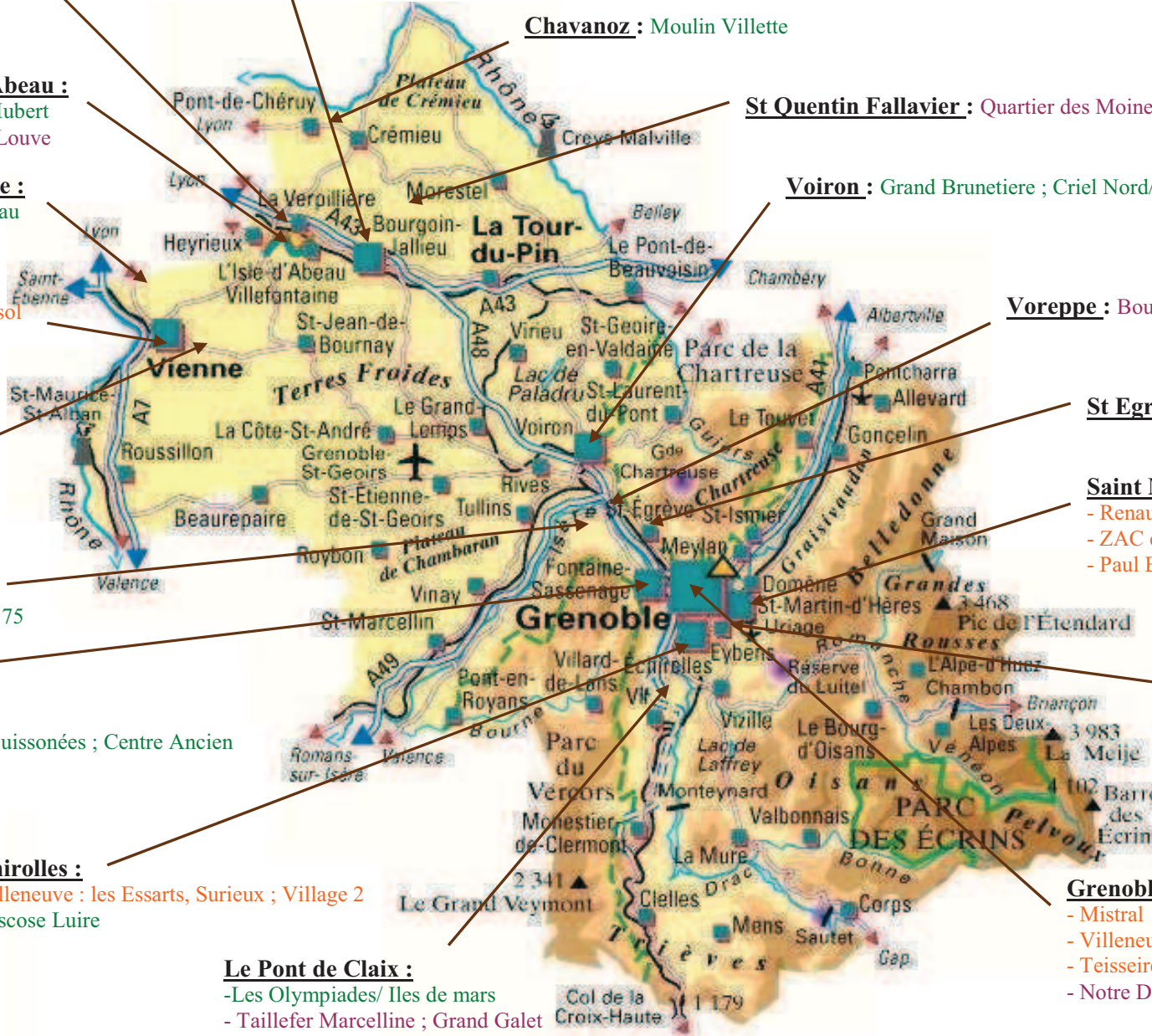
- Barbriere Le Château
- Gare

Isle d'Abeau :

- Saint Hubert
- Pierre Louve

Villefontaine :

- St Bonnet - Centre- Les Roches – Muissat
- Servenoble – Vaugelas
- Les Fougères



PRÉFET DE L'ISÈRE

Villefontaine :

- école Le Ruisseau
- école Galilée
- école Buisson Rond

Bourgoin Jallieu :

- école Jean Rostand
- école Linné
- école Louise Michel
- école Claude Chary
- collège Salvator Allende

Isle d'Abeau :

- collège Robert Doisneau

Saint Martin d'Hères :

- école Voltaire
- collège Henri Wallon

Fontaine :

- école Pont du Drac

Grenoble :

- école du Verderet
- école Le grand Chatelet
- collège Olympique
- collège des Saules
- IME Daudignon
- collège Bayard
- Externat Notre Dame

Echirolles :

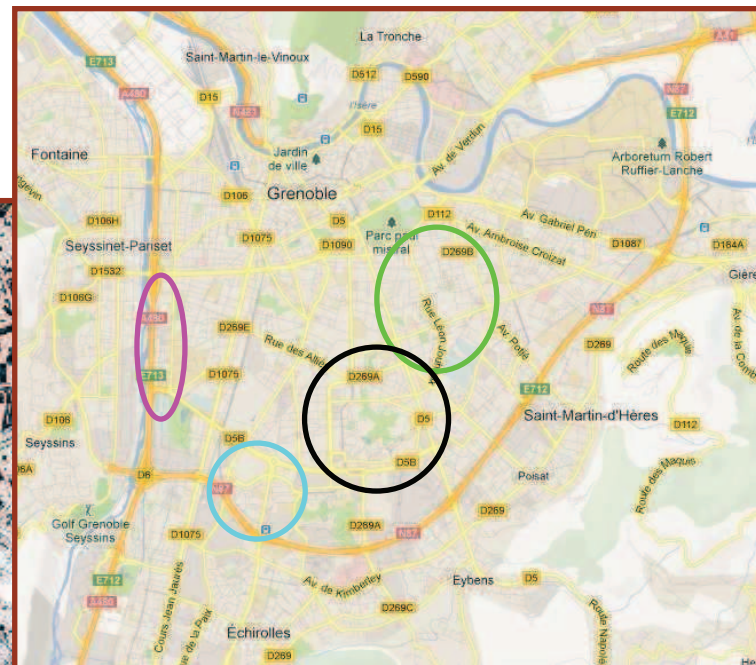
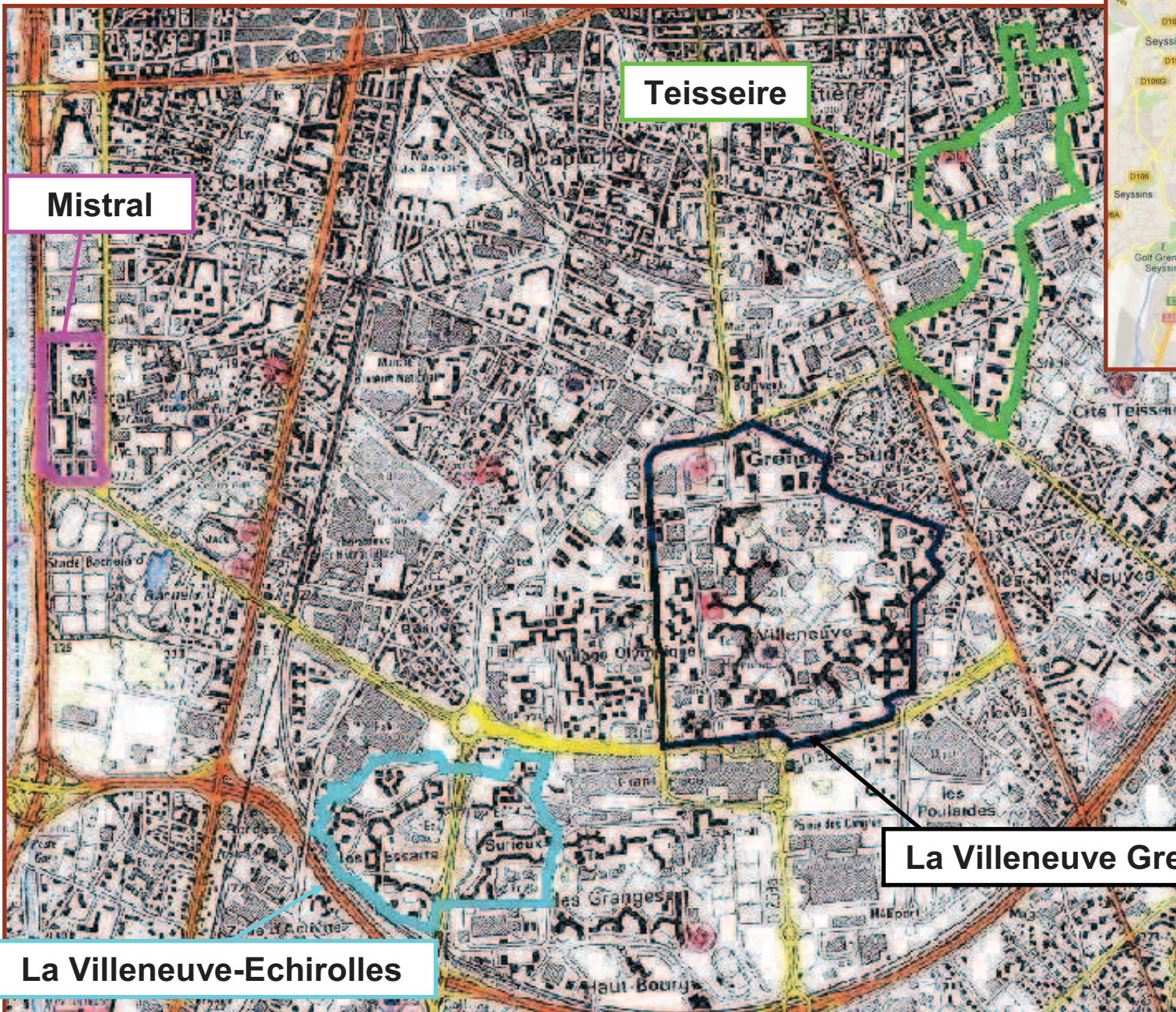
- collège Pablo Picasso



Zones de Sécurité Prioritaires (ZSP)




PRÉFET DE L'ISÈRE





Légende :


ZFU (Zone Franche Urbaine) :

 Village Olympique-Villeneuve

Emplois dans ces ZSP :

 Emplois FONJEP (JVA) : 5 emplois

 Adulte Relais : 10 emplois

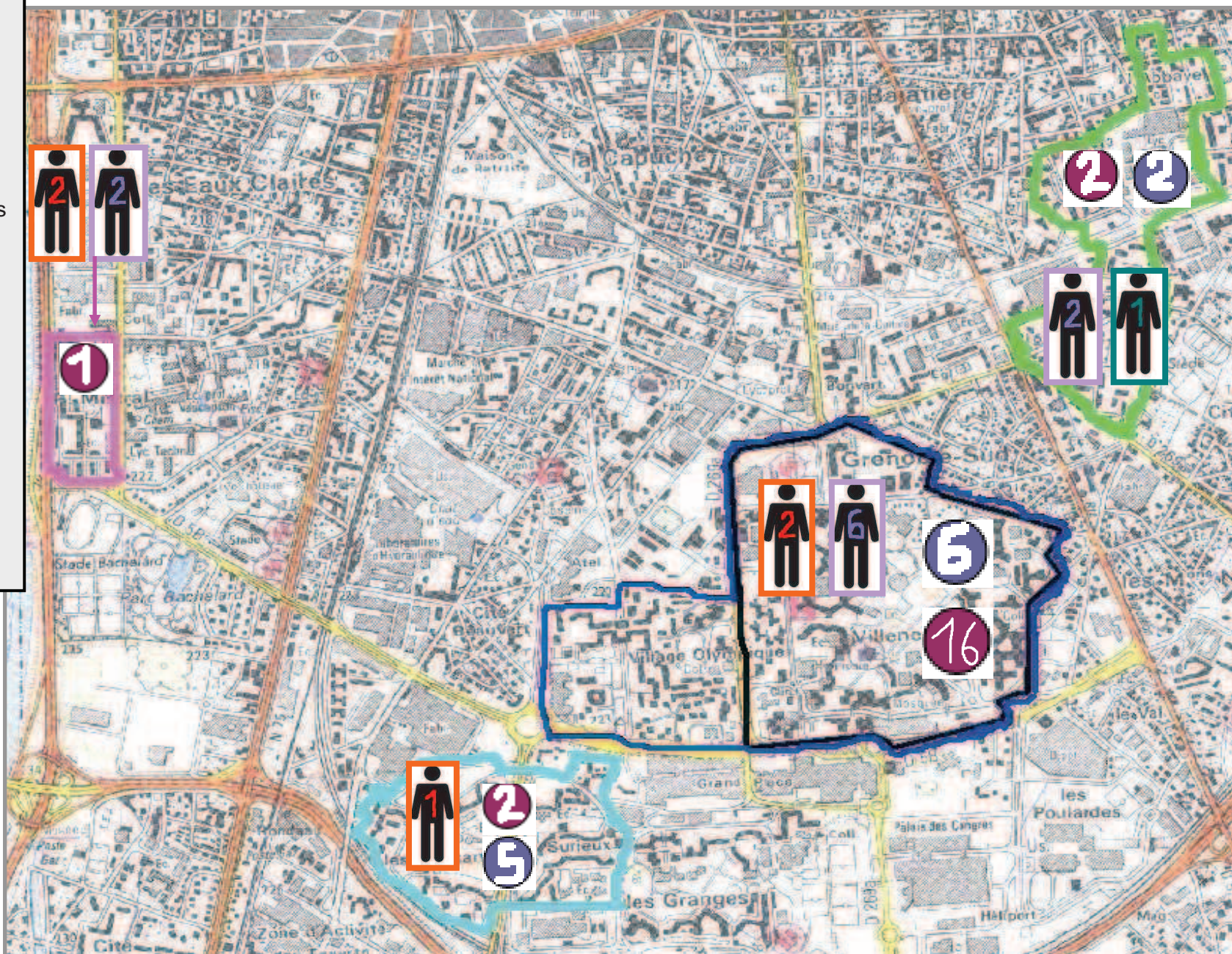
 Emplois CNDS : 1 emploi

 Ecoles

 Collèges



PRÉFET DE L'ISÈRE



Structures d'accueil de jeunes :

- OPAC 38
- Réseau Adoma
- Centre Communal d'Action Sociale
- APASE : Prévention spécialisée
- Centre social Surieux
- Centre social Les Essarts
- MJC Desnos
- lieu d'accueil La Butte
- Foyer Sonacotra
- Relais Ozanam
- Aide alimentaire du Secours populaire
- Les restos du coeur

- Service information et action jeunesse (SIAJ)
- Association des habitants du Gâtinais
- Association Beaumarchais/Berry
- Association des habitants du Bourg Neuf
- Association "Les Essarts, c'est Nous"
- Amicale des Habitants

- Club pour retraités Marie Curie : Antenne Ville Neuve

- Ludothèque du Centre social Surieux
- Ludothèque du Centre social Les Essarts

- Centre de loisirs Marcel Cachin
- Centre de loisirs Jean-Paul Marat

- AS Surieux foot
- AS Surieux Gym
- AS Surieux Pétanque
- Association Sportive Surieux Gymnastique
- Salle de musculation de la Butte



PRÉFET DE L'ISÈRE

Structures d'accueil de jeunes :

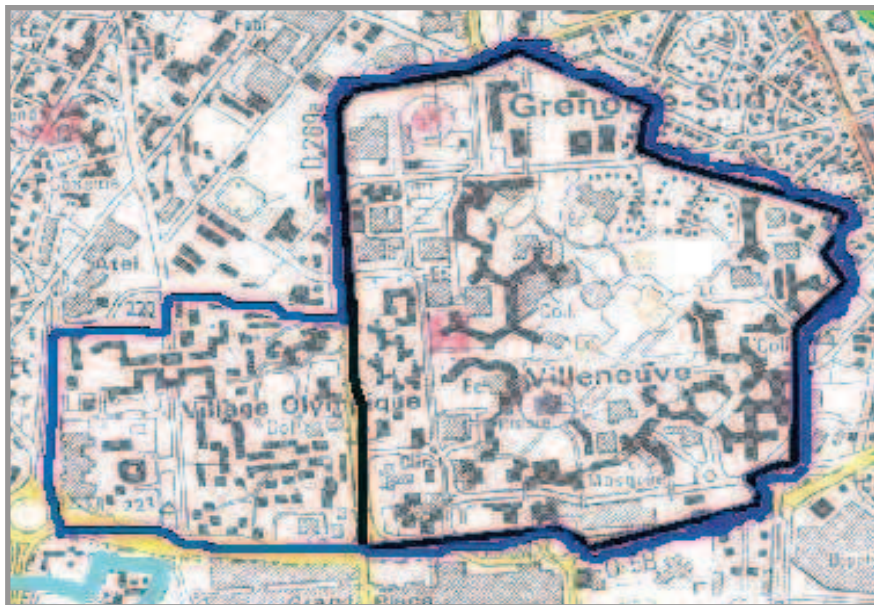
- Centre social Teisseire
- Malherbe
- lieu d'accueil parents enfants
- La Marelle
- MJC Abbaye
- Maison de l'Enfance Teisseire
- Plateforme jeunesse
- Maison d'enfantine
- le centre de loisirs
- Centre de remise en forme Paul Cocat
- Gymnase Argouges



Structures d'accueil de jeunes :

- L'AFEV (Association de la fondation étudiante pour la ville)
- Aceisp scop
- la Pousada
- KAPS Koloc'A Projets Solidaires
- centre de santé Mistral/Eaux Claires
- Maison de l'enfance Bachelard
- Gymnase Ampère
- Halle de Proximité Mistral





PRÉFET DE L'ISÈRE

<http://infovn.org/>

Education :

- EAJE Chapi Chapo : espaces petite enfance municipaux
- Crèche Parentale les Petites Arlequins
- L'Hirondelle : lieu d'accueil parents enfants
- lieu d'accueil parents enfants Les Ménestrels
- Ludothèque Arlequin et Chapi Chapo
- CSF (Confédération syndicale des familles)
- le REP (Réseau d'Education Prioritaire)
- le CEL (Contrat Educatif Local), Partenaires du PEL (Plan d'Education Local),
- le RAR (Réseau Ambition Réussite)
- Declic-38 (pédagogie citoyenne)
- Réseau Accueil Ecoute Parents - REAP
- Réseau des 12-25 ans
- CODASE
- CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)

Services, Santé, Social :

- Antenne mairie
- Régie Quartier Villeneuve Grenoble
- IRIS / CRI38 - Centre Ressources Illettrisme
- Centre de planification familiale
Antenne Prémol
- Secours populaire français
- Centre de santé Arlequin
- Centre de santé Baladins Géants
- Service initiative emploi, Grenoble Sud
- Pôle emploi international (espace Musset II)
- Pôle emploi Grenoble Musset
- Maison de justice et du droit
- Solidarité femmes
- Délégué au défenseur des droits
- Point d'information médiation multiservices de Grenoble
- Unité territoriale 38 (DIRECCTE)
- Grenoble sud (SIE)
- Milena

Sport et Equipements sportifs :

- Centre sportif La Rampe
- Gymnase Ces Village Olympique
- Gymnase Les Trembles
- Centre sportif La Piste
- Stade de La Bruyère - Porte de la Villeneuve
- L'association d'éducation populaire : La Cordée
- USEP (Union Sportive de l'Enseignement Scolaire)
- AJAV : Club de foot
- KIAP (dont arts martiaux)
- Osmose (futsal)
- la Grenobloise de Gymnastique
- Sport dans la ville - BO/DDZ (basket-ball)
- gymnastique volontaire des Baladins
- USGV (Union Sportive Grenoble Villeneuve)
- Volley-ball
- Tai Chi Chuan Entre Ciel et Terre (Tai-chi)
- Tennis Villeneuve

Loisirs et Culture :

- Maison des Habitants Patio :
Hall du Patio, Bibliothèque Arlequin, l'Espace 600
- Maison des Habitants Baladins
- Maison des Habitants Prémol
- Maison de l'enfance Prémol

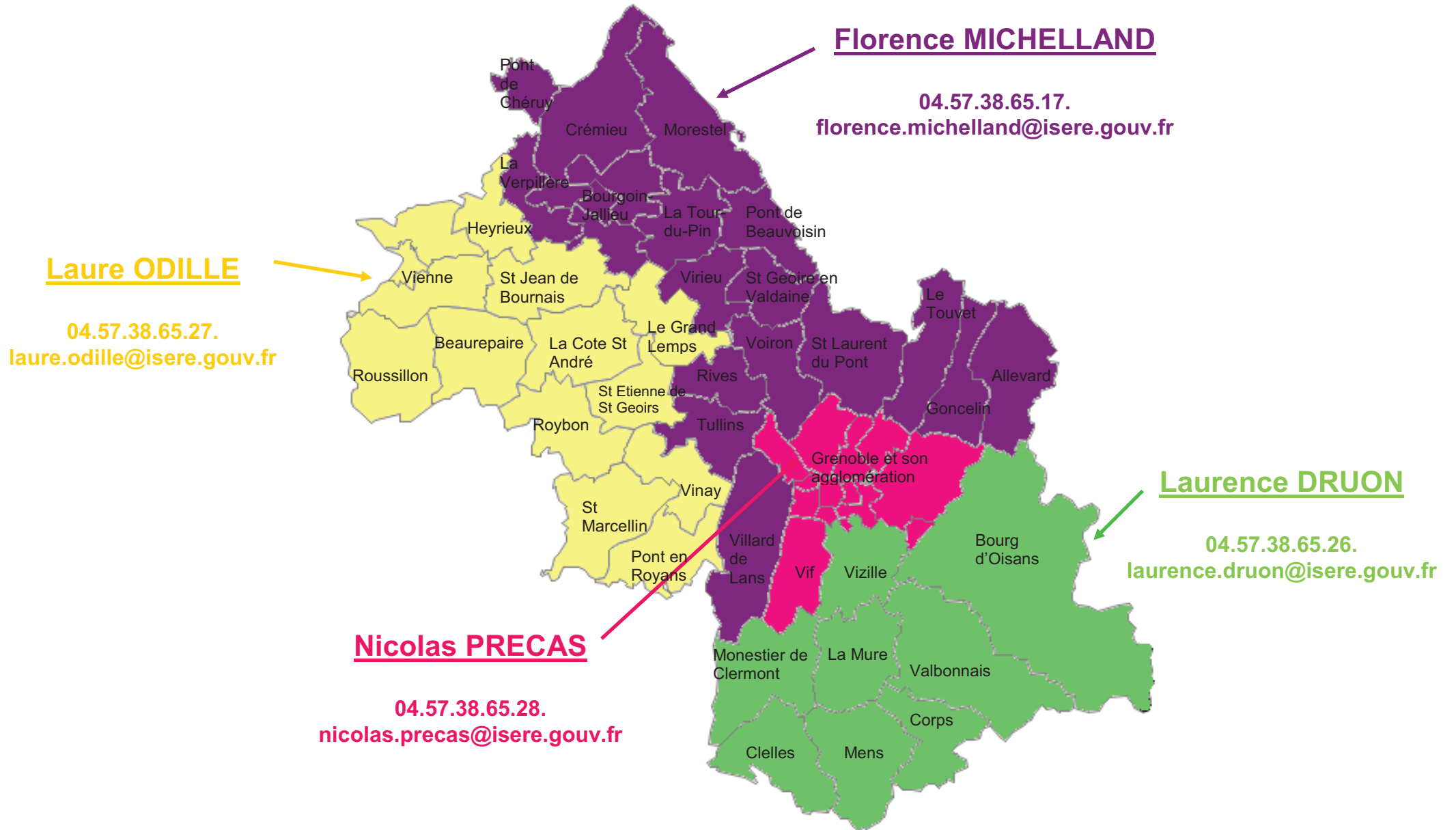
- MJC Prémol, Théâtre et Bibliothèque Prémol

- Théâtre des Peupliers
- Ciné Villeneuve
- Sasfé: Favoriser l'accès à la culture, organisation du Festival Quartiers Libres
- Espace Culture et Multimédia - Centre Audio-visuel
- Cap canal
- Union de Quartier Villeneuve 1 (Arlequin-LaBruyère)
- Union de Quartier Villeneuve 2 (Baladin-Geants-Helbronner)
- Réseau d'échange de Savoirs
- KIAP
- Association Arc en Ciel France Maghreb
- Association Afric Impact :
 - Batuka VI et cie:
 - cours de langue bretonne
 - lombricompostage
 - Jardin collectif des Poucets
 - associations sportives

Répartition des Conseillers d'Education Populaire et de Jeunesse par cantons



PRÉFET DE L'ISÈRE



▪ **Agglomération des Portes de l'Isère**

- L'Isle-d'Abeau

▪ **Agglomération du Pays Voironnais**

- Voiron
- Voreppe

▪ **Agglomération Grenobloise :**

- Eybens
- Gières
- Poizat
- Saint-Egrève
- Seyssinet-Pariset
- Seyssins
- Echirolles (ZUS)
- Grenoble (ZUS)
- Saint-Martin-le-Vinoux (ZUS)

▪ **ZRR**

- Le Freney-d'Oisans
- Notre-Dame-de-Commiers
- Saint-Vérand
- Vénosc

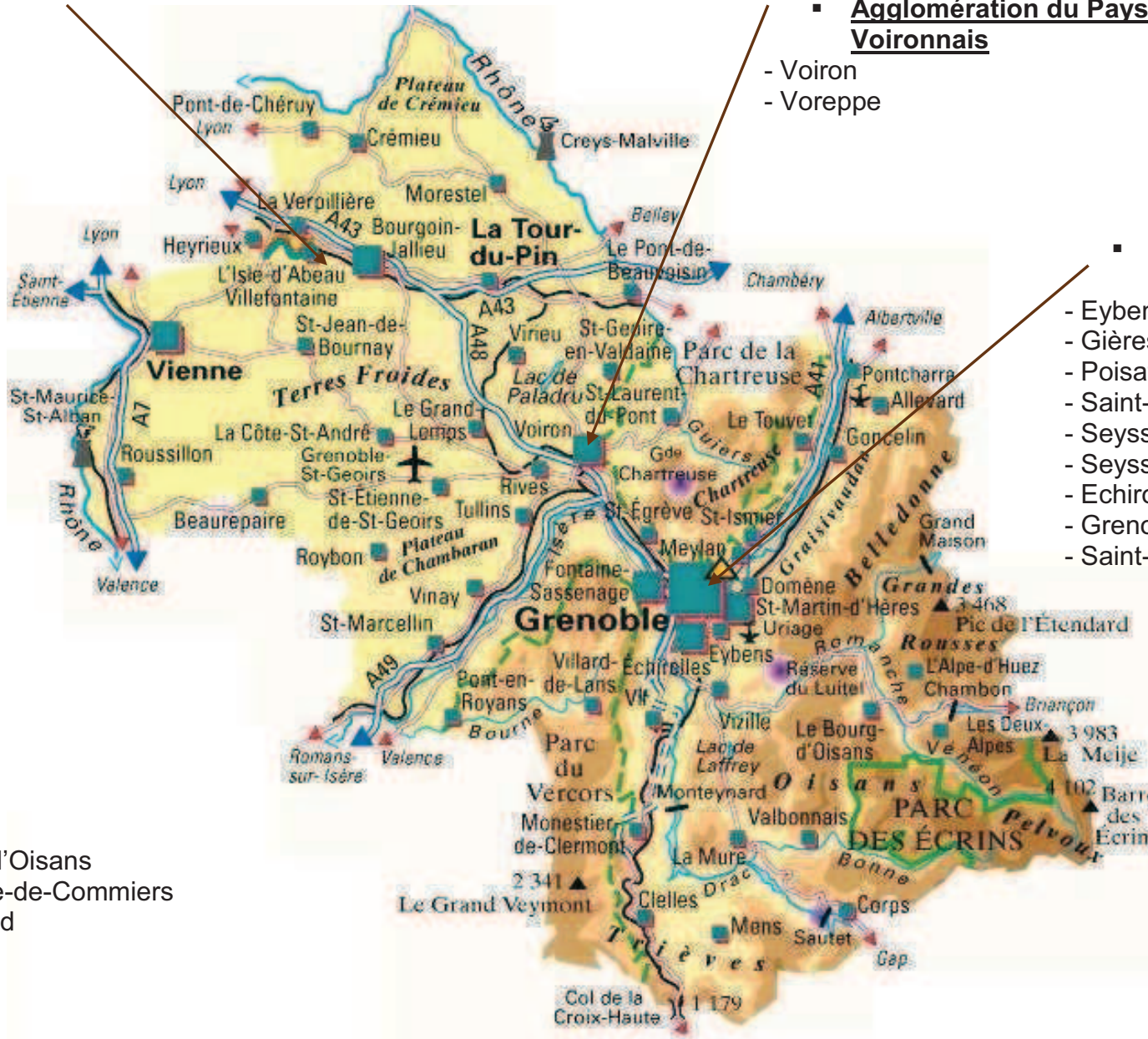
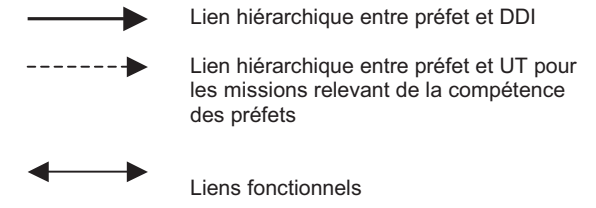
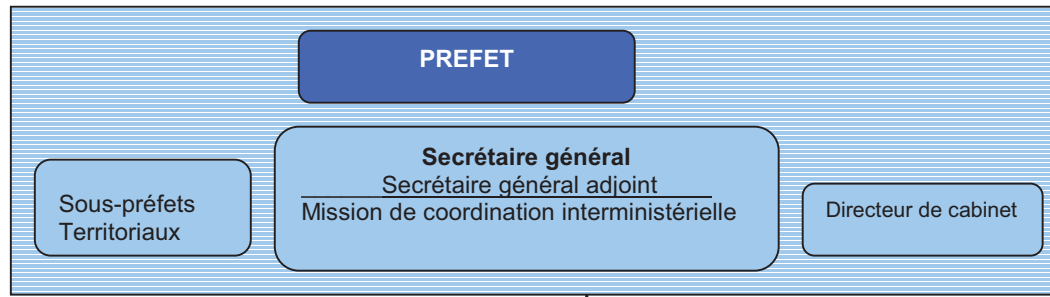


Schéma d'organisation départementale des services de l'Etat de l'Isère

Département de l'Isère



Direction départementale des territoires (DDT)
(402.3 HORS FONCTIONS SUPPORT)

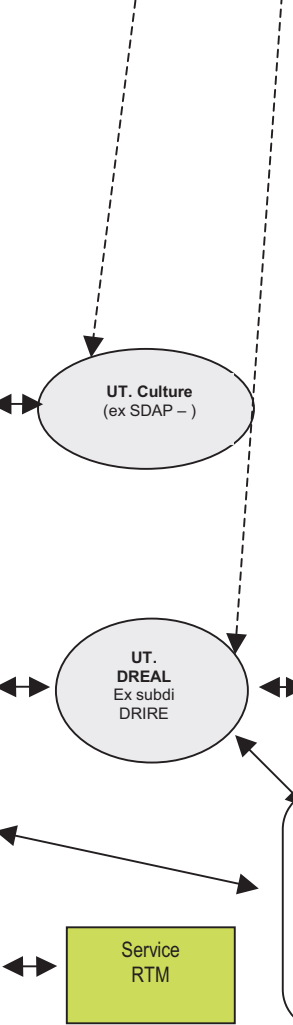
1 : eau, milieux naturels et forêts. (16.4)
-Eau : police de l'eau, gestion des ressources, planification (SAGE), suivi des services publics d'eau et d'assainissement
-Milieux naturels : parcs, réserves, Natura 2000, chasse, faune sauvage, ACCA (sanctions administratives – chasseurs)
- Forêt : aides économiques (dont filière bois), défrichement, espaces boisés classés (EBC)

2 : économie agricole (29.8)
-Mise en œuvre de la PAC
-Gestion économique des crises (sanitaires ou climatiques)
-Installation, politique des structures agricoles
-Associations syndicales autorisées (création, statuts)

3 : urbanisme, aménagement, paysages (260.6)
-Planification : DTA, SCOT, PLU, cartes communales, PDU
-Procédures d'aménagement : UTN, ZAC, PIG, ZAP
-Application du droit des sols
-prévention des risques (PPR naturels ou technologiques, information préventive, enquêtes, arrêtés de prescription, suivi du site de Séchillienne)
- Documents d'urbanisme (approbation, recours)
- Publicité
- Sites classés
- Schéma éolien, champs solaires
- Aménagement des aires d'accueil des gens du voyage
- Protection du foncier agricole

4 : habitat, construction (38.6)
-Planification : PDH, PLH, PALDI
-Production de logement (financement)
-Amélioration de l'habitat (ANAH)
-Promotion de la qualité architecturale
-Qualité technique et environnementale de la construction : performance énergétique, accessibilité, normes techniques, amiante, plomb, termites
-Rénovation urbaine (programme ANRU)
-Résorption de l'habitat insalubre et indigne (en lien avec l'ARS)

5 : transports et gestion réglementaire du permis de conduire (56.9)
-Autorisations : transports exceptionnels, dérogations
-Sécurité des transports : contrôle des remontées mécaniques et des transports guidés,
- lutte contre le bruit généré par les infrastructures
- Commissions médicales du permis de conduire
- sécurité routière(éducation inspecteurs PC)

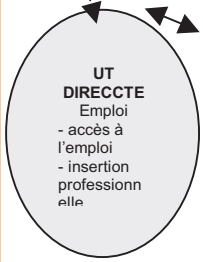


Direction départementale de la protection des populations (DDPP)
(79.7 ETP hors fonctions support)

1 guichet unique ICPE (8.9)
- dépôt de dossier
- récépissés de déclaration (articulation avec l'unité de la DREAL)

2 Pôle protection des personnes, des consommateurs et sécurité alimentaire (47.6), dont UT CCRF
- protection du consommateur
- qualité des produits (en liaison avec ARS)
- qualité de l'air (en liaison avec UT –DREAL et DD- ARS),
- qualité de l'eau, (en liaison avec DDT et DD- ARS)
- lutte contre le bruit (nuisances liées à l'habitat, aux discothèques ...) en liaison avec DDT et DD- ARS
- habitat insalubre ou indigne(gestion sociale des populations concernées)
- suivi des risques bâtimentaires, animation et présidence des commissions de sécurité, sécurité des ERP-IGH,
- formation au secourisme
- commission de téléphonie mobile

3 Pôle santé animale (13.9)
- sécurité sanitaire (DSV)



DD- ARS
- politique hospitalière et dispositifs médico-sociaux d'intégration des personnes fragilisées (personnes âgées – personnes handicapées)
- protection sanitaire de l'environnement et contrôle des règles d'hygiène (assainissement, protection des captages(avec DDT), habitat , alimentation , nuisances sonores , qualité de l'air , contrôle de la conformité des eaux, suivi des risques bâtimentaires,... (avec UT DREAL et DDPP) ,)
- actions de santé publique (toxicomanie, alcoolisme, sida, suicide, accès aux soins...) en lien avec DDCCS

Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)
(65.7 ETP hors fonctions support)

1 pôle droit à l' hébergement et au logement (18.4)
-L'urgence sociale et l'hébergement
- la gestion sociale du logement (DALO et participation au PALDI)
- La mise en œuvre du schéma départemental des gens du voyage

2 pôle politique de la ville et insertion sociale (16.2)
- politique de la ville (hors rénovation urbaine à la: DDT)
- politiques d'insertion (dont le RSA) et le suivi du contrat d' autonomie, des contrats aidés , et de l'insertion par l' économie (mise en œuvre par l' UT- DIRECCTE)
- La lutte contre la drogue et la toxicomanie (en lien avec l'ARS)

3 pôle promotion de la vie sociale (15)
- actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire
- protection et sécurité des mineurs (gestion et contrôle des procédures pour les loisirs et congés scolaires
- promotion de la vie associative (associations loi 1901, agréments, accompagnement, promotion de l'emploi...etc)
- lutte contre la maltraitance

4. pôle promotion des activités sportives (15.1)
- développement de la pratique sportive pour tous
- développement et promotion des actions éducatives sportives
- réglementation du sport et protection des usagers (contrôle des établissements et procédures, certification...etc)
- formation aux métiers du sport et de l'animation

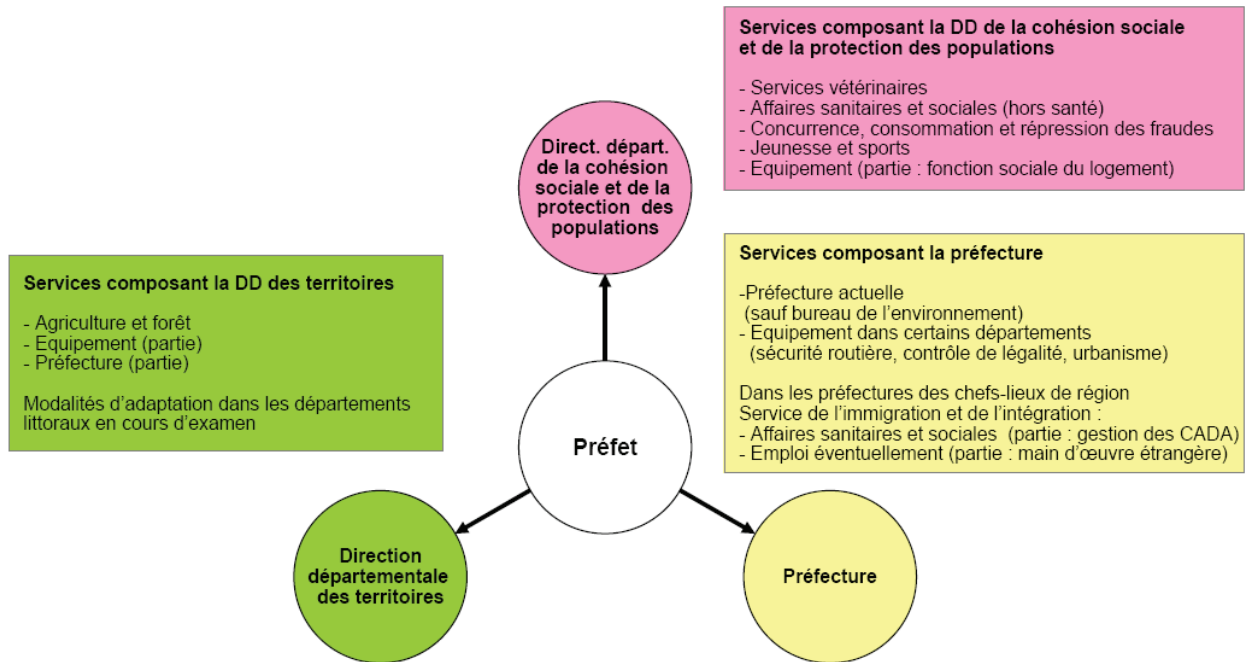
5. Pole National des métiers de l'encadrement du ski et de l'alpinisme



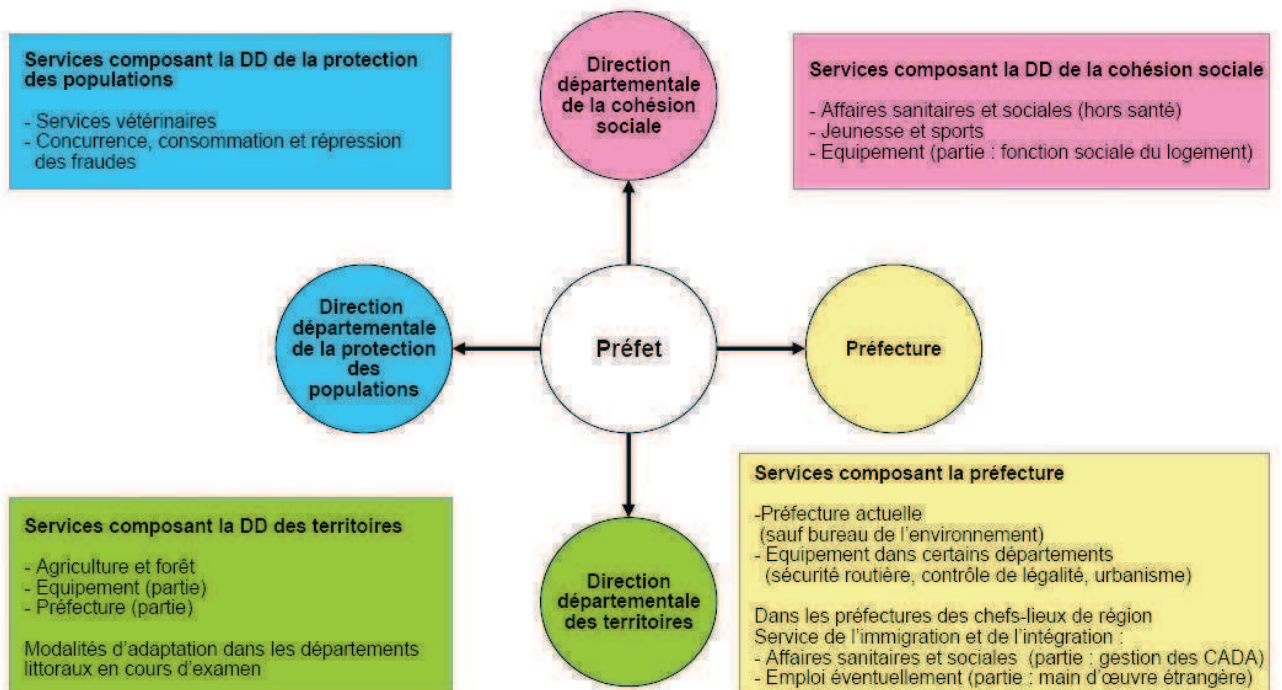
NB : Les ETP affectés le sont , à ce stade, à partir de l'existant
Les effectifs de la DDT tiennent compte des effectifs de la DDE répartis sur le réseau territorial
Fonctions support : DDT= 73 ETP (DDE + DDAF)-DDPP = 7.4 ETP (DSV)-DDCCS = 19.3 ETP (DDJS + DDASS) –

Annexe 7
Schémas de l'organisation départementale

**Schéma simplifié de l'organisation départementale
à deux directions**



**Schéma simplifié de l'organisation départementale
à trois directions**



Fiche 3

La conduite du projet « création des directions de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale » et des pôles ou directions départementales de la cohésion sociale

L'idée est de fournir aux préfigureurs désignés par le préfet une boîte à outils, leur permettant de conduire les réorganisations sans avoir besoin de ré expertiser certains sujets qui peuvent être éclairés par le niveau national et en leur apportant des éléments de réponse aux questions qui ne manqueront pas de se poser. En un mois, le GT ne pourra identifier que les outils nécessaires : leur contenu précis devra être travaillé en septembre pour être proposé aux préfigureurs en octobre.

1. FAUT-IL DES REFERENTIELS D'ORGANISATION POUR FEDERER LES NOUVEAUX SERVICES? OU FAUT-IL LAISSER CHAQUE NIVEAU TERRITORIAL S'ORGANISER ?

1.1.1. Les niveaux territoriaux des organisations

- au niveau régional
- au niveau départemental

Questions :

- Services qui peuvent être regroupés selon des logiques de métiers et de domaine : par exemple RH, contrôle formation, observation des données sociales
- Services qui doivent rester identifiés en raison des spécificités de métiers ou de domaine:
- Nouveaux services à imaginer selon une logique transversale : ingénierie sociale mobilisable au service des territoires ou des populations ?

1.1.2. Les logiques fonctionnelles à organiser entre le régional et le départemental

- Devenir des mutualisations réalisées dans le cadre des « regroupements fonctionnels » des actuelles DRDJS, au plan des fonctions supports et dans la coordination de politiques publiques de ce secteur d'intervention ?
- Possibilités d'amplifications des mutualisations de fonctions supports ou spécifiques dans le contexte de la création des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale? Lesquelles ? Comment ?

1.1.3. Les articulations des nouvelles directions à définir avec les autres services ou directions

- ARS
- Antennes départementales–des futures–DIREECTE (qui dépendront de la direction de la protection des populations)
- Les opérateurs sécurité sociale, notamment les CAF

2. LES QUESTIONS QUI SE POSENT AU NIVEAU DES RESSOURCES HUMAINES (CALER LES PRINCIPES SUR CEUX ARRETES POUR LES ARS)

2.1.1. Les emplois fonctionnels actuels et futurs

2.1.2. Les principes d'affectation des personnels

3. LES SYSTEMES D'INFORMATION : CONTRAINTE OU OPPORTUNITE ?

- Cartographie des applicatifs notamment RH, budgétaires ; à faire par un consultant ?
- Convergence ? compatibilité ?

4. L'IMMOBILIER

- Etat des lieux des implantations des services par département et région : à faire par DAGPB et DRH ACG ?

5. LES OUTILS BUDGETAIRES

- BOP et UO : redéfinition ou maintien ?

6. COMMENT FAIRE ?

6.1. *L'articulation des préfigureurs de DRCS avec ceux des ARS pour les DRASS et DDASS*

- Nécessaire sur le personnel DDRASS-DDASS qui sera réparti, entre les ARS et les DRDJSCS notamment pour le logistique.

6.2. *Les outils du management du projet*

- Quel accompagnement et suivi au niveau central ? Comité opérationnel? Suivi de régions tests ?
- Les outils nécessaires aux chefs de projet :
 - o Formation à la conduite de projet ?
 - o Outils de communication avec le personnel?
 - o Information central- local ? Un journal mensuel électronique ? des blogs questions-réponses ?
- Le dialogue social

7. LE CALENDRIER

Tableau des missions déconcentrés de l'Etat dans les domaines de la jeunesse, des sports et de la vie associative

Missions	Objectifs généraux	Lien avec la cohésion sociale	Niveau territorial de mise en oeuvre
1 – Assurer la sécurité des pratiquants sportifs et des mineurs à l'occasion des activités de loisirs collectifs	1.1 - Contrôler les établissements d'activités physiques et sportives, les équipements et la profession d'éducateurs sportifs ; 1.2 - Assurer la sécurité physique et morale des mineurs dans les accueils de loisirs et contribuer à la qualité éducative des activités proposées (contrôle pédagogique).	Oui , l'Etat est chargé de garantir la qualité éducative des activités et des structures d'accueil (déclarations réglementaires des organisateurs, inspection - contrôle) et assure une mission de prévention (exemple : risques sectaires)	Départemental Rôle régional : organisation de la régulation et du réseau de compétences
2 – Développer les pratiques sportives et socioculturelles pour le plus grand nombre	2.1 – Entrée territoriale : Assurer l'égal accès aux loisirs éducatifs en accompagnant et en finançant les collectivités locales les plus en difficulté (politique de la ville et milieu rural) et les associations intervenant sur ces territoires ; 2.2 – Entrée par publics : développer des programmes spécifiques auprès des publics les plus éloignés de ces activités (femmes, population résidant en zones urbaines sensibles, personnes en situation de handicap).	Oui , la cohésion sociale ne se résume pas à la réparation sociale et intègre le développement du lien social grâce à des actions d'éducation (hors temps scolaire) et de prévention. Cette fonction constitue un élément de base des missions des futurs services en matière d'ingénierie sociale.	Départemental Le niveau régional a une fonction d'appui aux départements : formations des acteurs locaux, outils méthodologiques, observation des pratiques
3 – Former aux métiers du sport et de l'animation et délivrer des certifications	3.1 – Programmer les formations en fonction des besoins du marché de l'emploi et habilitier les organismes de formation de ce secteur professionnel ; 3.2 – Délivrer des diplômes dans le domaine du sport et de l'animation.	Oui , par la capacité à former des jeunes de tous milieux dont les publics défavorisés (promotion par le sport)	Régional et liens avec l'opérateur public (CREPS) niveau départemental : participation aux jurys et aux formations
4 – Développer la politique nationale du sport de haut niveau et contrôler le sport professionnel	4.1 – Assurer le suivi individuel des sportifs de haut niveau (double projet : sportif et scolaire / professionnel) 4.2 – Assurer le suivi de la filière et des pôles de haut niveau (financement, scolarité, entraînement, suivi médical)	Mission spécifique – Mise en valeur du sport de haut niveau et du sport professionnel en matière de cohésion sociale.	Régional Intervention de l'opérateur public (CREPS)
5 – Contribuer à l'insertion sociale des jeunes	5.1 – Favoriser l'accès des jeunes à une information de qualité (réseau information jeunesse) ; 5.2 – Apporter aux jeunes un soutien à leurs initiatives et créations d'activités ; 5.3 – Développer la mobilité des jeunes (programmes « jeunesse » européens).	Oui , l'insertion sociale des jeunes (au delà des questions liées à leur insertion professionnelle) est un enjeu de cohésion sociale.	Régional Niveau départemental : Promotion du programme et aide aux jeunes inscrits dans le programme au plan départemental
6 – Développer la vie associative	6.1 – Organiser au plan territorial l'information et le conseil aux associations et faciliter leurs relations avec l'Etat ; 6.2 – Favoriser l'action des associations (emploi, publics cibles). 6.3 – Contribuer à la formation des bénévoles.	Oui , les associations sont un acteur essentiel pour l'Etat dans la mise en oeuvre des politiques sociales	Départemental (DDJS = délégué départemental à la vie associative) Niveau régional : formation des bénévoles et régulation du réseau de compétences

**Direction Départementale
de la Cohésion Sociale**

Direction

Dossier suivi par : Mme Becu Salaun

Tel : 04.57.38.65.52.

Fax : 04.76.40.82.14

Mél : ddcsc@isere.gouv.fr

Grenoble, le 24 janvier 2012

Bénéficiant d'un contexte géographique naturel exceptionnel, le tissu associatif sportif Isérois est riche et diversifié. Il est fédéré par le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Isère (CDOSI) et une soixantaine de « têtes de réseaux » que sont les comités départementaux.

Le département de l'Isère compte quelques 3 000 clubs encadrés par plus de 35 000 bénévoles et 9 000 éducateurs sportifs investis auprès de 300 000 licenciés sportifs, soit 15% de la population, ce qui situe l'Isère au 7^{ème} rang des départements français.

Le soutien de l'Etat, via la DDCS de l'Isère, au développement du sport s'articule autour de deux orientations principales : Le soutien à la vie associative et aux politiques sportives et La correction des inégalités d'accès à la pratique

l) La politique de soutien à la vie associative et au développement du sport constitue une des priorités de la DDCS de l'Isère.

- L'accompagnement et la valorisation des bénévoles relève notamment de la mission de la Déléguée Départementale à la vie associative (DDVA) qui anime la Mission d'Accueil et d'Information des Associations (MAIA) en collaboration avec plusieurs autres services de l'Etat.

Ce travail partenarial exemplaire a notamment abouti à la rédaction d'un Guide du dirigeant sportif édité à l'automne 2011 avec le CDOS de l'Isère et son CRIB, et qui a pour objectif une meilleure information des dirigeants et bénévoles sportifs.

La réponse apportée par le CDOSI à l'appel à projet « 1000 jeunes bénévoles futurs dirigeants » pour le département de l'Isère s'inscrit également dans cette dynamique d'information et de formation.

-La qualité de l'encadrement des sportifs constitue une autre priorité pour laquelle la promotion de l'emploi est essentielle ; l'Etat soutient activement la création d'emplois durables au titre du dispositif « Plan Sport Emploi », 53 contrats à ce jour sont financés par le CNDS pour favoriser le recrutement d'éducateurs professionnels permanents (dont un auprès du CSBJ Athlétisme et un second auprès du CSBJ Rugby).

Par ailleurs, l'association départementale agréée « Profession Sport 38 », salariée près de 800 éducateurs sportifs qu'elle met à disposition des associations œuvrant ainsi à la création de l'emploi sportif en Isère. Elle gère ainsi, annuellement, environ 100.000 heures au bénéfice principalement des clubs et des comités sportifs départementaux.

II) La correction des inégalités d'accès à la pratique sportive et la prise en compte de la dimension éducative et sociale du sport est une orientation forte dans le département de l'Isère qui connaît à la fois des problématiques urbaines et rurales -notamment dans le Nord Isère- et les spécificités de zones touristiques de montagne.

- Les jeunes scolarisés font l'objet du programme spécifique d'accompagnement éducatif pour lequel le CDOSI est très actif et les clubs sportifs et comités départementaux sont fortement incités à prendre en compte dans leur projet éducatif les publics éloignés de la pratique sportive : femmes, handicapés, jeunes des quartiers sensibles.

Le CDOSI met en place avec le soutien de la DDCS des actions novatrices, tant dans les territoires ruraux Isérois à partir de supports mobiles (murs d'escalade) animés par des techniciens qualifiés, qu'en milieu urbain sous l'intitulé : « Soyez sport et quartiers sensibles ».

Nombre de clubs ou comités départementaux sont particulièrement investis dans la prise en compte des jeunes de quartiers sensibles notamment à Bourgoin Jallieu avec l'investissement depuis 2008, des clubs sportifs (tennis, tennis de table, athlétisme et rugby) pour l'accompagnement éducatif dans les écoles élémentaires et collèges classés en Réseau d'éducation Prioritaire.

- La transmission des valeurs éducatives et éthiques du sport est inhérente à la conduite de tels projets. Des actions expérimentales spécifiques sont également menées, à ce titre le CSBJ met en place un travail régulier autour du rugby féminin depuis plusieurs années.

Par ailleurs un observatoire du « mieux vivre ensemble dans le sport collectif » est en cours d'installation par la DDCS en application des orientations du Ministère des Sports et a pour objectif de définir un plan d'actions de lutte contre les violences, les incivilités et les discriminations dans les sports collectifs (basket-ball, football, handball, rugby, hockey) avec l'appui des services de police et de gendarmerie.

Le financement du développement du sport est assuré par le CNDS Centre National pour le Développement du Sport.

En 2011, la DDCS a apporté une contribution à hauteur de 1,8 millions d'euros de subventions de fonctionnement pour l'accompagnement de projets de quelques 600 associations Iséroises.

S'agissant des investissements, un montant total exceptionnel de 5 millions d'euros a été accordé à l'Isère, pour les collectivités locales et comités départementaux ayant présenté des projets structurants pour leurs territoires.

La ville de Bourgoin Jallieu a joué et joue un rôle majeur au niveau sportif départemental avec des clubs à fort rayonnement - CSBJ Athlétisme, CSBJ Rugby, La Fraternelle - qui mènent à bien un gros travail sportif et social, et sont créateurs d'emplois.

Le suivi du centre de formation du club professionnel CSBJ Rugby relève de la DRJSCS Rhône Alpes qui atteste de sa conformité au cahier des charges du Ministère des Sports; en la matière. L'antenne du CFA des métiers du sport et de l'animation à rayonnement régional et implantée à Bourgoin prépare au Brevet professionnel Sports collectifs mention rugby par apprentissage.

Les spécificités du département de l'Isère sont marquées par sa géographie

- Un département de forte activité de pleine nature qui doit être sécurisée.

De par la conjonction d'un bassin de population important et de zones de moyenne et haute montagne attractives à forte activité touristique, l'Isère compte un nombre important d'établissements et d'éducateurs sportifs sur son territoire (3 332 établissements sportifs et 9 284 éducateurs sportifs déclarés)

Les priorités en matière de contrôles dans le domaine du sport sont liées d'une part aux risques objectifs des activités et d'autre part à l'existence de problématiques spécifiques sur certains établissements.

Le canyoning par exemple qui est une activité à risques est fortement surveillé, en particulier les canyons du Vercors avec la présence de nombreux pratiquants mineurs issus des centres de vacances du plateau.

En raison du nombre de pratiquants et d'un certain nombre d'accidents graves le contrôle des baignades demeure l'été une priorité pour la DDCS.

Enfin, la DDCS accueille un pôle national des métiers de la montagne qui contrôle les activités de son ressort au plan national.

Par ailleurs la délivrance des diplômes sportifs d'Etat reste du ressort des DDCS ou DDCSPP concernées dans le domaine de l'environnement spécifique. La DDCS de l'Isère organise à ce titre des épreuves d'examens de ski alpin, du diplôme d'accompagnateur en moyenne montagne et de VTT pour plus de 3 000 candidats par an.

- La prise en compte du développement durable

L'engagement des pouvoirs publics dans une stratégie de développement maîtrisé des sports de nature est essentielle dans un département de montagne et touristique comme l'Isère. Elle s'inscrit dans une logique de développement durable fortement encouragée notamment par des financements du CNDS.

Depuis 2010, une charte des manifestations sportives de nature en Rhône Alpes - Développement Durable, soutenue et portée par la DDCS, propose des outils aux organisateurs d'événements sportifs et leur engagement peut aboutir à l'obtention d'un label « éco- événement ».

Le CDOSI et les comités départementaux de l'Isère participent très largement à cette démarche de label Isérois en collaboration avec le Conseil général de l'Isère.

- L'expertise apportée aux collectivités locales

La DDCS de l'Isère l'Etat inscrit son soutien à la politique sportive dans une démarche stratégique en concourant à l'analyse des besoins et des contraintes sur les territoires, en incitant les décideurs à mieux se coordonner, à définir des projets d'équipements et de développement adaptés et pérennes.

A ce titre la création d'un outil de diagnostic pour les piscines est en cours d'élaboration par la DDCS de l'Isère. Cette démarche s'appuie sur la base de données du Recensement des Equipements Sportifs (RES), actualisée en permanence malgré la difficulté liée à la nature « d'équipements de pleine nature tels que sites de spéléologie, les stations de ski ou les canyons.

Enfin, conformément aux orientations relatives au développement de l'expertise des services de l'Etat en matière d'équipements sportifs afin de mieux accompagner les collectivités territoriales, les associations et le CDOSI, tant en termes de stratégie que de financements (DETR, FEDER) des projets de diagnostics territoriaux sont en cours pour le département.

Direction Départementale de la cohésion sociale de l'Isère

Directrice Départementale : Danielle Dufourg

Directeur Adjoint : Frédéric Fournet

Assistante de direction : Any Puissat 12

Pôle Hébergement et logement social

Chef de pôle : Catherine Charvoz 60
Adjointe : Muriel Maleville 61

Secrétariat du Pôle		Accès au logement des publics défavorisés	
Sylvie Crisi	62	Coordination	70
Georgette Petit	63	Mou Mme X	
Hébergement		Mission instruction DALO- missions lien CLH POHI- mission relogement DALO- DAHO-sortants d'hébergement- Contingent préfectoral-Etoil-	
Coordination			
Sylvie Andrivot	64		
Animation réseau			
Pascale Moretti	69		
Suivi administratif et budgétaire		Chargées de mission	
Coordination Inspection		Maryline Deglise Favre	73
Velleda Prat	67	Chantal Dollet	74
Suivi et financement		Laure Cazeaux Landais	76
Denys Dejean	68	Emeline Jupin	77
Josiane Gaudé	78	Chargées d'instruction	
Logement et gens du Voyage		Marie Claude Steib	75
Chargé de mission gens du voyage		M.Hélène Péri	72
M. Laurent Blanchard	66	Secrétariat	
Chargé de mission logements adaptés		Sandrine Goncalves Gomes	71
M.P Soulier-Pegoud	79	Nathalie Py	55
Prévention-expulsion commission de conciliation		Christine Duraffourg	71
Régine Géraci	65		

Pôle Réglementation et métiers du sport

Chef de pôle : Vincent Bobo 30

Réglementation		Examens	
Secrétariat		Secrétariat	
Sylvie Rucat Bauchon	07	Stéphanie Scotto Di Vettimo	37
Conseillers		Conseillers	
Martine Lafit	06	Marie Christine Subot Poncelin	35
Céline Levèque	08		
Formations		Pôle national des métiers de l'encadrement du ski et de l'alpinisme	
Secrétariat		Secrétariat	
Michel Bruchon	14	Céline Fiore	31
Conseillers		Conseillers	
Alexandre Klientovsky	34	Marc Vernier	33
Ski		Etrangers	
Brigitte Soboul	09	Thierry Montagut	32
Natation		Ski	
Yves Thiel	36		

Secrétariat général

Secrétaire générale : Véronique Plassiard 40
Adjointe : Catherine Mathurin 49

Logistique		Ressources Humaines	
Xavier De Lisleroy	43	Vittoria Démolis	46
		Josiane Risch	47
Accueil/Standard		Comptabilité	
Courrier		Caroll Descamps	44
Martine Deléglise	48	Eric Albacete	45
Comité médical / Commission de réforme			
Gérard Ducatez	57	Claudine Chaillol	56
CM Etat/CR		CM Territoriale	
Fabienne Planet	58	Paule Baton-Coffy	
CM Etat		Médecin	
Marleine Pons	59		
CM Hospitalière			

Pôle Politique de la ville et personnes vulnérables

Chef de pôle chargée des personnes vulnérables : Annie Di Giovanni 80
Chef de Bureau Politique ville Annie Reymond : 89

Secrétariat		ACSE, MOUS	
Florence Fuvel	83	Animation et gestion	
Aide sociale Etat/PAEJ/chorus parentalité		Politique Ville DRE-PUI FEDER	
Régine Blache	81	Gestion dispositif	
Paulette Davat	81	Valérie Turrel	92
Personnes vulnérables		Adulte Relais Dossiers CUCS	
Coordination		Joseph De Palma	91
Françoise Varcin	88	VVV, dossiers CUCS	
Protection des majeurs, pupilles de l'Etat,PAEJ, réferente santé		Magali Taverdon	94
Secrétariat		PUI, dossiers CUCS	
Joséphine Ruelle	82	Céline Lauretta	87
Protection des majeurs secrétariat conseil de famille		Dossiers CUCS	
Gestion BOP 106		Parentalité politique ville-DRE	
Cdas/Handicap/VVV		M. ou Mme X	84
Coordination		Planning familial REAAP médiation familiale	
M.T Fraboni	93		
Réferente culture, VVV, AAH, allocation diversité			
Secrétariat			
Halima Khattab	85		
Coordinatrice rapporteur CDAS, aide juridictionnelle			
Olivier Gabin	86		
Secrétariat CDAS contentieux stationnement GIC CDAS			

Pôle Jeunesse, sports et vie associative

Chef de pôle Déléguée Départementale à la Vie Associative: Isabelle Becu-Salaün 20

Mission Jeunesse et politiques éducatives locales		Mission des accueils collectifs de mineurs	
Séjours adultes handicapés		Secrétariat	
Secrétariat		Marie-Noëlle Thillet	25
Pascale Rucat	21	Accueil sans hébergement	
Conseillers		Patricia Fayen	24
Florence Michelland	17	Accueil avec hébergement	
Aide à l'emploi associatif ; suivi Fonjep, emplois d'avenir, LCD et décrochage scolaire.		Elisabeth Besson	23
Secteurs Nord Isère, Vercors, Voironnais, Chartreuse		BAFA	
Laurence Druon	26	Conseillères	
Engagement des jeunes, service civique... Politiques éducatives territoriales : secteurs Sud Isère, Trièves, Matheysine, Oisans,		Françoise Durand Dubourdieu	16
Laure Odille	27	Réglementation, sécurité des locaux	
Engagement citoyen ,et européen, métiers de l'animation.. activités scientifiques et techniques, . . lutte contre les conduites à risques. Secteurs : Isère Rhodanienne, Bièvre Valloire, Sud Grésivaudan		Laure Odille	27
Nicolas Precas	28	Qualifications des intervenants, jury BAFA	
Information et orientation des jeunes, expertise au développement territorial, lutte contre les dérives sectaires, sécurité routière, Secteur agglomération grenobloise,		Développement du sport, CNDS	
Mission vie associative		Secrétariat – suivi des agréments	
Conseillères		Nathalie Eremeef	51
Corinne Picot	18	Conseillers	
Réferente Service Civique, agrément JEP, droit des associations, CDJVA		Lydie Depiesse	52
Laurence Druon	26	Equipeement sportif : conseil technique, programmation, financement, RES	
Réferente service civique,		Anne-Françoise Raybaud	53
Réferente formation professionnelle continue		Réferente Sport de nature, environnement durable	
		Christine Sionnet Thirion	54
		Accompagnement éducatif, référente sport éducation mixités citoyenneté	
		Joël Ledoux	50
		Sport professionnel, référent sport santé, référent sport et handicaps	

Chargé de communication- Responsable Greffe des associations

Mohamed Belhadj 41
Greffe des associations
Isabelle Betard- Marie Christine Faure- Nathalie Martin 19

**Chargée de mission départementale aux droits
Des femmes et à l'égalité**
Joséphine kudin 13

Questionnaire :

Le manque de visibilité de la DDCS

1. **Quelles fonctions occupez-vous au sein de la DDCS ?**

2. **Quels changements avez-vous rencontré depuis le regroupement de la DDJS, de la DDASS, de la DD de l'équipement, de la préfecture en DDCS ?**

3. **Quels sont selon vous les inconvénients et/ou les avantages de ce regroupement ?**

4. **Est-ce que ce changement a bien été communiqué aux usagers ? Pensez-vous que la communication a été assez conséquente ?**

5. **Selon vous, est-ce que la DDJS est moins visible pour les usagers depuis ce regroupement ?**

6. **Les personnes que vous rencontrez ont-elles dû mal à associer la DDCS à Jeunesse et Sport ?**

La visibilité de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)

1. Pour quel motif êtes-vous venu ici aujourd'hui?(diplôme BAFA, association,..)
2. Connaissez-vous l'ancienne adresse de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (11avenue Paul Verlaine) ?
 Oui Non
3. Comment avez-vous connu ce changement d'adresse et ce regroupement de directions (DDASS, Jeunesse et Sport..) en DDCS?
- par voie de presse
- sur le site de la DDCS
- autre, précisez :.....
- sur place à l'ancienne adresse
- par mail
4. Avez-vous rencontré des difficultés suite à ces changements, si oui, lesquels?
5. Si oui, quelles informations vous ont manqué ?
6. Selon vous, est-ce que « Jeunesse et Sport » est accessible depuis ce regroupement, si non, pourquoi ?
7. Où vous adressez-vous pour trouver l'information relative à « Jeunesse et Sport » ?
8. Est-ce que vous utilisez désormais le terme de DDCS ou préféreriez-vous l'ancienne dénomination à savoir « Jeunesse et Sport » ?
 DDCS Jeunesse et Sport

La visibilité de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)

1. Pour quel motif êtes-vous venu ici aujourd'hui?(diplôme BAFA, association,..)
2. Connaissez-vous l'ancienne adresse de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (11avenue Paul Verlaine)?
 Oui Non
3. Comment avez-vous connu ce changement d'adresse et ce regroupement de directions (DDASS, Jeunesse et Sport..) en DDCS?
- par voie de presse
- sur le site de la DDCS
- autre, précisez :.....
- sur place à l'ancienne adresse
- par mail
4. Avez-vous eu des problèmes suite à ces changements, si oui, lesquels?
5. Si oui, quelles informations vous ont manqué ?
6. Selon vous, est-ce que « Jeunesse et Sport » est accessible depuis ce regroupement, si non, pourquoi ?
7. Où vous adressez-vous pour trouver l'information relative à « Jeunesse et Sport » ?
8. Est-ce que vous utilisez désormais le terme de DDCS ou préféreriez-vous l'ancienne dénomination à savoir « Jeunesse et Sport » ?
 DDCS Jeunesse et Sport

FICHE DE POSTE DDCS-PHLS

Service et unité : Pôle hébergement et logement social
Bureau du logement

Macrograde : C
administratif

INTITULE DU POSTE : Chargé du suivi de dispositifs de logement adapté

Localisation : Cité administrative, Dode, à Grenoble

Présentation générale, contexte professionnel

Au sein du pôle hébergement et logement social, ce bureau est en charge de la prévention des expulsions, des rapports locatifs, du logement adapté et des gens du voyage.

Activité conduite dans un cadre très partenarial.

Ce bureau est composé de trois chargés de mission et est coordonné par l'adjointe au chef de pôle.

Les missions sont très complémentaires de l'activité des autres bureaux du PHLS.

Missions principales et activités

- Gestion du courrier,
- Accueil téléphonique,
- Suivi tableaux de bord
- Suivi de dispositifs ayant trait aux différentes formes de logement adapté et des modalités d'accompagnement
- Assurer le secrétariat des commissions de l'AVDL (accompagnement vers et dans le logement)
- Secrétariat du bureau logement

Compétences attendues

Qualités d'organisation et de méthode

Capacités rédactionnelles,

Aptitudes relationnelles ;

Autonomie et sens des initiatives ;

Sens du travail en équipe.

Connaissance des outils informatiques.

Temps de travail : temps plein

CONTACT : Muriel Maleville

Téléphone : 04 57 38 65 61



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des affaires sociales et de la santé
Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Direction des ressources humaines

Sous-direction de la gestion du personnel

Bureau des personnels de la jeunesse et des sports,
de l'éducation nationale et des instituts spécialisés

DRH-1C **N° - 0352**

Affaire suivie par :

Dominique Deiber - 01 40 56 85 46

Christine Labrousse - 01 40 56 87 06

Yves Blanchot - 01 40 56 78 36

Christine Acquart - 01 40 56 88 86

Paris le **26 FEV. 2013**

LA MINISTRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE
L'ÉDUCATION POPULAIRE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

À

DESTINATAIRES IN FINE

OBJET : Accès au corps des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ) par voie de liste d'aptitude au titre de l'année 2013.

REF : Décret n° 85-721 du 10 juillet 1985 relatif au statut particulier des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse,
Note de service DRH/DRH1/2012/304 du 27 juillet 2012 relative à l'élaboration, au titre de 2013, des listes d'aptitude pour l'accès aux corps administratifs, techniques et d'inspection des ministères chargés des affaires sociales, aux corps techniques et pédagogiques de la jeunesse et des sports.

La note de service ci-dessus référencée a précisé, notamment dans son annexe 11, les modalités d'accès au corps des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse par la voie de la liste d'aptitude au titre de l'année 2013 et a rappelé qu'en application des dispositions de l'article 4 du décret précité, pour neuf nominations prononcées au titre des concours externe, interne et 3^{ème} voie de l'année précédente, une nomination peut être prononcée dans le corps des CEPJ par la voie de la liste d'aptitude.

Au titre de 2013, 1 nomination pourra être prononcée dans le corps des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse.

La commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse se réunira le 23 avril 2013 afin de donner son avis sur l'inscription sur la liste d'aptitude après avoir procédé à l'examen de l'ensemble des candidatures.

Je vous adresse à nouveau les documents joints à la note de service du 27 juillet 2012 ci-dessus référencée, à savoir :

► l'annexe 11 relative aux modalités d'accès au corps des CEPJ par voie de liste d'aptitude qui précise notamment :

- les conditions de recevabilité des candidatures,
- les conditions de nomination et de reclassement dans ce corps,
- la procédure de transmission des candidatures.

- le barème indicatif
- la notice de candidature à remplir par le candidat
- la liste des candidatures

.../...

Les notices de candidatures et la liste des candidatures établies selon les modèles joints seront transmises dûment complétées, pour le 22 mars 2013, délai de rigueur à l'adresse suivante :

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
Bureau des personnels de la jeunesse et des sports, de l'éducation nationale
et des instituts spécialisés - DRH-1C
14, Avenue Duquesne
75350 Paris 07SP

P/La Ministre des sports, de la jeunesse
de l'éducation populaire et de la vie associative



Dominique DEIBER

DESTINATAIRES IN FINE

MADAME ET MESSIEURS LES PREFETS DE REGION

- DIRECTIONS REGIONALES DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE
- DIRECTIONS DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE

MESDAMES ET MESSIEURS LES PREFETS DE DEPARTEMENT

- DIRECTIONS DEPARTEMENTALES DE LA COHESION SOCIALE
- DIRECTIONS DEPARTEMENTALES DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

MONSIEUR LE PREFET, REPRESENTANT DU GOUVERNEMENT A MAYOTTE

- DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE

MONSIEUR LE PREFET DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

- DIRECTION DE LA COHESION SOCIALE, DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

MONSIEUR LE HAUT COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE

- DIRECTION TERRITORIALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

MONSIEUR L'ADMINISTRATEUR SUPERIEUR DES ILLES WALLIS ET FUTUNA

- SERVICE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

MONSIEUR LE HAUT COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE EN POLYNESIE FRANCAISE

- MISSION D'AIDE ET D'ASSISTANCE

MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX

MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS TECHNIQUES NATIONAUX

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

INTITULE DU POSTE

Conseiller en animation des politiques jeunesse et vie associative à la DRJSCS du Centre

Référence : *répertoire des emplois-types des administrations sanitaire, sociale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative*

Famille professionnelle : **sports, jeunesse, vie associative, éducation populaire**

Emploi-type : **SJA-10-A /SJA-30-A**

Référence : *RIME (répertoire interministériel des métiers de l'Etat)*

Domaine fonctionnel : Néant

Métier ou emploi-type :

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

Fiche n° <i>(ne pas renseigner)</i>	Catégorie : A
Cotation : s.o.	Corps et grade : conseiller éducation populaire et de jeunesse Création de poste
Date de mise à jour : 4/04/13	Date de prise de poste souhaitée : 1 ^{er} septembre 2013

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE

Direction : DRJSCS - Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre

Service Jeunesse et Vie Associative

Adresse : 122, rue du faubourg Bannier - CS 74204 - 45042 ORLEANS cedex 1

DESCRIPTION DU BUREAU OU DE LA STRUCTURE

Missions du service Jeunesse et Vie associative :

Effectifs actuels du service : 5 agents

4agents de catégorie A ;

1agent de catégorie C.

DESCRIPTION DU POSTE

Encadrement : Non

Nombre de personnes à encadrer (répartition par catégorie) : sans objet

Activités principales :

Promotion et mise en oeuvre de la politique de l'État en matière de développement de la vie associative et contribution à son évaluation par le conseil et l'expertise

- Construction et animation des réseaux de conseil aux associations en liaison avec les directeurs départementaux de la vie associative (DDVA) dans une démarche interministérielle
- Participation à l'élaboration de diagnostics territoriaux, recueil et synthèse de données en matière de vie associative
- Contribution à la structuration des associations par le conseil et l'accompagnement
- Développement de la vie associative par la formation des bénévoles
- Expérimentation et développement des modalités et des outils d'intervention innovants
- Valorisation et transmission des connaissances et des pratiques professionnelles

Contribution au développement de l'engagement des jeunes, à leur autonomie et à leur mobilité, par le conseil et l'expertise

- Élaboration des partenariats avec les différents acteurs des politiques de jeunesse sur les territoires à partir des diagnostics

territoriaux, recueil et synthèse de données en matière de jeunesse

- Accompagnement et soutien des associations de jeunesse et des collectivités territoriales dans l'élaboration et la mise en oeuvre de leurs activités au profit des jeunes
- Développement de l'information des jeunes et de la communication en matière de jeunesse
- Développement de l'accès du plus grand nombre à l'éducation non formelle et à l'apprentissage de la démocratie
- Accompagnement des publics jeunes et adultes dans la construction de projets individuels ou collectifs par une démarche d'éducation populaire
- Expérimentation et développement des modalités et des outils d'intervention innovants
- Contribution à la qualification des acteurs dans les champs professionnels et non professionnels des activités éducatives de jeunesse
- Valorisation et transmission des connaissances et des pratiques professionnelles

Activités annexes: /

Partenaires institutionnels : réseaux d'éducation populaire et de jeunesse, réseaux associatifs, DDCS(PP) de la région, collectivités territoriales, usagers, ministère (DJEPVA)

Spécificités du poste / contraintes : disponibilité, respect de la confidentialité et des délais.

PROFIL SOUHAITÉ

Compétences requises sur le poste :

Connaissances	Niveau de mise en œuvre			
	E	M	A	N
• Connaissance de l'environnement institutionnel et administratif : organisation, fonctionnement et réglementation relative au champ concerné,		X		
• Techniques administratives et bureautiques :		X		
• Systèmes de classement et d'archivage :			X	

Savoir-faire	Niveau de mise en œuvre			
	E	M	A	N
• :		X		
• Prendre des notes :		X		
• Réaliser des comptes rendus :		X		
• Avoir des capacités d'analyse et de synthèse :		X		
• Utiliser les systèmes de classement et d'archivage de dossiers :			X	

E - Expertise - L'agent doit savoir agir dans un contexte complexe, faire preuve de créativité, trouver de nouvelles fonctions, former d'autres agents et être référent dans le domaine

M - Maîtrise - L'agent met en œuvre la compétence de manière régulière, peut corriger et améliorer le processus, conseiller les autres agents, optimiser le résultat

A - Application - L'agent doit savoir effectuer, de manière occasionnelle ou régulière, correctement les activités, sous le contrôle d'un autre agent, et savoir repérer les dysfonctionnements

N - Notions - L'agent doit disposer de notions de base, de repères généraux sur l'activité ou le processus (vocabulaire de base, principales tâches, connaissance du processus, global...)

Savoir être nécessaire (en gras la ou les compétences clés attendues)

- **Être méthodologique et savoir planifier et organiser son travail**
- **Travailler en équipe et faire preuve d'initiatives**
- **Savoir analyser et gérer les demandes d'informations**
- **Savoir communiquer avec le public et les partenaires**

Expérience professionnelle :

Expérience professionnelle souhaitée dans le domaine : 3 ans

FORMATION

Formations requises dans le cadre de l'adaptation au poste de travail (T1)

- 1 -
- 2 -

Autres formations utiles au poste

- 1 tout outil bureautique : excel, word (publipostage)
- 2

Durée d'affectation souhaitée sur le poste : 3 ans

CONTACTS

Coordinatrice du service : Mélanie VALIANI - tél : 02.38.77.49.30 – melanie.valiani@drjscs.gouv.fr

Promotion et mise en oeuvre de la politique de l'État en matière de développement de la vie associative et contribution à son évaluation par le conseil et l'expertise

- Construction et animation des réseaux de conseil aux associations en liaison avec les directeurs départementaux de la vie associative (DDVA) dans une démarche interministérielle
- Participation à l'élaboration de diagnostics territoriaux, recueil et synthèse de données en matière de vie associative
- Contribution à la structuration des associations par le conseil et l'accompagnement
- Développement de la vie associative par la formation des bénévoles
- Expérimentation et développement des modalités et des outils d'intervention innovants
- Valorisation et transmission des connaissances et des pratiques professionnelles

Contribution au développement de l'engagement des jeunes, à leur autonomie et à leur mobilité, par le conseil et l'expertise

- Élaboration des partenariats avec les différents acteurs des politiques de jeunesse sur les territoires à partir des diagnostics territoriaux, recueil et synthèse de données en matière de jeunesse
- Accompagnement et soutien des associations de jeunesse et des collectivités territoriales dans l'élaboration et la mise en oeuvre de leurs activités au profit des jeunes
- Développement de l'information des jeunes et de la communication en matière de jeunesse
- Développement de l'accès du plus grand nombre à l'éducation non formelle et à l'apprentissage de la démocratie
- Accompagnement des publics jeunes et adultes dans la construction de projets individuels ou collectifs par une démarche d'éducation populaire
- Expérimentation et développement des modalités et des outils d'intervention innovants
- Contribution à la qualification des acteurs dans les champs professionnels et non professionnels des activités éducatives de jeunesse
- Valorisation et transmission des connaissances et des pratiques professionnelles

IX.23. Poste en tant que coordonnateur en certification



MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

INTITULE DU POSTE

Coordonnateur certification et formations - secteur animation pôle CFE

Référence : *répertoire des emplois-types des administrations sanitaire, sociale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative*

Famille professionnelle : **sports, jeunesse, vie associative, éducation populaire**

Emploi-type : **SJA-61-A Expert en métiers et qualifications de l'animation**

Référence : *RIME (répertoire interministériel des métiers de l'Etat)*

Domaine fonctionnel :

Métier ou emploi-type : **FPEEDU08**

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

Fiche n°
(ne pas renseigner)

Catégorie : A

Cotation : s.o.

Corps et grade : conseiller éducation populaire et de jeunesse
Poste vacant à compter du 1^{er} juillet 2013

Date de mise à jour :
26/03/13

Date de prise de poste souhaitée : 1^{er} juillet 2013

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE

Direction : DRJSCS - Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre

Pôle : Certification formation emploi (CFE)

Service animation et sport

Adresse : 122, rue du faubourg Bannier - CS 74204 - 45042 ORLEANS cedex 1

DESCRIPTION DU BUREAU OU DE LA STRUCTURE

Missions du pôle CFE

Assurer la qualification des professionnels intervenant dans les secteurs paramédical/social/animation/sport

Missions du service

assurer le suivi des formations et des parcours de certification pour l'obtention des spécialités des secteurs jeunesse et sport (BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, BAFD, ...)

Effectif du service : 11 agents

7 agents de catégorie A ;

1 agent de catégorie B ;

3 agents de catégorie C.

DESCRIPTION DU POSTE

Encadrement : Non

Nombre de personnes à encadrer (répartition par catégorie) : sans objet

Activités principales :

- traitement des informations relatives aux formations, aux stagiaires et à leur parcours de certifications sur l'application informatique ;
- organisation et gestion de la délivrance des diplômes (arrêté d'attribution, notification de diplômes et attestations d'UCC et de CS) ;
- gestion des demandes d'obtention de diplôme par équivalence ;

Activités annexes :

- accueil physique et téléphonique du public et information globale et/ou spécifique sur la réglementation et les formations ;
- préparation et transmission à la chargée de communication des listes des candidats admis pour la publication des résultats sur le site internet ;

Partenaires institutionnels : organismes de formation, DDCS(PP) de la région, usagers, ministère (DJEPVA et DS)
Spécificités du poste / contraintes : disponibilité, respect de la confidentialité et des délais

PROFIL SOUHAITÉ

Compétences requises sur le poste : Niveau de mise en œuvre

Connaissances

- Connaissance de l'environnement institutionnel et administratif : organisation, fonctionnement et réglementation relative au champ concerné,
- Techniques administratives et bureautiques :
- Systèmes de classement et d'archivage :

E	M	A	N
	X		
		X	
			X

Niveau de mise en œuvre

Savoir-faire

- :
- Prendre des notes :
- Réaliser des comptes rendus :
- Avoir des capacités d'analyse et de synthèse :
- Utiliser les systèmes de classement et d'archivage de dossiers :

E	M	A	N
	X		
	X		
	X		
		X	
	X		

E - Expertise - L'agent doit savoir agir dans un contexte complexe, faire preuve de créativité, trouver de nouvelles fonctions, former d'autres agents et être référent dans le domaine

M - Maîtrise - L'agent met en œuvre la compétence de manière régulière, peut corriger et améliorer le processus, conseiller les autres agents, optimiser le résultat

A - Application - L'agent doit savoir effectuer, de manière occasionnelle ou régulière, correctement les activités, sous le contrôle d'un autre agent, et savoir repérer les dysfonctionnements

N - Notions - L'agent doit disposer de notions de base, de repères généraux sur l'activité ou le processus (vocabulaire de base, principales tâches, connaissance du processus, global...)

Savoir être nécessaire (en gras la ou les compétences clés attendues)

- **Être méthodologique et savoir planifier et organiser son travail**
- **Travailler en équipe et faire preuve d'initiatives**
- **Savoir analyser et gérer les demandes d'informations**
- **Savoir communiquer avec le public et les partenaires**

Expérience professionnelle :

Expérience professionnelle souhaitée dans le domaine : 3 ans

FORMATION

Formations requises dans le cadre de l'adaptation au poste de travail (T1)

- 1 -
- 2 -

Autres formations utiles au poste

1 tout outil bureautique : excel, word (publipostage)

2

Durée d'affectation souhaitée sur le poste : 3 ans

CONTACTS

Responsable du pôle : Monsieur Pascal BLUM - tél : 02.38.77.49.78 - pascal.blum@drjscs.gouv.fr

MISSIONS PRINCIPALES

Coordination et suivi des formations conduisant à la validation des UC des diplômes du secteur sport

Spécificité

Bonne connaissance de la réglementation relative aux formations en UC, à leurs spécialités et leurs certifications complémentaires

Connaissance de l'ingénierie de formation et du réseau des organismes de formation concernés par la mise en œuvre de ces formations. Travail avec un réseau de trois secrétaires

Missions et Activités

Conseil technique sur l'organisation des formations et relations avec les partenaires

Coordination de l'instruction des dossiers de demande d'habilitation (BPJEPS LTP, AS et AC, DE et DES ASEC) et suivi des décisions d'habilitation et de l'information sur les formations en lien avec les services

Composition des jurys de formation dans le cadre réglementaire, élaboration des travaux préparatoires et suivi du calendrier de réunions et des productions du jury.

Suivi des OF habilités pour la mise en place des formations dans le respect des règlements des spécialités et de la doctrine régionale (visite sur site, mise en place de procédures permettant de garantir la qualité de formation...)

Participation à certains jurys en tant que président ou membre représentant les cadres d'État

Participation aux certifications des stagiaires Animation de groupes de travail sur l'harmonisation des pratiques de certification et/ou d'organisation de la formation (formation d'experts...). Supervision de la gestion des parcours de certification en cours de formation et de l'organisation des réunions des jurys des formations Participation aux réunions de coordination nationale

OBJECTIFS

Contribuer à la qualité des formations mises en œuvre sur le territoire Assurer la cohérence des certifications. Veiller à la pertinence de l'offre de formation régionale en matière de métiers de l'animation

POSTES OFFERTS A LA MOBILITE DANS LE CADRE DU PROTOCOLE DRJSCS / ARS - Mouvement 2013

STRUCTURE	Postes offerts	CORPS	Personnes à contacter pour plus d'informations sur le poste
SIEGE - DIRECTION HANDICAP GRAND AGE	Gestionnaire médico social	SA	Muriel LEJEUNE - Directrice Handicap et Grand Age muriel.lejeune@ars.sante.f
SIEGE - DIRECTION EFFICIENCE DE L'OFFRE DE SOINS	Chargé(e) de mission « Urgences, Permanence des Soins Ambulatoires	IASS	Celine VIGNE - Directrice Efficience de l'offre de soins Celine.vigne@ars.sante.fr
DD AIN	Responsable du Pôle Prévention et gestion des risques	IPASS	Philippe GUETAT - Délégué départemental philippe.guetat@ars.sante.fr
	Gestionnaire Offre de soins	SA	Eric PROST - Responsable pôle Offre de santé territorialisée Eric.prost@ars.sante.fr
DD DROME	Gestionnaire Prévention et Promotion de la Santé et Offre de Soins	SA	Catherine PALLIES-MARECHAL - Déléguée départementale catherine.pallies-marechal@ars.sante.fr
DD LOIRE	Gestionnaire offre de soins	SA	Jocelyne GAULIN - Responsable du pôle Offre de santé territorialisée jocelyne.gaulin@ars.sante.fr
DD SAVOIE	Gestionnaire Offre de Soins	SA	Yvonne BOUVIER - Responsable du pôle Offre de santé territorialisée yvonne.bouvier@ars.sante.fr
DD HAUTE SAVOIE	Responsable Médico social	IASS	Véronique SALFATI - Responsable service Handicap Grand Age veronique.salfati@ars.sante.fr
	Gestionnaire Médico social	SA	

IX.25. formulaire de demande de mobilité

DEMANDE DE MOBILITE DRJSCS/ARS

Année 2013

Nom :
Prénom :

Grade :
Direction d'affectation :
Poste occupé :
Ancienneté sur le poste :

Souhait de mobilité sur le(s) poste(s) : *(dans la limite de trois vœux)*

- Souhait 1 :
référence/intitulé :.....
.....
- Souhait 2 :
référence/intitulé :.....
.....
- Souhait 3 :
référence/intitulé :.....
.....

Dernière demande de mobilité formulée pour la DRJSCS ou ARS (rayer la mention inutile) :
.....

Date

Signature agent

AVIS ADMINISTRATION D'ORIGINE : (avis du supérieur hiérarchique)

AVIS ADMINISTRATION D'ORIGINE : (avis du Directeur Général)

AVIS ADMINISTRATION D'ACCUEIL : (avis du Directeur Général)